279 1948-1949 3

ROMANIA

RÉVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Edmond Faral, Le « Dit des Cordeliers » de Rutebeuf..... 289
Félix Lecoy, Notes de lexicographie française..... 332
Ferdinand Lot, Encore la légende de Girart de Roussillon, à propos d'un livre récent (deuxième article)..... 355

MÉLANGES

Leo Spitzer, *Tervagant*..... 397
Félix Lecoy, Le *Dit de l'espervier*..... 408

COMPTES RENDUS

Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat (M. R.)..... 410
Martí de Riquer, Introducció al Tirant lo Blanc (René Lavaud) ... 412

PÉRIODIQUES..... 420

CHRONIQUE..... 427

Les prochains fascicules contiendront :

Cl. Badalo-Dulong, *Ciperis de Vignevaux*.
A. Burger, La légende de Roncevaux avant la *Chanson de Roland*.
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
P. Le Gentil, *Teste* et *chef* dans la *Chanson de Roland*.
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
B. Pottier, Notes de lexicologie espagnole.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE « DIT DES CORDELIERS » DE RUTEBEUF

Le *Dit des Cordeliers*, publié successivement par Achille Jubinal [1] et par Adolf Kressner [2], passe pour un poème très obscur ; et, du moins à en juger par ce qui a été publié, personne n'a encore réussi à en expliquer le sens précis, ni pour l'ensemble, ni pour le détail.

Où donc ce poème a-t-il été composé ? A quelle date ? En quelles circonstances ? En quelle intention ? Et par qui ?

Ces questions ne peuvent être résolues qu'à la condition d'avoir sous les yeux un bon texte : ce qui jusqu'ici n'est pas le cas. Le poème n'a été conservé qu'en un seul manuscrit [3], dont le scribe, comme on peut le constater à propos d'autres pièces pour lesquelles on dispose de plusieurs copies, commet de fréquentes erreurs. En transcrivant le *Dit des Cordeliers*, il en a commis plusieurs qui sont immédiatement visibles ; il en a sans doute commis plusieurs autres qui se laissent moins commodément déceler ; et, chaque fois, le rétablissement de la bonne leçon est chose délicate. Ni Jubinal ni Kressner ne se sont risqués à cette opération : on les comprend ; mais du moins eût-il fallu, s'ils s'en tenaient à la lettre du manuscrit, qu'ils le fissent avec rigueur, tandis qu'ils ont accru l'obscurité du texte en manquant de fidélité au modèle, là même où celui-ci méritait qu'on le respectât.

1. *Œuvres complètes de Rutebeuf*, Paris, 1re édit., 1839, t. I, p. 180 ; 2e édit., 1874, t. I, p. 214.

2. *Rustebuef's Gedichte*, Wolfenbüttel, 1885, p. 60.

3. Paris, Bibl. nat., fr. 1593, fol. 62 vo b.

Je commencerai donc par réimprimer le poème. Je le ferai selon une méthode que je ne donne pas pour orthodoxe ; car je me permettrai des corrections ou des restitutions dont toutes ne sont pas également certaines. Mais, partout où je m'écarterai de la donnée du manuscrit, le lecteur en sera averti soit par des italiques, si je corrige une leçon, soit par des italiques entre crochets, si je comble une lacune. Et toujours l'on trouvera, dans l'apparat critique, les leçons écartées ainsi que, dans les notes, la justification de mes initiatives.

I

Texte.

Li diz des Cordeliers.

I [S]eignor, or escoutez, que Diex vous soit amis,
S'orroiz des Cordeliers, commant chascuns a mis
Son cors a grant martire contre les anemis
Qui sont, plus de cent foiz le jor, a nos tramis. 4

Ms. = Manuscrit ; *J* = Jubinal ; *K* = Kressner.
I, 1. *En marge*, s *minuscule*.

Strophes I-IV. — Éloge des Cordeliers : leurs mérites (str. I) ; leur succès (str. II) ; privilèges divins dont ils jouissent (str. III-IV).

V. 3. — L'appétit du martyre est communément relevé comme un trait dominant de la vocation de saint François et comme une disposition nécessaire des Frères de son Ordre (voir *S. Bonaventurae opera*, édition des Frères Mineurs de Quaracchi, t. VIII : *Legenda s. Francisci*, cap. IX, § 5-7 ; *Apologia pauperum*, cap. IV, § 1 ; *Expositio super regulam Fratrum Minorum*, cap. IV, § 5 ; etc.). Ici, le mot *martire* n'a pas son sens propre et plein : il désigne sans doute l'effort de l'exercice pénitentiel pour le salut des âmes. L'idée, sous cette dernière forme, était connue même du profane : cf. Huon le Roi, *La descrissions des religions* (à propos des Cordeliers) :

118 Se li cors n'a chastois felons,
L'ame en avra maus guerredons.

V. 3-4. — Il s'agit des tentations du Démon. Notion commune ; cf., par exemple, *Apologia...*, cap. XII, § 6 : « ... si propter multiformitatem tentationum undique circumstant insidiae crudelium hostium... »

II [O]r escotez avant *dont* ces gens sont venu :
Fil a roi et a conte sont menor devenu,
C'au siegle estoient gros et sont isi *menu*
Qu'il sont saint de la corde et s'ont tuit lor pié nu. 8

III [I]l pert bien que leur ordre Nostre Sires ama.
Quant sainz François transsi, Jehucrist reclama :
En cinq leuz, ce m'est vis, le sien cors entama.
A ce doit on savoir que Jehucriz s'ame a. 12

II, 5. *En marge*, ò *minuscule*. — dont] dō *Ms*. — venu] ḍevenu (d *et* e *exponctués*) *Ms*. — 7. menu] venu *Ms*.

III, 9. *En marge*, i *minuscule*. — 10. sainz] .s'. *Ms*. — Jehucriz] Jh'ucriz *Ms*.

V. 5-8. — Allusion au recrutement de l'Ordre dans toutes les classes de la société, soit dès ses débuts (cf. Thomas de Celano, *Legenda prima*, 31-32), soit plus tard, en France et ailleurs. Peut-être l'auteur a-t-il songé, entre autres cas, à celui d'Élisabeth de Hongrie : voir ci-après, p. 327.

V. 6. — *menor*, « Mineurs » ; et aussi, par opposition à *fil a roi et a conte*, « menu peuple, petites gens ».

V. 7. — *C'au* = *que* (« car ») + *au*.

menu. Dans le manuscrit *venu* : en sorte que le mot rimerait avec lui-même (cf. v. 5). Ce n'est pas impossible en principe (cf., ici même, v. 81-84 et 86-87) ; mais le sens est meilleur avec *menu*, qui s'oppose à *gros* du même vers (cf. *Dit de Pouille*, v. 13 : « li gros et li menu ») et qui s'appliquait souvent aux Frères Mineurs (cf. *Chanson des Ordres*, v. 19 : « li Frere menu » ; etc.). L'altération de *menu* en *venu* est facile à expliquer paléographiquement.

isi. En relation avec le *que* consécutif du vers suivant. Cf. Villehardouin, § 18 : « Einsi fina la chose que de faire les chartres fu pris jor ... » (où toutefois *einsi* n'est pas suivi d'un adjectif et n'a pas valeur intensive).

V. 8. — *saint*, « ceints ».

pié nu. Aller nu-pieds, était, parmi les pratiques des Frères Mineurs, l'une des plus remarquées. Elle résultait de leur règle (cf. *S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 397 A ; et *Constitutiones Narbonenses*, rubr. II, *ibid.*, p. 451 B : « cum ab institutione nostri Ordinis de forma habitus sit sine calceamentis incedere, et Regula calceamenta non concedat,... ordinamus ut nullus Frater vadat calceatus... » On sait que cette particularité a donné lieu à de longues controverses doctrinales.

V. 10. — *sainz*. François d'Assise a été canonisé en juillet 1228.

V. 11. — *entama*. Le sujet est Jesus Christ.

V. 12. — *s'ame a*. Cette sorte de rime se retrouve chez plusieurs poètes du même temps ; mais, dans la *Vie de sainte Marie l'Égyptienne* de Rutebeuf,

IV [A]u jor dou Jugement, devant la grant assise,
Que Jhesucriz penra de pecheors joustise,
S[ainz] François avra ceuz qui seront a sa guise.
Por ce sont Cordelier la gent que je miex prise. 16

IV, 14. *En marge*, a *minuscule*.

elle figure en un passage dont l'idée et l'expression rappellent celles de notre strophe III :

288 Nostre Sires ton cors ama :
Bien i pert que cors et ame a
Mis o soi en son habitacle.

V. 11-12. — Il s'agit des stigmates dont François fut marqué aux mains, aux pieds et au flanc. Ce fut le 17 septembre 1224, deux ans avant sa mort. Il y a donc inexactitude dans le poème, qui semble placer le fait au moment de la mort du saint.

V. 9-12. — Les Franciscains faisaient grand état des stigmates reçus par leur patron, les donnant pour preuve de la faveur spéciale accordée par Dieu à lui-même et à son Ordre. Cf. *S. Bonav. op.*, t. VIII : *Legenda major*, Prol., § 2, et cap. IV, § 11 *in fine*. Ils appuyaient par là l'affirmation que la Règle avait été révélée à François par l'esprit divin. Quelques-uns d'entre eux allèrent plus loin, toujours pour la même raison, en comparant saint François au Christ. Cette prétention semble avoir été avancée pour la première fois par Gérard de Borgo San Donnino dans son *Liber introductorius*, publié au milieu de l'année 1254 pour présenter l'œuvre de Joachim de Fiore (voir le Protocole de la commission d'Agnani). Il ne semble pas que notre poète ait voulu s'y référer : il se borne à dire (v. 15) que saint François « aurait » au ciel ceux qui seraient à son image, ce qui peut s'entendre d'un rôle de simple intercesseur.

V. 13. — *assise*, « séance de tribunal ». Cf. la *Nouvelle complainte d'outre mer* de Rutebeuf, v. 245. L'acception du mot en ce sens passe pour n'être pas de beaucoup antérieure à 1250.

V. 15. — *avra*, « prendra avec lui ».

a sa guise, « de même sorte que lui ».

V. 13-15. — L'idée que les Franciscains auraient un tour privilégié pour l'accession au paradis est très répandue au XIIIe siècle. Elle répond à ce qu'on lit dans le texte de la Règle approuvé par Honorius III (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 420 B) : « Haec est illa celsitudo altissimae paupertatis, quae vos... heredes et reges regni caelorum instituit »). Une sculpture du tympan de la cathédrale de Bourges (fin du XIIIe siècle) représente saint Pierre accueillant un Franciscain, suivi d'un roi et d'une reine.

V [E]n la corde s'entordent cordee a trois cordons ;
A l'acorde s'acordent dont nos *descordé sons* ;

V, 17. *En marge*, e *minuscule*. — s'entordent] s'encordent *J*, *K* — 18. l'acorde] lacorde *Ms.* ; la corde *J*, *K* — dont nos descordé sons] dont n' (n' *exponctué*) nos descorderons *Ms.* ; dont nos descorderons *J*, *K*.

Strophes V-VII. — Signification de la corde avec nœuds dont les Cordeliers sont ceints.

V. 17 — *s'entordent*, leçon du manuscrit. Jubinal et Kressner ont imprimé *s'encordent*, qui entre mieux dans la série des jeux de mots sur la racine *cord-* et qui va avec le vers 3 des *Ordres de Paris* cité ci-dessous (note au v. 17-19). Mais *s'entordent* convient aussi au sens ; cf. Le Reclus de Molliens, *Carité*, CXII, 10-11 :

Se ton desciple vieus entordre
En liien dont toi vieus destordre.

Corde. Cf. *Constitutiones Narbonenses* (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 451 B) : « Cingulum habeatur chorda communis. » Etc.

cordee a trois cordons. Jubinal : « La ceinture des Cordeliers a en effet trois nœuds. » Il ne s'agit pas de nœuds, mais de brins, de torons. Une corde « à trois cordons » est une corde solide. Là où l'Ecclésiaste (4, 12) dit : « Corda triplex difficile rumpitur », une traduction ancienne (Bibl. nat., fr. 901, f° 3) porte : « Corde qui est faite de trois cordons est fors a rompre. » Cf. *De la brebis desrobee* (Bibl. nat., fr. 25566, f° 11 v°) :

Que d'une corde a trois cordons
Nos voldroit avoir estranglés.

et, ci-dessous (note aux v. 17-19), le v. 560 de la *Voie de Paradis*. C'est avec la même idée de solidité, et en se référant au texte de l'Ecclésiaste, que, dans l'*Expositio super regulam...* (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 391), il est parlé de la bulle de Grégoire IX, confirmant celles d'Innocent III et d'Honorius III, comme d'un renforcement, « ut funiculus triplex non facile derumpatur ».

V. 17-19. — La série des jeux de mots contenus dans ces vers s'explique à la lumière des passages suivants, tirés de poèmes de Rutebeuf :

a) *Dit des Jacobins* (écrit vers 1255) :

13 Se cil amassent pais, pacience et *acorde*
Qui font semblant d'ameir foi et misericorde,
Je ne *recordasse* hui ne *descort* ne *descorde* ;
Mais je vuel *recorder* ce que chacuns *recorde*.

b) *Voie de paradis* (écrit aux environs de l'année 1262). Il s'agit du palais d'Humilité, fondé sur la concorde :

554 La Dame de Misericorde (la Vierge)
I estoit, quant ele *acorda*

La descordance acordent des max que recordons ;
En lor lit se *detordent* por ce que nos tortons. 20

---

20. detordent] decordent *Ms.* ; destordent *J* ; decordent K.

Le *descort* qu'Adams *descorda*,
Par quoi nos a touz *acordei*
A l'*acort* au digne *cors Dei*,
Qui a, si com nos recordons,
En sa *corde* les trois *cordons* :
C'est la Trinitei toute entiere.

c) *Des Ordres de Paris* (écrit vers 1262) :

Se li Cordelier pour la *corde*
Pueent avoir la Dieu *acorde*,
Buer sont de la *corde encordé*.
La Dame de Misericorde,
Ce dient il, a eus s'*acorde*,
Dont ja ne seront *descordé* ;
Mes l'en m'a dit et *recordé*
Que tes montre au disne *cors Dé*
Semblant d'amor, qui s'en *descorde* :
N'a pas granment que *concordé*
Fu par un d'aux et *acordei*
Uns livres dont je me *descorde*.

(où, aux vers 70-72, se trouve une allusion au livre de Gérard de San Donnino, condamné en 1256).

d) *Dit de Nostre Dame* (date incertaine) :

Ensi *recorde* tote jor
La douce Dame sanz sejor ;
Ja ne fina de *recorder*,
Quar bien nos vodroit *racorder*
A li, dont nos nos *descordons*.
Or nos acordons a l'*acorde*
La Dame de Misericorde
Et li prions que nos *acort*
Par sa pitié au digne *acort*
Son chier fil, le digne *cors Dé* :
Lors si serons bien *racordé*.

V. 18. — La leçon du manuscrit, *dont n'* (*n* exponctué) *nos descorderons*, a été conservée par Jubinal et par Kressner, bien qu'inintelligible. Il est clair qu'il faut lire *dont nos descordé sons*. La forme *sons* (1re pers. pl. de *estre*) est employée ici même au vers 83.

V. 19-20. — Il s'agit sans doute de l'effort des Mineurs pour le salut

VI [C]hascuns de nos se tort de bien faire sanz faille,
Chascuns d'aux s'an detort et est en grant bataille.
Nos nos faisons grant tort [*quant metons a la taille*] ;
Quant chacuns de nos dort, chacuns d'aus se travaille. 24

VII [L]a corde senefie, la ou li neu sont fet,
Que le Mauffé desfient, et lui et tot son fet.
Cil qui en aux se fie, si mal et si mesfet
Seront, n'en doutez mie, depecié et desfet. 28

VIII [M]enor sont apelé li frere de la corde.
M vient au premier, chacuns d'aux s'i acorde,

VI, 21. *En marge*, c *minuscule*. — 23. *Le second hémistiche manque dans le ms.*

VIII, 29. *En marge*, m *minuscule*. — 30. M] menor *Ms.*, *J*, *K* — s'i acorde] sia corde *Ms.*

d'autrui. Ils se l'assignaient comme l'essentiel de leur mission, en conformité avec l'exemple de saint François, — sur lequel voir la *Legenda minor*, lectio octava (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 571), résumant la *Legenda major*, VIII, 1, et IX, 4.

V. 20. — Manuscrit : *decordent*, leçon peu intelligible. Jubinal : *destordent*. J'ai admis *detordent*, qui va mieux avec *tortons* du même vers, et qui est repris au vers 22 (*s'en detort*) : « ils se tourmentent parce que nous prenons un mauvais chemin. »

V. 21. — *se tort*, « se détourne ».

V. 23. — J'ai comblé la lacune du manuscrit en me référant, pour l'idée et l'expression, au *Dit de Pouille*, v. 29 ss., et à la *Disputaison du croisié et du decroisié*, v. 217 ss. *Quant metons à la taille* = « quand nous vivons à crédit », c'est-à-dire sans nous acquitter aussitôt de ce qu'exige notre salut. L'idée que la vie est un marché dont il faut profiter et où il faut acheter comptant est fréquente chez les prédicateurs. Elle est développée dans la *Chantepleure*, v. 78-85, 118-129.

V. 25-28. — Sur la signification de la corde, cf. *Expositio...* (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 400) : « Credo autem S. Franciscum istud sibi cingulum (funem) elegisse, ... ut, hoc cinctorio armati (Fratres Minores), veritatis linea multis aspera ab Ecclesia nitantur disturbare Simoniacos et alios scelerosos. Facto enim flagello de funiculis, Dominus vendentes et ementes de templi sui finibus noscitur ejecisse, ut patet Joannis secundo. » C'est de même (la définition du but variant) que le poète fait de la corde une arme symbolique maniée par les Mineurs. Mais il attache spécialement le symbole aux nœuds, pensant au fouet de corde ou de cuir dont la longe est rendue plus redou-

Que s'ame viaut sauver ainz que la mort l'amorde
Et l'ame de chacun qu'a lor acort s'acorde. 32

IX [E] senefie plaint, par E se doit ou plaindre.
Par E fu ame en plaint, Eve fit ame *fraindre*.

---

31. s'ame] l'ame *Ms.*, *J*, *K*.

IX, 33. senefie] senefient (n *et* t *exponctués*) *Ms.* — 34. fraindre] plaindre *Ms.*, *J*, *K*.

table par ses nœuds (d'où, en ancien français, l'expression fréquente de « corgie noée »).

Strophes VIII-XI. — Interprétation « per litteras » du nom de *Menor*.

V. 29. *Menor* est attribut.

V. 30. *M*. Dans le manuscrit *menor*, leçon inintelligible. Le copiste, trouvant dans son modèle la lettre *M*, et ne comprenant pas (ce n'est pas la seule fois), a cru avoir affaire à une abréviation du mot *menor*, qui commence le vers précédent. La bonne leçon est *M*, lettre qui « vient au premier », c'est-à-dire en tête du mot *menor*. L'auteur équivoque sur le nom de cette lettre, prononcé *amme* (et nom *emme*), et sur son homonyme *ame* (v. 31 et 32), la mission déclarée des Frères Mineurs étant de sauver les âmes : chacun le savait ; cf. *Renart le Contrefait* :

3613 Menestrel fait dedens enfer
Plus d'ames de gens avaller
Que ne feroient en paradis aler
Cordelier quatre vint et dis.

V. 31. — Manuscrit : *l'ame*. La correction *s'ame* paraît nécessaire, pour marquer la distinction entre l'âme de chaque Cordelier et celle de chacun des fidèles de leur enseignement.

V. 32. — *qu'a*, « qui à ».

V. 33-36. — *E* est à la fois l'exclamation *eh !* et l'initiale du nom d'Ève, coupable du péché originel. Cf. Huon le Roi, *Li abecés par ekivoke* :

67 Après vous conterai de l'E...
71 Ja n'eüssiens paine se Eve
N'eüst del fruit deveé mors.
En cel morsel gist nostre mors ;
Et li oellés ki est amont
75 Note le dolour ki el mont
Par le mors de la pume vint...
78 Mainte dolor commence en E :
Vous entendés bien que sans E
Ne porroit nus nommer Evain.

Et beaucoup d'autres textes.

V. 34. — Manuscrit : *plaindre*. Pour éviter la rime du même avec le même, on est tenté par la correction *fraindre*, « se briser, se corrompre ».

Quant vint Filz d'*M* a point, *ne sofri* point le poindre :
M a ame desjoint dont Eve la fit joindre. 36

X [A]ne en esté va et en yver par glace
Nus piez, por sa viande qu'elle quiert et porchace :

---

35. Filz d'M] filz dame, *Ms.*, *J*, *K* — ne sofri] nessofri *Ms.*, ne soffri *J*.
X, 37. *En marge*, a *minuscule*. — Ane] Eve *J* ; Par eve *K*.

V. 35. — *d'M*. Manuscrit *dame*, gardé par Jubinal et par Kressner. Il s'agit, cette fois, de la lettre *M* (*amme*) comme initiale du nom de Marie. Cf. Huon, poème cité :

169 La bone lois nous vint par M,
Qui est des letres dame et gemme...
179 M est Marie...

Et beaucoup d'autres textes.

Le sujet de *sofri* est *M* (Marie). Allusion à l'idée que, depuis la faute d'Ève, les femmes enfantent dans la douleur (*Genèse*, III, 16), mais que la Vierge fut exempte de cette souffrance. Cf. *S. Bonav. op.*, t. VIII : *Vitis mystica*, XXX, 104-105 ; *De quinque festivitatibus*, II, 3 ; etc. Chacun le savait ; cf. le dit des *IX joies de Nostre-Dame*, v. 183-184 ; Jarnström, *Chansons pieuses*, t. I, p. 70 ; etc.

V. 36. Entendre que M (Marie), salvatrice de l'âme, l'a affranchie de la servitude à laquelle l'avait condamnée le péché d'Ève.

V. 37-38. — *Ane*. Jubinal : *Eve* ; Kressner : *Par eve*. La leçon du manuscrit est bonne. *Ane* fait jeu de mots : c'est à la fois le nom de la lettre N (*enne*, prononcé *anne*) et celui de la femelle du canard. L'ane est un gibier souvent cité dans les textes, sans égard à l'idée de sexe. Le même jeu de mots (comme M. Félix Lecoy m'en a signalé l'exemple) se trouve dans l'une des *Pièces joyeuses* publiées par Pierre Champion (*Revue de Philologie française*, t. XXI, 1907, pièce LIV, p. 191, v. 223-224) :

N [= ane] de riviere ou maslart,
Et M [= ame] de juste personne...

On pouvait parler des « pieds » de la lettre N ; cf. Huon, poème cité :

171 Emme a trois *piés* en sa figure...
173 Com N seroit figuree
Se d'un *pié* iert desfiguree.

Si l'on n'acceptait pas l'hiatus après *ane*, on pourrait lire : *ane va en esté*, qui donnerait un hémistiche correct.

Isi font li Menor. Diex guart que nus ne glace,
Qu'i ne chiee en pechié, qu'i ne faille a sa grace ! 40

XI [O] est roons; en O a emmi une espasse.
Et roons est li cors, dedenz a une place :
Tresor y a : c'est l'ame, que li Maufez menace.
Diex guart le cors et l'ame, Maufez mal ne li face ! 44
.....
.....
.....
.....

XII [D]evant l'Espicerie vendent de lor espices :
Ce sont saintes paroles en coi il n'a nul vices.

---

39. que nus ne glace] que n' ne glace *Ms.* ; que vent ne glace *J* ; que nois ne glace *K* — 40. qui ... qui] que ... qui *K* — chiee] chiet *K* — en pechié] enpechié *Ms.*, *J*, *K*.

XI, 41. *En marge*, o *minuscule*. O est] Cest *J* ; Et cest *K*.

XII, 45. *En marge*, d *minuscule* — 46. nul] nus *K*.

V. 39. — Les Mineurs vont nu-pieds, comme les « anes », malgré la rigueur des saisons. Cf. *Expositio...* (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 403, § 18) : « Fateor poenam esse asperam pedum nuditatem, in hieme quidem asperiorem propter frigiditatem, in aestate autem graviorem propter duritiem majorem (terrae). »

glace. Subjonctif du verbe *glacier*, « glisser ».

V. 40. — *Qui ... qui*. A prendre comme l'équivalent de *qu'il*, ou à corriger en *que*.

V. 41. — Cf. Huon le Roi, *Li abecès...*, v. 191 ss. :

O est reons comme li mons..., etc.

Mais Huon interprète la lettre autrement que notre auteur.

emmi, adverbe, et non préposition.

V. 44. — On attendrait, après la strophe XI, une autre strophe pour expliquer la signification de la lettre R : strophe que le copiste (ou un autre avant lui) a dû omettre.

Strophes XII-XXV. — Deuxième partie du poème, relative à un conflit des Cordeliers de Troyes avec l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains et le curé de l'église Saint-Jean-au-Marché en l'année 1249, alors que les premiers voulaient transporter leur couvent à l'intérieur de la ville.

V. 45. — L'Espicerie, rue et place marchandes de Troyes, en bordure de l'église Saint-Jean-au-Marché, elle-même placée sous le patronat de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Tote lor a fet tort, et teles an pelices
Les ont ci peliciez qu'entrer n'osent es lices. 48

XIII [L]'abeasse qui cloche la cloiche dou clochier
Fist devant li venir, qu'i la veïst clochier :

---

47. an pelices] aupelices (*ou* anpelices) *Ms.* ; au pélices *J* ; aupelices *K* — 48. ci] si *K* — peliciez] pesciez *J*.

XIII, 49. *En marge*, 1 *minuscule*. — 49. L'abeasse] [l]abeasse *Ms.*, la beasse *J*, *K*.

V. 47. — Vers obscur. La difficulté porte sur les mots *tote*, *teles* et *aupelices* (ou *anpelices*). Parmi diverses interprétations possibles, entre lesquelles le choix est rendu malaisé par le goût du poète pour les jeux de mots, on peut indiquer celle-ci : « l'exaction les a frappés injustement ; et certaines (religieuses) vêtues de pelisses les ont si bien dépouillés... » *Tote* serait donc le mot *tolte* (cf. v. 54). *teles*, féminin de l'adjectif *tel*, avec *e* analogique, est possible : l'usage de Rutebeuf sur ce point est flottant (voir ci-dessous, p. 324, l'étude sur la langue). *pelices* peut caractériser le vêtement des religieuses, qui étaient des Bénédictines, par opposition à celui des Cordeliers, lesquels n'avaient pas droit au port de pelisses ; cf. *Expositio*... (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 306) : « nota quod Fratribus nulla hic vestimenta pellicea conceduntur. » Il est clair, en tout cas, qu'il s'agit d'exactions ou de violences dont les Cordeliers ont été victimes de la part des religieuses.

V. 48. — *ci*, « si ».

Les lices de l'abbaye Notre-Dame ou de l'église Saint-Jean-au-Marché. Il est question en d'autres villes de ce genre de barrières. Les documents des archives de l'Aube mentionnent les lices de Notre-Dame (G 3584), de Saint-Remi (G 1203), du cloître Saint-Étienne (G 2609, 3644), etc. Cf. Ch. Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. V, p. XVII (Saint-Pierre), XCIX (Notre-Dame), CVI (Saint-Remi).

Les Cordeliers, maltraités dans les lices de Notre-Dame et de Saint-Jean, n'osent plus y entrer. *Entrer es lices* peut aussi faire jeu de mots par référence à la langue des tournois.

V. 49. — *L'abeasse* (cf. v. 53 ; et, au v. 92, *abeesse*).

L'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains. Le scribe a agglutiné l'article et le nom. Il peut y avoir jeu de mots avec *la beasse*, « la servante ». Mais Jubinal et Kressner ont arbitrairement imprimé *la beasse*, comme si c'était là le sens principal.

V. 49-50. — Deux vers obscurs. La recherche du sens doit s'orienter en partant des trois constatations suivantes : 1° *fist*, verbe de la proposition principale, a pour sujet un féminin (comme le prouve la forme *li*, qui renvoie à ce sujet) ; — 2° Ce sujet n'étant pas exprimé dans les vers précédents (à

Ainz qu'elle venit la, la covint mont lochier.
La porte en fist porter celle qui n'ot Dieu chier. 52

52. La porte] laporte *Ms.*; la porte *J*, *K*.

moins qu'une strophe n'ait sauté dans le manuscrit), il faut le tirer des vers 49-50 eux-mêmes ; — 3° Il faut trouver dans ces mêmes vers, pour le verbe *venir*, un sujet qui doit être un féminin (comme le prouvent les mots *ele venist* du vers 51).

Or, au vers 49, *cloche* est l'indicatif du verbe *clochier*, « boîter », lequel n'est pas transitif. Je ne connais pas d'exemple d'un verbe *clochier* qui, transitif, pourrait avoir pour complément *cloche* (comme on dit *bourdonner* ou *tinter* ou *copter une cloche*). Il faut donc dissocier les groupes *l'abeasse qui cloche* et *la cloiche du clochier*, et faire de l'un ou de l'autre le sujet de *fist*. Lequel des deux ? Comme l'abbesse, à en juger par les vers suivants, est en position de défendeur plutôt que de juge, on incline à prendre pour sujet « la cloiche dou clochier », qui serait une désignation métonymique de l'official épiscopal, résidant près de la cathédrale. L'official aurait cité l'abbesse pour examiner ses torts en sa présence. — Au vers 50, *qu'i* est à entendre comme *qu'il* ou à corriger en *que*.

qui cloche, à prendre peut-être au double sens physique et moral. Sur l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains alors en charge, voir ci-après, p. 321.

V. 51. — « Avant de se rendre à la citation, il lui fallut longuement branler sur ses jambes », avec le double sens de « boîter » et « s'agiter » (en faisant du désordre : cf. v. 52). C'est-à-dire que l'abbesse n'obéit pas et commet de nouveaux excès.

V. 52. — Au cours de leurs démêlés avec la collégiale de Saint-Urbain, leur voisine, les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, arrachèrent à deux reprises, en 1266, les portes de l'église et les firent transporter dans leur monastère : voir ci-après, p. 313. Elles ont pu déjà, en 1249, user du même procédé à l'égard des Cordeliers pour une maison où ils auraient pris pied dans Troyes.

Mais il peut aussi y avoir un jeu de mots : l'abbesse aurait pu faire enlever *l'aport*, c'est-à-dire les offrandes faites aux Cordeliers par les fidèles (ce qui expliquerait le vers 54). On sait à quelles querelles les offrandes ont donné lieu entre les Mendiants et l'ancien clergé. Quant à l'alliance de mots *emporter l'aport*, cf. Gautier de Coinci, *Li miracle de Loon* (édit. Långfors, *Miracles de Gautier de Coinci*, p. 105) :

277 Et nostre offrande et nostre aport
Ne volons pas que France en port.

Watriquet de Couvins, *Li dis des mahommés* :

44 Adès est mahommés en voie
A l'uis, au sueil ou a la porte,
Qui tout l'aport des bons emporte.

XIV [L]'abeasse qu'est torte lor a fet molt grant tort :
Encore est correciee se fromages estort.
A l'apostole alerent li droit contre le tort :
Li droiz n'ot point de droit, ne la torte n'ot tort.

XV [L']apostoles lor vost sor ce doner sentence,
Car il set bien que fame de po volentiers tance ;
Ainz manda, s'il pooit estre sans mesestance,
L'evesque lor feïst la avoir demorance.

XVI [L']evesques ot consoil par trois jors ou par quatre ;
Mais fames sont noiseuses, ne pot lor noise abatre
Et vit que chacun jor les convenoit combatre,
Si juga que alassent en autre leu esbatre.

XIV, 53. *En marge*, l *minuscule*. — L'abeasse] [l]abeasse *Ms.*, la beasse *J, K.*

XV, 57. *En marge*, l *minuscule*. — 59. mesestance] mes estance *Ms.*

XVI, 63. convenoit] covenoit *K.*

V. 54. — « Elle est encore mécontente quand elle a extorqué des fromages. » Allusion à la rapacité des religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains et peut-être, spécialement, au fait qu'elles auraient arraché aux Cordeliers les offrandes reçues par eux et composées, comme souvent, de produits fermiers.

Strophes XV-XVI. — Intervention du pape et de l'évêque.

V. 57. — *dare sententiam* veut dire « rendre un jugement ». Ici, *doner sentence* semble signifier « donner raison (aux Cordeliers) ». Dans le dit du *Chevalier Tort* (Méon, t. III, p. 444), *sentence avoir* semble devoir s'entendre comme « avoir gain de cause ».

V. 58. — Justification de l'intention du pape : il sait que les religieuses de Notre-Dame, comme toutes les femmes, cherchent querelle pour peu de chose.

V. 59. — *Ainz*. Le pape aurait voulu décider en faveur des Cordeliers ; « mais d'abord » il agit par l'entremise de l'évêque.

V. 59-60. — Ce sont les termes d'une lettre par laquelle Innocent IV prescrivait, le 14 mai 1249, à l'évêque de Troyes d'amener l'abbesse de Notre-Dame et le curé de Saint-Jean-au-Marché, *si sine scandalo ipsorum fieri poterit*, à permettre que les Cordeliers restent où ils étaient venus (*ipsos Fratres in dicto fundo libere morari permittant*). Voir ci-après, p. 314.

V. 61. — Il y eut trois tentatives de réconciliation, les mercredi 3, vendredi 5, et samedi 12 juin 1249. Voir ci-après, p. 315.

V. 62. — *fames* : les religieuses de l'abbaye.

V. 63-64. — Les efforts de l'évêque échouèrent à cause de l'obstination

XVII Dortor et refretor avoient, belle yglise,
Vergiers, praiaux et troilles, trop biau leu a devise :
Or dit la laie gent que c'est par convoitise
Qu'il ont *ce leu* lessié et autre place prise. 68

XVIII [S]e cil leuz fust plus biaus de celi qu'il avoient,
Si le poïst on dire ; mais la fole gent voient
Que lor leus laissent cil qui desvoiez avoient
Por oster le pechié *que* en tel leu savoient. 72

XIX [E]n ce leu faisoit on pechié et grant ordure :
A l'oster ont eü mainte parole dure ;

XVII, 66. vergiers] v'g'rs *Ms.* ; vergiés *J* — 67. convoitise] covoitise *K* — 68. ce leu] seleu *Ms.* ; se leu *J*.

XVIII, 69. celi] celui *K* — 70. mais] mes *K* — 72. que] qui *Ms.*, *J* — leu savoient] leus avoient *J*.

XIX, 73. faisoit] fesoit *K* — 74. oster] osteil *J*.

des religieuses de Notre-Dame et du curé de Saint-Jean-au-Marché. Voir ci-après, p. 315.

Strophes XVII-XXI. — Justification du dessein des Cordeliers de venir s'installer à l'intérieur des murs de Troyes. Comparer les motifs donnés ici avec ceux que saint Bonaventure a énoncés pour les cas de transfert dans les villes en général (*S. Bonav. op.*, t. VIII : *Determinationes quaestionum*, Pars I, q. V, et Pars II, q. VI, p. 340 et 362). Dans les documents, les raisons alléguées par les Cordeliers de Troyes étaient l'humidité et l'insalubrité de leur première résidence.

V. 65. — C'était le couvent de la Trinité, près de la Porte Comporté, hors murailles, qu'ils occupaient depuis l'année 1235 environ.

V. 67. — *laie*, « non informée ».

V. 70. — *la fole gent*, « même les gens les plus dépourvus de sens ».

V. 71, — *qui desvoiez avoient*, « qui remettent les égarés dans le bon chemin ».

V. 72-73. — Les Cordeliers avaient voulu s'installer et s'installèrent finalement à la Broce-aux-Juifs. La colonie juive de Troyes était particulièrement nombreuse et prospère : il peut s'agir ici du dessein des Cordeliers de travailler à une œuvre de conversion (voir ci-après, p. 320-1), mais peut-être aussi de leur effort pour réformer les mœurs, sans crainte de s'en prendre vivement au clergé lui-même, comme ils l'ont souvent fait un peu partout. Pour la justification de ce genre d'action, voir, entre beaucoup d'autres textes, saint Bonaventure, *op. cit.*, Pars II, 7, I et II (*S. Bonav. op.*, t. VIII, p. 356 ss.).

V. 74. — *avoir parole*, « être en conflit ».

Mais Jehucriz li rois qui toz jors regne et dure
Si conduise celui qui les i fit conduire ! 76

XX [L]a coe dou cheval desfant la beste tote,
Et c'est li plus vilz membres, et la mouche la doute.
[*Nos ressemblons la taupe, qui erre soz la mote* :]
Nos avons euz es testes, et si ne veons gote. 80

XXI [S]e partout avoit eve, tiex buvroit qui a soi.
Vos veez, li navrez viaut le mire lez soi,
Et nos, qui sons navré chacun jor endroit soi,
N'avons cure dou mire, ainz nos morons de soi. 84

XXII [L]a deüst estre mires la ou sont li plaié ;
Car par les mires sont li navré apaié.

XX, 77. *En marge*, c *minuscule*. — desfant] desfent *K* — 78. doute] dote *K*.

79. *Manque dans le ms.* ; *Jubinal et Kressner indiquent la lacune à la fin de de la strophe.* — 80. euz] iex *K*.

XXI, 81. *En marge*, s *minuscule*. — partout] partot *K* — qui a] qu'a *J* — 82. viaut] vuet *K*.

XXII, 85. *En marge*, l *minuscule*. — 86. Car] Quar *K*.

V. 76. — Sans doute Innocent IV.

V. 77-78. — Comparaison familière, dans le goût franciscain, pour marquer la force redoutée de la parole des Mineurs, si humbles de leur personne.

V. 79. — Il manque, dans le manuscrit, un vers au quatrain XX. Ce n'est pas, comme semblerait l'indiquer la ligne de points de Jubinal et de Kressner, nécessairement le dernier. Le fait qu'après le vers 78 le scribe passe à une nouvelle colonne donne plutôt à penser que c'est le troisième.

Je me suis référé, pour suggérer une restitution, à ces vers de la *Chante pleure* :

30 Nous resamblons la taupe, qui ot et pas ne voit,
Quar nos ne veons gote ...
37 Cil resamble la taupe, qui ot et ne voit goute ;

et à ces vers de Rutebeuf, *De sainte Église*, poème sensiblement postérieur au nôtre (uniquement conservé, comme les *Cordeliers*, dans le ms. 1593 de la Bibliothèque nationale) :

13 Des yex du cuer ne veons gote,
Ne que la taupe soz la mote.

Strophes XXII-XXIII. — Comparaison fréquente des Mineurs avec des médecins (à quoi s'ajoute ici l'image mystique de l'âme assoiffée).

Menor sont mire, et nos sons par eus apaié :
Por ce sont li Menor en la vile avoié. 88

XXIII [O]u miex de la cité doivent tel gent venir ;
Car ce qui est oscur font il cler devenir,
Et si font les navrez en senté revenir.
Or *les* veut l'abeesse de la vile banir. 92

XXIV [E]t mes sires Ytiers, qui refu nez de Rains,
Ainz dit qu'i mangeroit ainçois fuielles et rains
Qu'i fussent *ens esglises* confessor premeriens,
Et que d'aler a paie avroit lasses les rains. 96

---

87. eus] els *K*.

XXIII, 89. *En marge*, o *minuscule*. — 86. Car] Quar *K* — 91. senté] santé *K* — 92. les] la *Ms.*, *J*, *K* — veut] vuet *K* — l'abeesse] labeesse *Ms.*, la beesse *J*, la beasse *K*.

XXIV, 93. *En marge*, e *minuscule* — mes sires] messires *J* — 94. qui] que *J*, *K* — fuielles] fuelles *K* — 95. Qui] Que *J*, *K* — ens esglises] en sesglises *Ms.*, en s'esglises *J* — premeriens] par meriens *J*, por meriens *K* — 96. lasses] lasse *Ms.*

V. 89. — *la cité*. Peut-être la Cité de Troyes, par opposition à la ville, (v. 88 et 92).

V. 90. — Il faut peut-être reconnaître ici l'idée très souvent exprimée que les Mineurs répandaient la lumière de vie là où régnaient les ombres de la mort : prétention qui leur a été reprochée par leurs adversaires, par exemple par Guillaume de Saint-Amour (*De periculis*, édit. dite de Constance, p. 66, n° 24), quand il leur fait dire : « Nos illuminavimus Ecclesiam universam, quae ante tempora nostra caeca erat... » En tout cas les notions d'obscurité et de clarté ne doivent pas s'entendre ici au sens intellectuel, mais au sens spirituel (cf. Rutebeuf, *Du Secrestain*, v. 190-200).

Strophes XXIV-XXV. — Attitude du prêtre Itier.

V. 93. — *Ytiers*. Selon toute apparence, curé de Saint-Jean-au-Marché. Cf. ci-dessous, p. 317-319.

V. 94. — *Ainz dit*, « dit cependant » (quoique né de Reims, et pour jouer avec le nom *rains*).

qui, à entendre comme *qu'il* ou à corriger en *que*.

V. 95. — *qui*, même observation.

premeriens, leçon du manuscrit. Jubinal et Kressner ont lu à tort l'un *par meriens*, l'autre *por meriens*. — *premeriens* est un adverbe. Le sens du vers est : « que, dans les églises, les Cordeliers ne reçoivent les confessions *avant* [les curés des paroisses] ». Voir ci-après, p. 317-318.

V. 96. — Leçon du manuscrit *lasse*, que les éditeurs ont imprimé *lassé*. Mais

XXV [B]ien le deüt soffrir mes [*sire*] Ytiers li prestres :
Paranz a et parentes mariez a grant festes :
Des biens de Sainte Yglise lor a achetez bestes :
Li biens esperitiex est devenus terrestres.

II

Examen d'ensemble du poème.

Le poème est un éloge des Cordeliers. Il tend à justifier leur dessein de transporter à l'intérieur d'une certaine ville le couvent qu'ils avaient jusque-là à l'extérieur, — dessein qui venait de se heurter à des oppositions.

Dans une première partie, l'auteur donne à son éloge un caractère général. Il parle successivement du dévouement des Cordeliers à la religion (str. I), — du succès de leur Ordre (str. II), — de la signification des stigmates envoyés à leur patron saint François (str. III-IV), — de la signification de la corde dont ils sont ceints (str. V-VII), — enfin de la signification de leur nom de *Menor*, interprété lettre par lettre (str. (VIII-XI).

Dans une deuxième partie, il aborde l'histoire d'un conflit qui a suscité son poème.

Il n'y a rien à ajouter ici, pour la première partie, aux éclaircissements que j'ai donnés dans les notes au texte. Mais il faut revenir d'ensemble sur la seconde, pour compléter, approfondir et justifier les interprétations de détail que j'ai sommairement présentées.

XXV, 97. *En marge*, b *minuscule*. — deüt] deust *J*, *K* — sire] *mq*. *Ms*., *J* — 98, Paranz] Parenz *K* — parentes] parentez *Ms*., *J*.

on ne peut ni prendre *les rains* pour complément de *avroit lassé* (ce qui ne donnerait pas de sens), ni prendre *lassé* pour un attribut de *reins*, « aurait les reins lassés » (faute d'accord entre *lassé* et *reins*, qui est un féminin pluriel). Selon toute probabilité il faut lire *lasses* (le sens de « fatigué » est attesté pour Rutebeuf au vers 706 de la *Vie sainte Elysabel*) ; et Itier voudrait dire ou bien qu'il ne se sentirait plus de forces pour aller en conciliation, ou bien qu'à force d'aller en conciliation il en aurait les reins fatigués : dans les deux cas, c'est une allusion aux faits mentionnés dans la strophe XVI.

V. 100. — *Li biens esperitiex*, correspondant au latin *spiritualis*, qui désigne les biens ecclésiastiques et spécialement les oblations.

1. — *Le lieu des événements, les circonstances et la date.*

Où, quand, et à quel propos le poème a-t-il été composé : ce sont trois questions étroitement liées entre elles et qui, si elles sont distinctes, doivent néanmoins être examinées simultanément.

Personne n'a songé à localiser ailleurs qu'à Paris les événements dont parle l'auteur. Et pourtant en l'absence de toute preuve. On ne voit que Jubinal qui ait senti la nécessité d'en fournir une, quand il a supposé que *la béasse* (il imprimait ainsi) nommée aux vers 49, 53 et 92 était l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la seule maison, en effet, dont le nom pût ici venir en cause. Mais Jubinal semble n'avoir pas beaucoup tenu à son hypothèse, et il a bien fait.

Laissant de côté, sans les critiquer ni les discuter, les notices plus ou moins sûres ou complètes consacrées par les auteurs modernes aux relations des Cordeliers et des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, j'en résumerai l'histoire, uniquement d'après les documents ou témoignages anciens, pour la période de 1229 à 1240, la seule où ces relations semblent avoir été difficiles.

Les Cordeliers s'étaient installés d'abord à Vauvert, aux portes de Paris (région actuelle du Luxembourg). Le couvent qu'ils y avaient élevé, d'une ampleur qui froissait le sentiment d'humilité de beaucoup de gens dans leur Ordre même, s'écroula en 1229 [1].

Ils occupèrent l'année suivante un terrain bâti, où ils furent admis en qualité d'hôtes par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'intérieur des murs de Paris, sur la paroisse de Saint-Côme et Saint-Damien, près de la porte Gibard (qui ouvrait sur ce qui est aujourd'hui le Rond-Point Médicis). Il fut spécifié, dans l'accord d'admission, qu'ils ne pourraient avoir ni cloches, ni cimetière, ni autel consacré (sinon portatif), ni chapelle consacrée; que tous les droits de l'église Saint-Côme et Saint-Damien, dont Saint-Germain avait le patronat, seraient

1. Jean de Garlande, *De triumphis Ecclesiae*, édit. Wright, p. 99. Cf. *Mon. francisc.*, I, 36.

saufs; et que ladite abbaye conserverait son droit de justice temporelle [1].

De mars 1231 à avril 1234, ils reçurent divers bienfaits, venus de bienfaiteurs divers [2].

Le 3 juin 1236, Grégoire II demanda à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sur un ton qui devenait finalement celui de l'injonction, d'autoriser les Frères Mineurs, trop à l'étroit dans une résidence malsaine, à s'installer sur des terres dépendant de l'abbaye et situées partie hors des murs, partie dans les murs de Paris, que les propriétaires étaient disposés à vendre et que des acquéreurs étaient prêts à acheter pour les Frères. Tous les droits de l'abbaye, disait-il, resteraient saufs, notamment quant aux redevances. La délimitation du terrain se ferait selon les indications de l'évêque de Senlis. Le pape finissait en disant que, si l'abbaye ne consentait pas de bon gré, il faudrait bien qu'elle « fît de nécessité vertu » [3]. Il écrivait en même temps à l'évêque de Senlis pour le charger de suivre l'affaire [4].

En 1240, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés s'inclina, pour l'affaire ainsi amorcée en 1236, devant la volonté du pape [5]. Mais son consentement s'accompagnait de certaines réserves, acceptées par le Ministre des Frères Mineurs de France. L'abbaye

---

1. Arch. nat., L 767, 1. — Mai 1230. Lettre de l'évêque de Paris Guillaume (texte imprimé dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, p. p. Denifle et Châtelain, n° 76).

2. En mars 1231, la collégiale de Saint-Merry céda à l'abbaye de Saint-Germain 2 deniers de chef-cens sur un fonds où résidaient alors les Frères Mineurs (Arch. nat., L 767, 5).

En avril 1234, saint Louis renonça à une redevance, due à lui par l'abbaye de Saint-Germain, pour droit de pêche en ses eaux. Moyennant quoi, l'abbaye, de son côté, renonçait au cens et revenu qu'elle avait dans un pourpris de sa censive, acheté par le roi pour les constructions des Frères Mineurs (Arch. nat., L 767, 25).

3. Arch. nat., S 4163, 6 (Potthast, 10178).

4. Claude Le Petit, *Repertorium seu inventarium eorum quae in bullis summorum pontificum in favorem totius ordinis et potissimum hujus conventus...* (Arch. nat., L 941, 1). L'année suivante, le pape demandait au chapitre de Saint-Benoît de Paris de céder une certaine terre aux Mineurs (Arch. nat., S 4163, 11).

5. Registres de Grégoire IX (Auvray, n° 5321).

continuerait à percevoir ses revenus sur le domaine en question. Il ne serait porté aucun préjudice à ses privilèges, notamment à ses droits de justice spirituelle et temporelle. Les Frères ne pourraient faire aucune ouverture dans le mur « le long du chemin qui, de la porte de la cité de Paris, contiguë à leur monastère, conduit au bourg Saint-Germain ». S'ils en faisaient une pour les besoins de leurs constructions, ils devraient, une fois les travaux achevés, boucher la brèche à leurs frais. Reconnaissant qu'ils étaient établis sur le territoire de Saint-Germain, ils s'engageaient, pour l'avenir, à ne pas élargir davantage leur occupation et à refuser toute possibilité d'extension ou d'acquisition, même si le pape la leur offrait spontanément [1].

Le 8 décembre 1240, Grégoire IX constatait et confirmait l'accord [2].

A partir de cette date, il n'est plus fait mention de difficultés entre les Cordeliers et Saint-Germain-des-Prés.

Ainsi, quand les Cordeliers de Paris, venant de Vauvert, s'installèrent à l'intérieur des murs, ils le firent sur la censive de Saint-Germain ; et si l'abbaye semble les avoir accueillis d'abord assez favorablement, elle ne dut pas tarder à s'inquiéter de leurs progrès. On voit qu'elle ne céda qu'au bout de quatre ans à la pression de Grégoire IX quand celui-ci voulut élargir l'installation des nouveaux venus.

A première vue, ces circonstances sembleraient s'accorder jusqu'à un certain point avec les données du poème. Mais elles n'expliquent pas les allusions de l'auteur à de nombreux faits précis : abandon volontaire d'un couvent supposé en bon état, bagarres, enlèvement d'une porte, intention d'expulser les Cordeliers, appel à un pape dont l'attitude n'est pas aussi résolue que celle de Grégoire IX, commission donnée par le pape à l'évêque, échec de l'évêque, rôle du prêtre Itier, etc. Dira-t-on que l'histoire n'aurait pas conservé le souvenir de faits qui peuvent néanmoins avoir été réels ? C'est possible ; mais, en tout cas, les Cordeliers de Paris ne pouvaient pas prétendre, comme il est dit dans le poème, qu'ils avaient quitté une installation confortable, alors qu'en réalité — on le savait de reste —

1. Arch., nat., L 767, 7 (cf. 767, 6).
2. Arch. nat., S 4163, 7 (Potthast, 10969).

leur abandon de Vauvert avait été motivé par l'écroulement de leurs constructions. Ici, il n'y a plus seulement silence de l'histoire : il y a contradiction de l'histoire.

*
* *

On est donc invité à rechercher une ville autre que Paris, où le transfert d'un couvent de Franciscains de l'extérieur à l'intérieur des murs aurait donné lieu aux incidents mentionnés dans le poème.

Les transferts de cette sorte ont été nombreux au cours du XIII[e] siècle et se sont produits en des pays très divers. En principe, la recherche devrait donc être géographiquement très étendue ; mais, en fait, elle peut être limitée, dès le début, à un domaine relativement restreint, si l'on considère que le poème est, comme on verra, l'œuvre du trouvère Rutebeuf, et que cette attribution, comme les particularités de la langue, désigne pour l'exploration les régions de l'Ile-de-France et de la Champagne.

De plus, le poète désigne de façon instructive l'adversaire auquel les Cordeliers ont affaire : il l'appelle (je transcris exactement le manuscrit) *labeasse* (v. 49 et 53) et *labeesse* (v. 92), c'est-à-dire (le scribe ayant agglutiné l'article et le nom) soit *la beasse* (ou *la beesse*), soit *l'abeasse* (ou *l'abeesse*). Les éditeurs ont opté pour *la beasse* et tous les critiques qui les ont lus leur ont fait confiance. Cependant, ils auraient dû prendre garde qu'il n'était pas naturel de représenter les Cordeliers comme engagés, pour une affaire importante, dans un conflit avec une simple *beasse*, c'est-à-dire avec une servante. Jubinal paraît l'avoir senti, et il a supposé, on l'a vu, que le mot, faisant équivoque, était une façon de désigner l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mais il fallait aller plus loin et se demander si, en lisant *l'abeasse* et *l'abeesse*, formes également attestées du moderne *abbesse*, on n'obtiendrait pas un sens immédiatement satisfaisant. A cette question je réponds par l'affirmative.

Me fondant sur ce que je viens de dire, j'ai donc recherché dans l'Ile-de-France et en Champagne, pour l'époque où l'on se trouve, c'est-à-dire entre les années 1240 et 1280 environ, une ville où les Cordeliers, précédemment installés hors des

murs et voulant se transporter au dedans, se seraient heurtés à l'opposition d'une abbesse. Après élimination de toutes les villes de ces régions où les Cordeliers ont eu un couvent, mais où les conditions requises pour la solution du problème n'étaient pas remplies, je me suis arrêté à Troyes, où l'histoire fournit en effet un commentaire parfaitement approprié du poème.

*
* *

L'installation des Cordeliers près de Troyes était antérieure au mois de mai de l'année 1236, date où leur couvent est mentionné dans un acte du comte Thibaut IV[1]. Ce couvent, appelé La Trinité[2], était situé du côté nord, à proximité de la porte de Comporté (dite d'abord porte de César, et enfin porte de Preize). En l'année 1247, au plus tard, ils songèrent à se transporter dans l'intérieur de la ville. Une maison leur fut donnée à cette date, par le clerc Pierre Garsiles, dans la rue des Buchettes, proche l'église Saint-Jean-au-Marché, pour servir à la construction d'une demeure (*ad aedificationem loci Fratrum Minorum Trecensium*)[3].

Mais c'est dans le quartier de la Broce-aux-Juifs qu'ils avaient l'intention de fonder leur nouveau couvent.

Ce dernier projet les mit aussitôt en conflit avec le chapitre de la cathédrale Saint-Pierre et le curé de Saint-Remi, qui avaient autorité sur les lieux qu'ils visaient. De là une longue affaire, qu'on voit déjà engagée en 1248 : une sentence arbitrale, rendue au mois de juin de cette année-là, posa les conditions d'un accord entre les parties[4]; mais elle ne mit pas fin aux difficultés, parce que les Cordeliers refusèrent de l'accepter[5].

---

1. Analysé par d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. V, p. 354, n° 2416, d'après la pièce J 195, 20 des Archives nationales.

2. D'après une inscription, jadis gravée sur une table de bois du couvent des Cordeliers de Troyes, et publiée par Ch. Lalore, *Les Frères Mineurs ou Cordeliers de Troyes* (*Annuaire de l'Aube*, 1869).

3. Archives de l'Aube, 13 H 115.

4. *Ibid.*, 13 H 86, 1 (original), et G 3390, 1.

5. C'est ce qui résulte de négociations ultérieures, indiquées ci-après.

L'attitude du pape Innocent IV en cette occasion semble avoir été assez hésitante : on le voit, le 13 janvier 1249, accorder 40 jours d'indulgences à tout fidèle qui contribuerait par ses aumônes à la construction du nouveau couvent des Cordeliers [1] ; mais, peu de temps après, le 1er octobre 1249, il accordait au chapitre de Saint-Pierre une garantie de ses droits en interdisant, sur les paroisses dont ce chapitre avait le patronage, d'élever, sans l'autorisation du chapitre et celles des curés intéressés, ni oratoires, ni chapelles, ni églises, ni monastères [2] : ce qui semble bien dirigé, à en juger par les précautions prises en d'autres villes, contre les tentatives d'installation des Cordeliers. Et pourtant, comme le montrent ses lettres [3], il faisait jouer, dans le même moment, l'influence de hauts personnages ecclésiastiques (sauf l'évêque de Troyes), pour obtenir le libre établissement des Cordeliers dans la ville [4].

Toujours est-il qu'en 1255 l'affaire était encore pendante ; et il fallut, pour la trancher, la résolution d'un nouveau pape, Alexandre IV, lequel, en la seconde année de son pontificat (13 décembre 1255 - 13 décembre 1256), déclara « inique » l'arbitrage de juin 1248 [5]. Après quoi, le chapitre de Saint-

1. Archives de l'Aube, 13 H 28.

2. *Ibid.*, G 2577. Texte imprimé par Ch. Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. V : *Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes*, p. 185, n° 208.

3. Lettre du 9 décembre 1249 à l'archevêque de Sens (Archives de l'Aube, 13 H 29). C'est sans doute de la même date, ou à peu près, qu'étaient deux lettres respectivement adressées par le pape, dans la même intention, à l'évêque d'Auxerre et à l'abbé de Saint-Martin-es-Aires (de Troyes) : lettres mentionnées dans un inventaire ancien (Archives de l'Aube, 13 H 1, p. 1, art. 2 et 4).

4. Lalore (*Les Cordeliers...*, etc.) parle d'une proposition d'accord faite sans succès en 1250 au chapitre de Saint-Pierre et au curé de Saint-Remi par Jean, gardien des Cordeliers. Il renvoie là-dessus à Gonzalès, qu'il a précédemment indiqué comme l'auteur du *De origine et progressu seraphicae religionis Franciscanae*, Venise, 1605. Il s'est mépris en écrivant *Gonzalès*, au lieu de *Gonzaga* ; et d'autre part, dans l'ouvrage en question, il n'est rien dit de la lettre de Jean, sinon qu'elle atteste le désaccord de Saint-Pierre et des Cordeliers. Je n'ai pas trouvé trace ailleurs de cette lettre.

5. Inventaire ancien, aux Archives de l'Aube, 13 H 2, p. 4, deuxième article de la série des bulles d'Alexandre IV.

Pierre et les Cordeliers s'étant trouvés d'accord, en février 1258, pour accepter un nouvel arbitrage de l'évêque de Troyes et du doyen de Saint-Étienne [1], l'évêque, au milieu de juillet de la même année, fit rédiger une charte de règlement qui devint définitive [2].

Le 14 juin 1259, Alexandre VI chargea l'évêque de poser la première pierre du couvent des Cordeliers, qu'il avait consacrée de ses propres mains [3].

Cette histoire donne une idée de la constance avec laquelle le chapitre de Saint-Pierre et le curé de Saint-Remi résistèrent à l'installation des Cordeliers dans la ville.

*
* *

Mais les Cordeliers se heurtèrent aussi à une opposition venue d'un autre côté : celle de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains et celle du curé de Saint-Jean-au-Marché, dont la paroisse était placée sous le patronage de l'abbaye.

L'abbaye de Notre-Dame était riche et puissante. Le territoire et le service de la paroisse Saint-Jacques se confondaient avec les siens. Sans compter les biens du dehors, elle avait des revenus importants dans la ville même, en maisons, en cens, en droits de marché, etc. Elle était munie de nombreux privilèges, dont plusieurs étaient inscrits dans une « grande charte » de l'année 1189 [4]. Les religieuses, des Bénédictines, semblent avoir toujours défendu leurs intérêts avec une extrême énergie ; on les voit, à partir de 1245, mettre à cette tâche un zèle proprement belliqueux. Elles eurent des affaires continuelles avec tous leurs voisins, Cordeliers, chanoines de Saint-Urbain,

1. C'est ce qui résulte d'une lettre de Guillaume, ministre des Frères Mineurs pour la France, en date du 14 février 1258 (Archives de l'Aube, G 3390, 3).

2. Archives de l'Aube, 13 H 30. C'est une copie, faite au XVIIe siècle, d'un original qui figure, à l'Inventaire imprimé, comme pièce incluse dans la liasse G 3378, mais qui est aujourd'hui perdu.

3. Texte partiellement rapporté par Franciscus Gonzaga, *De origine seraphicae religionis Franciscanae*, Venise, 1603, p. 628-629.

4. Texte dans Ch. Lalore, *Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes*, Troyes, 1874, p. 10, n° 7.

Dominicains ; et elles ne reculaient pas devant l'emploi des moyens violents.

Quand Urbain IV leur demanda, le 20 mai 1262, de lui rétrocéder sa maison natale, qu'elles tenaient de lui en don, pour y fonder une église en l'honneur de saint Urbain [1], elles cédèrent, moyennant compensation ; mais, tandis que la construction se faisait, elles prétendirent que la compensation promise ne leur avait pas été donnée, et elles n'hésitèrent pas, en 1266, abbesse en tête, et soutenues par une troupe de clercs et de laïques, à faire une incursion en force dans l'église nouvelle, à en briser l'autel, à en enlever les treuils et les matériaux de construction, à en arracher les portes, et à emporter tout ce butin dans leur monastère. Les chanoines de Saint-Urbain ayant remis de nouvelles portes, elles les firent emporter de nouveau. Une bulle indignée de Clément IV, datée du 1er octobre 1266, flétrit cette conduite outrageuse de femmes déchaînées. Ce qui ne les empêcha pas, en 1268, quand l'archevêque de Tyr, légat du pape, vint bénir le cimetière de Saint-Urbain, de lui rendre sa mission impossible, de s'introduire dans l'église, de lui en fermer les portes et, dans la rue, portant la main sur lui, de le bousculer : pour quoi elles finirent par être excommuniées [2].

A l'égard des Dominicains, elles s'étaient accommodées, en 1222, de leur installation à Saint-Paul, en leur voisinage immédiat, moyennant une juste compensation [3]. Par la suite, les voyant avec inquiétude gagner sur leur censive par l'effet des dons qu'ils recevaient ou des achats qu'ils faisaient, elles passèrent avec eux, en novembre 1241, un accord qui devait désormais les rassurer [4]. Il ne semble pas qu'il y ait eu jusque-là contestation violente. Mais, plus tard, en 1307, reprochant aux Frères d'avoir empiété chez elles, elles entreprirent contre eux une expédition à main armée, dont un rapport de police adressé au roi a fait un récit horrifié [5].

---

1. Lettre d'Urbain IV (*Ibid.*, p. 113, n° 186).
2. Sur tous ces faits, voir ouvrage cité, p. 120, n° 194 ; p. 123, n° 199 ; et p. 125, n° 200.
3. *Ibid.*, p. 94, n° 141.
4. *Ibid.*, p. 72, n° 105, et p. 73, n° 106.
5. *Ibid.*, p. 138, n° 211. Cf. p. 139, n° 212 et 213.

Quant aux Cordeliers, elles s'étaient opposées dès 1249, en même temps que le curé de Saint-Jean-au-Marché, à leur installation dans la ville [1]. Informé de leur attitude, le pape Innocent IV écrivait le 14 mai à l'évêque et à l'official de Troyes, probablement sur plainte des Cordeliers. Il disait avoir appris que ceux-ci, établis hors de la ville, mais incommodés par le mauvais air, et pour plusieurs autres raisons qui leur rendaient difficile le service de Dieu selon les exigences de leur Ordre (*quod ibidem nequeunt, ut Ordini expedit, Domino famulari*), se proposaient de construire une nouvelle église et un nouveau couvent sur un terrain qu'ils possédaient dans la cité. Mais ils se heurtaient à l'opposition du curé de Saint-Jean-au-Marché et à celle de l'abbesse et du couvent de Sainte-Marie de Troyes [2], qui prétendaient que cette construction leur porterait préjudice. Le pape écrivait donc que, désireux d'accorder aux Frères la faveur de l'appui apostolique sans pour cela manquer d'aucune façon aux droits des autres, il priait l'évêque d'amener l'abbesse et son couvent ainsi que le curé, si la chose pouvait se faire sans les mécontenter, à permettre que les Frères demeurassent sur le terrain en question et à y construire (... *discretionem vestram rogandam duximus quatinus abbatissam et conventum et rectorem praedictos efficaciter inducatis ut, si sine scandalo ipsorum fieri poterit, ipsos Fratres in dicto fundo libere morari permittant et ibidem aedificare*) [3].

Voilà l'explication de la strophe XV du poème, laquelle correspond exactement à ce qu'on trouve dans la lettre d'Innocent IV que je viens d'analyser : intervention du pape, qui adopte une attitude réservée, et qui, plutôt que de prendre une décision tranchante, malgré ses bonnes dispositions à l'égard des Cordeliers, procède par commission prudente donnée à l'évêque. Les deux derniers vers de la strophe

---

1. Pour expliquer cette opposition, on peut se demander si les Cordeliers, devant la résistance des églises de Saint-Pierre et de Saint-Remi, n'auraient pas utilisé, au moins provisoirement, la maison que Pierre Garsiles leur avait donnée en 1247 (voir ci-dessus, p. 310. et n. 3) et qui se trouvait sur la paroisse de Saint-Jean.

2. C'est-à-dire Notre-Dame-aux-Nonnains.

3. Lalore, *Documents...*, p. 107, n° 172.

Ainz manda, s'il pooit estre sans mesestance,
L'evesque lor feïst la avoir demorance

pourraient passer pour une véritable traduction des paroles finales du message pontifical.

Conformément à la mission qu'il en avait reçue, l'évêque tenta d'accorder les parties. Il convoqua d'une part l'abbesse de Notre-Dame et le curé de Saint-Jean, et d'autre part Nicolas, gardien des Frères Mineurs. Il les fit comparaître par trois fois devant lui au mois de juin 1249 : d'abord le mercredi 3, puis le vendredi 5, enfin le samedi 12. Mais il échoua dans son effort de conciliation, l'abbesse et le curé prétendant que l'établissement des Frères Mineurs au lieu en question ne pouvait se faire sans préjudice pour leurs intérêts [1].

Voilà l'explication de la strophe XVI du poème, selon laquelle l'évêque « ot consoil par trois jors ou par quatre » (*quatre*, sans doute pour les besoins de la rime), mais se heurta à l'intransigeance de « fames noiseuses » (les nonnes) et, ayant échoué, renvoya les Cordeliers sans leur donner raison, comme l'avait déjà annoncé le vers 56 :

Li droiz n'ot point de droit, ne la torte n'ot tort.

Et en effet, c'est bien contre les Cordeliers que, deux mois après, le 1er septembre, le pape délivrait aux religieuses de Notre-Dame une bulle, comme il en devait délivrer une autre le 1er octobre de la même année au chapitre de Saint-Pierre, par laquelle il défendait d'élever sur les paroisses dépendant de Notre-Dame, sans l'autorisation de celle-ci et des curés intéressés, ni oratoires, ni chapelles, ni églises, ni monastères nouveaux [2].

*
* *

Une fois assuré, par la lecture des documents précédents, qu'il s'agit, dans le poème, d'incidents localisés à Troyes, il devient facile d'expliquer plusieurs autres traits de la pièce obscurs à première lecture.

L'église Saint-Jean-au-Marché était le centre du principal quartier commerçant de Troyes. C'était sur le territoire de cette

1. Lalore, *Documents...*, p. 108, nº 173.
2. *Ibid.*, p. 108, nº 174.

paroisse que se tenait l'une des plus grandes foires de la ville, celle de la Saint-Jean. L'église donnait sur une place que les Cordeliers, selon leur habitude en beaucoup d'autres villes, devaient choisir volontiers pour théâtre de leurs prédications. Il se peut qu'ils aient eu là des démêlés avec le clergé de l'église, appuyé par les religieuses de Notre-Dame, et qu' en ayant été expulsés ils n'aient plus osé « entrer es lices » (v. 48) : les « lices », entourant les places ou parvis, existaient aussi en d'autres villes, mais il est fait souvent mention dans les documents troyens des lices de Saint-Remi, de Notre-Dame, de Saint-Étienne, etc. [1]. Ainsi s'éclaireraient les vers 45-48 du poème.

L'hypothèse que le heurt se serait produit devant Saint-Jean-au-Marché reçoit de la toponymie une confirmation que je crois décisive. Au vers 45, le poète, voulant parler de la prédication des Cordeliers, dit que « devant l'espicerie ils vendent lor espices ». Le terme d'« espices », ici employé pour désigner des sermons, n'est pas une métaphore intéressante en elle-même. Elle avait sa place dans le langage mystique, et Gautier de Coinci, par exemple, s'en est servi pour parler des bienfaits spirituels de la Vierge [2]. Mais il faut remarquer, dans notre poème, la façon dont elle a été amenée. Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, ce n'est pas le mot d'« espice » qui a entraîné une image prolongée, que continuerait l'idée d'« espicerie » : c'est lui qui a été appelé par le mot d'« Espicerie », lequel doit s'écrire avec une majuscule et s'entendre comme un nom propre. En effet, il existait à Troyes une rue qu'on appelait la rue de l'Espicerie ou, tout court, l'Espicerie. Elle bordait, formant place, le côté sud de Saint-Jean-au-Marché et se prolongeait, vers l'est, par la rue Notre-Dame, qui aboutissait au grand portail de l'abbaye [3]. C'était là le principal centre mar-

1. Voir ci-dessus, note au vers 48.

2. *Comment sainte Leocade fu perdue et retrouvée* (Långfors, *Miracles de Gautier de Coinci*, p. 51) :

473 La riche Dame, l'espiciere
Qui a en sa riche aumosniere
Tante espece fresche et novelle...

3. Voir Corrard de Bréban, *Les rues de Troyes anciennes et modernes*, Troyes et Paris, 1857, p. 46 ss.

chand de la ville. Il en est fait très souvent mention dans les documents d'archives [1].

Voilà donc le poème localisé, non plus seulement d'après ce qu'on sait des circonstances d'une affaire, mais par le moyen d'un nom propre de lieu.

*
* *

Quant aux noms propres de personnes, le poème n'en contient qu'un seul : celui d'Itier. Qui était cet Itier ?

A en juger par le titre de prêtre que lui donne le poète et par les propos qu'il lui attribue, il est clair que c'était un curé, animé des mêmes sentiments que tous les curés du même temps en tous les pays, lesquels ne pouvaient supporter l'idée que leurs paroissiens fussent confessés par les religieux fransciscains ou dominicains.

Était-il curé d'une paroisse de Troyes ? On ne peut s'empêcher de le penser. A la date où l'on se trouve, le droit des Cordeliers à confesser les fidèles d'une paroisse était, à Troyes, débattu avec passion. Dans la sentence arbitrale rendue en juin 1248, relativement au conflit surgi entre le curé de Saint-Remi et le chapitre de Saint-Pierre d'une part et les Cordeliers d'autre part [2], la première condition mise à l'admission de ces derniers dans le quartier de la Broce-aux-Juifs était l'interdiction pour eux à perpétuité de recevoir les confessions des malades résidant sur la paroisse de Saint-Remi, ou de passage sur cette paroisse, si le curé ou ses vicaires n'avaient *d'abord* recueilli les confessions de ces personnes ou s'ils n'avaient autorisé lesdits Cordeliers à les recevoir. Cette sentence arbitrale ne fut pas suivie d'effet : elle ne fut pas acceptée par les Cordeliers, qui obtinrent du pape Alexandre IV, en 1255-1256, la déclaration qu'elle était inique [3]. Ainsi, en 1249, le débat restait toujours ouvert. Or, qu'on lise attentivement les vers 95 du poème : Itier refuse d'accepter que les Cordeliers « fussent ens esglises confessor *premeriens* ». Ce mot de *premeriens* est significatif. Jubinal et Kressner ont lu respectivement *par meriens* et *por me-*

1. Voir dans l'Inventaire imprimé des Archives de l'Aube, série G, t. III, table, p. 324, col. 1 ; et de nombreuses autres pièces.

2. Voir ci-dessus, p. 310, n. 4.

3. Voir ci-dessus, p. 311, n. 5.

riens, ce qui ne va ni pour la rime ni pour le sens, et qui n'est pas conforme à la lettre du manuscrit, où se lit clairement *premeriens*. Le mot n'est pas un adjectif, puisque, s'il l'était, et s'appliquant au sujet pluriel *confessor*, il ne pourrait porter l'*s* final exigé par la rime. C'est, en réalité, un adverbe, signifiant « premièrement », et dont le sens, à vrai dire, n'est pas immédiatement saisissable : que signifie en effet « qu'ils fussent confesseurs premièrement » ? Mais tout s'éclaire par le texte de la sentence arbitrale de juin 1248, où il est dit que les Cordeliers ne pourraient pas confesser les paroissiens de Saint-Remi si, d'abord, le curé ne les avait lui-même confessés : *nisi primo presbyter...*, etc. *Premeriens* répond à l'idée de *primo* : Itier ne veut pas que les Cordeliers confessent dans les églises (ou dans son église) *avant* qu'il ait lui-même confessé.

Itier était-il donc curé de Saint-Remi ? Je ne le crois pas. Il pouvait être curé d'une autre paroisse, engagée dans un débat analogue à celui qui soutenait Saint-Remi. Mais quelle paroisse ?

La façon dont son nom est amené dans le poème et l'enchaînement naturel des faits donnent à penser qu'il avait partie liée, d'une façon ou d'une autre, avec l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains. D'autre part, les documents de 1249 que j'ai analysés précédemment, montrent que l'opposition d'alors à l'installation des Cordeliers dans la ville venait à la fois de cette abbesse et du curé de Saint-Jean-au-Marché. L'Itier du poème aurait-il donc été curé de Saint-Jean-au-Marché ?

Il n'est pas possible d'en fournir une preuve décisive, mais on serait bien tenté de le penser pour les raisons suivantes. Quand le poète présente le prêtre Itier comme jouissant de gros revenus ecclésiastiques, cela s'accorde avec ce qu'on sait des riches ressources de l'église Saint-Jean-au-Marché. Et si ce rapport de convenances semble un peu vague, il faut bien s'arrêter, en tout cas, à un fait d'une autre sorte et beaucoup plus précis. L'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains avait sur l'église Saint-Jean-au-Marché des droits anciens, qu'elle maintenait jalousement : on les trouve définis dans une charte de l'année 1189 [1]. Spécialement, une bulle d'Honorius III, délivrée en

1. Lalore, *Documents...*, p. 88, n° 127.

1216 et confirmée en mars 1225, constatait que l'abbaye avait le patronat de la cure et qu'elle était fondée à exiger de cette cure la rente annuelle de 70 livres qu'elle en recevait depuis soixante-dix ans [1]. A la suite d'une défaillance du curé, l'abbaye obtint contre lui, au mois de septembre 1225, un jugement qui l'obligeait à s'acquitter de l'arriéré et à jurer, pour l'avenir, qu'il paierait comme il le devait [2]. A partir de ce moment, l'abbaye semble avoir fait diligence pour obtenir de chaque curé nouvellement installé dans la cure le serment qu'il reconnaissait son obligation de payer la rente. C'est pourquoi, grâce aux pièces encore conservées dans le fonds de Notre-Dame-aux-Nonnains des Archives de l'Aube, il est possible de dresser, pour la période de 1225 à 1266, la liste de curés de Saint-Jean-au-Marché que voici :

— Ferry, « prêtre de Saint-Jean-au-Marché. » Un jugement est porté contre lui en septembre 1225, concernant le cens de 70 livres dû à l'abbaye Notre-Dame [3]. Il jure, le même mois, de s'acquitter [4]. Il le jure encore le 29 août 1226 [5].

— Itier, « prêtre de Saint-Jean-au-Marché », précédemment doyen d'Arcis. Institué en janvier 1227. Il jure, le 15 de ce mois, de payer le cens dû à Notre-Dame [6].

— Jean de Villethierry, institué le 8 juillet 1254 [7].

— Simon de La Fère, institué le 30 décembre 1262 [8]. Il jure le 1er janvier 1267 de payer le cens dû à Notre-Dame [9].

Ainsi, il y a eu, pendant la période qui nous occupe, un curé de Saint-Jean-au-Marché qui se nommait Itier et qui pourrait bien avoir été l'« Itier le prêtre » nommé dans le poème.

Malheureusement la preuve fait défaut que ce curé, institué, en 1227, ait été encore titulaire de la cure en 1249, année où

1. Lalore, *Documents...*, p. 91, n° 136, et p. 95, n° 143.
2. *Ibid.*, p. 95, n° 144.
3. *Ibid.*, p. 95, n° 144.
4. *Ibid.*, p. 44, n° 58.
5. *Ibid.*, p. 46, n° 61.
6. *Ibid.*, p. 46, n° 62 ; p. 47, n° 63 ; p. 96, n° 145.
7. *Ibid.*, p. 110, n° 78.
8. *Ibid.*, p. 117, n° 188.
9. *Ibid.*, p. 122, n° 197.

il convient de placer le poème. Car l'on n'a pas la certitude qu'entre lui et le premier de ses successeurs nommés dans les actes, il n'en ait pas existé un autre : il y a, en effet, des trous dans le fonds des archives de Notre-Dame, et des pièces peuvent avoir disparu ; en sorte qu'on ne peut dresser qu'une liste *de* curés, et non pas une liste *des* curés de Saint-Jean-au-Marché.

La liste que j'ai indiquée supposerait qu'Itier, précédemment doyen d'Arcis, et qui ne devait donc plus être un tout jeune homme, aurait conservé sa cure de 1227 à 1254, c'est-à-dire pendant 27 ans. Pour qu'il en ait encore été titulaire à la date où doit se situer notre poème, c'est-à-dire en 1249, il suffirait qu'il l'eût conservée pendant 22 ans. La chose est possible : il est regrettable qu'elle ne puisse être démontrée.

On notera aussi, en manière de réserve, que le poème donne Itier comme « né de Rains », alors que les pièces d'archives ne disent rien de son origine. Mais le fait n'a guère de signification.

*
* *

Resteraient plusieurs passages du poème dont le sens demeure soit douteux soit obscur.

Il est dit, aux vers 72 et 73, que les Cordeliers voulaient venir dans la ville

Por oster le pechié que en tel leu savoient ;

car

En ce lieu fesoit on pechié et grant ordure.

L'auteur a peut-être pensé à la Broce-aux-Juifs, quartier d'abord choisi par les Cordeliers pour leur nouvelle installation et où, à la fin, ils s'établirent effectivement. C'était dans la « juerie », peuplée par une colonie juive nombreuse, riche, indépendante, et fidèlement attachée à ses traditions. L'autodafé de 1288, où périrent treize des siens, montre jusqu'à quel point pouvaient aller la convoitise, excitée par la richesse, et l'hostilité, provoquée par la différence des religions. Les Cordeliers, comme les Frères Prêcheurs, jouèrent un rôle en cette triste affaire [1]. Il n'est pas impossible que notre poète leur ait

1. Voir A. Darmesteter, *Reliques scientifiques*, t. I, p. 216-307.

prêté l'intention de s'établir en une terre d'infidélité, pour la purger et en convertir les occupants.

On remarque, aux vers 88 et 92 l'emploi du mot « ville » et, au vers 89, celui du mot « cité ». Ce ne serait peut-être pas raffiner à l'excès que de prendre ces deux termes voisins en des acceptions qui, ici, ne se confondraient pas, et d'entendre que les Cordeliers, qui auraient pu prétendre légitimement à une place au cœur de la cité, étaient menacés d'une expulsion de ce qui était simplement la ville. Or, à Troyes, la partie la plus ancienne, située à l'Est de ce qui est aujourd'hui le canal, était appelée la cité, le reste, à l'ouest du canal, formant une agglomération de moindre antiquité et peuplée essentiellement de marchands et d'artisans.

Qui était celui qui, comme on lit au vers 76, « fit conduire » les Cordeliers dans la ville ? Innocent IV sans doute, qui, en beaucoup de villes, s'employa dans le même sens au profit des religieux de cet ordre.

En quel endroit l'abbesse de Notre-Dame aurait-elle fait enlever une porte, comme il est dit au vers 52 ? Le procédé semble avoir été familier aux religieuses de son couvent, ainsi qu'on le voit dans leurs démêlés avec les chanoines de Saint-Urbain. Toutefois les documents n'en parlent point à propos des Cordeliers.

Enfin, en 1249, l'abbesse de Notre-Dame était Alix de Villy, fille de Geoffroi de Villehardouin le chroniqueur. Le texte semblerait dire qu'elle boitait (v. 49) : on ne voit pas dans les documents conservés qui la concernent qu'elle ait été frappée de cette disgrâce.

*
* *

Mais aucune de ces incertitudes ou difficultés, qui résultent seulement du silence des documents, ne peut être interprétée comme une objection à la conclusion que le poème a été écrit à Troyes, en 1259, à l'occasion d'un conflit des Cordeliers avec les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains et le curé de Saint-Jean-au-Marché.

2. — *L'auteur.*

Jubinal et Kressner ont imprimé le *Dit des Cordeliers* parmi les œuvres de Rutebeuf; et cette attribution a été généralement acceptée. Elle semble certaine : encore faut-il dire pourquoi.

A) *Les indications du manuscrit.* — Le manuscrit français 1593 de la Bibliothèque nationale, où se lit le poème, contient, entre autres choses, une série (série *A*) de vingt et une pièces qui vont habituellement sous le nom de Rutebeuf; puis, après insertion de l'*Isopet* de Marie de France et de l'*Évangile aux femmes*, une nouvelle série (série *B*) de trois pièces, également considérées comme appartenant à Rutebeuf; enfin, après une douzaine d'autres pièces, et isolément, le *Mariage Rutebeuf*, suivi d'un certain nombre d'œuvres d'auteurs divers.

Le *Dit des Cordeliers* est le septième poème de la série *A*, où il figure entre le fabliau de la *Dame qui fist trois tors entor le mostier* et le *Dit des Jacobins*. Il semble bien résulter de là que l'auteur de la collection l'attribuait à Rutebeuf.

B) *Les données de la langue, de la versification et du style.* — Cette attribution s'accorde avec les particularités linguistiques, métriques et stylistiques du poème, dont voici les plus notables.

Langue[1] :

a) Aux vers 56-60, rimes *sentence : tance : mesestance : demorance*. Ce qui suppose l'équivalence de l'*e* et de l'*a* nasalisés.

---

1. Le relevé qui va suivre n'a pour but que de montrer l'identité de l'usage dans le *Dit des Cordeliers* et dans les autres poèmes de Rutebeuf. J'ai laissé de côté la question des signes dialectaux; mais on remarquera qu'aucun des faits notés n'exclut la Champagne et que certains (art. *d*, *e*, *f*) semblent indiquer ce domaine. Il faut remarquer la prononciation *o* (< *ō*) dans le mot *menor* (strophe XI), là où le francien, à la même époque, était déjà passé à *ou* (ou *eu*).

Dans le manuscrit, les graphies sont inconséquentes : certaines semblent s'expliquer par fidélité accidentelle à une copie antérieure, laquelle aurait été d'origine champenoise. A relever en particulier : *viaut*, v. 31 et 86 (mais

Exemples dans Rutebeuf[1] : *venjance : comance* (65, 99-100) ; — *avant : vant : covant* (84, 125-7) ; — *blans : tenz : pens* (84, 131-3) ; — *entens : ans* (91, 43-4) ; — *vant : devant* (93, 5-6) ; — *dedenz : ganz* (122, 123-4) ; — *chambre : membre* (125, 87-8) ; — *demande : rande* (125, 103-4), etc.

b) Aux vers 30, 34 et 35, les jeux de mots sur le nom de la lettre *m* et le substantif *ame* (< *anima*), de même qu'au vers 37 le jeu de mots sur le nom de la lettre *n* et le substantif *ane* (< *anas*) impliquent équivalence des sons *en* et *an* quand la nasale est articulée.

Exemples dans Rutebeuf : *ame* (< *anima*) : *same* (*seminat*) [66, 119-20 ; 144, 11-12] ; — *dame : same* (221, 598-600).

c) Aux vers 93-97, rimes *Rains : rains : premeriens : rains*. Ce qui suppose l'équivalence des sons *ains* (< *a* + *n*) et *ein* (< *e* + *n*).

Exemples dans Rutebeuf : *mains* (< *minus*) : *mains* (< *manus*) [3, 97-8] ; — *plain* (< *plenum*) : *plain* (< *plango*) [79, 41-2] ; — *sains* (< *sanus*) : *mains* (< *minus*) [117, 109-10], etc.

d) Aux vers 85-88, rimes *plaié ; apaié : avoié*. Ce qui suppose (à moins de prendre *avoié* pour une rime pauvre) équivalence des sons *ai* et *oi*.

Exemples de cette équivalence dans Rutebeuf : *esmoi : may* (3, 80-1 ; 11, 58-9).

e) Aux vers 33-36, rimes *plaindre : plaindre* (ou *fraindre ?*) : *poindre : joindre*. Ce qui suppose équivalence des sons *ain* et *oin*.

Exemples dans Rutebeuf : *ovraingne : vergoingne* (147, 171-2) ; — *acompaigne : esloigne* (9, 9-12) ; — *lointaignes : essoingnes* (71, 146-7) ; — *sainles : jointes* (291, 1823-4).

---

veut, v. 92) ; *biau*, v. 66, et *biaus*, v. 69 ; — *aus*, v. 22, 24, 28, 30 (mais *eus*, v. 87) ; — *consoil*, v. 61, et *troilles*, v. 66 ; — *an*, v. 22 ; *desfant*, v. 77 ; *senté*, v. 91 ; *paranz*, *parentes*, v. 98 ; — *menor*, v. 29, 87, 88 ; *dortor*, *refretor*, v. 65 ; *confessor*, v. 95 ; — *penra*, v. 14 ; — *venit*, v. 51 ; — *deüt*, v. 97 ; — *vost*, v. 57. — On notera, en deux endroits, le non-accord de l'adjectif : *nul vices*, v. 46 et *grant festes*, v. 98.

1. Pour la brièveté, je renverrai à l'édition Kressner, malgré tous ses défauts, en donnant d'abord le numéro d'une page, puis, dans cette page, le numéro du vers ou des vers considérés.

f) Aux vers 73-76, rimes *ordure : dure : dure : conduire*. Ce qui suppose équivalence des sons *u* et *ui*.

Exemples dans Rutebeuf : *conduire : dure : obscure* (5, 25-7) ; — *nature : dure : luire* (81, 19-21) ; — *cuir : obscur* : (131, 195-6) ; — *obscure : luire* (150, 297-8) ; — *deduire : froidure* (161, 767-8), etc.

g) Aux vers 14-17, rimes *joustise : assise : guise : prise*. Ce qui suppose la prononciation *justise*.

Exemples dans Rutebeuf : *joustise : avise* (72, 35-7). Cf. *servise* (69, 97 ; 96, 133 ; 123, 25 ; 129, 89 ; 132, 261, etc.).

h) Aux vers 97-100, rimes *prestres : festes : bestes : terrestres*. Ce qui suppose la chute de l'*r* dans le groupe *estre*.

Exemples dans Rutebeuf : *festes : prestres : testes* (3, 115-7) ; — *prestre : feste* (112, 117-8) ; — *prestre : preste* (113, 9-10 ; 123, 33-4) ; — *teste : prestre* (126, 127-8) ; — *prestre : geste* (181, 112-3), etc.

i) Au vers 97, *prestres*, sujet singulier, avec un *s* analogique.

Exemples dans Rutebeuf : 3, 116 ; 112, 127 ; 213, 297.

j) Aux vers 9 et 93, *sires* avec *s* analogique ; mais *sire* au vers 97.

Dans Rutebeuf, *sire*, toutes les fois qu'il s'agit d'un vocatif (98, 17 ; 106, 188 ; 122, 115 ; 124, 64 ; 133, 298 ; 140, 589), et aussi dans l'appellatif « sire Ernous » (141, 635). Mais *sires*, quand le mot est en autre fonction (9, 13 ; 115, 12 ; 173, 195 ; 266, 669).

k) Au vers 47, *teles*, fêminin de *tel* (avec *e*, par analogie avec les adjectifs remontant à la 2e déclinaison latine).

Dans Rutebeuf, usage variable : ordinairement point d'*e*, mais avec exceptions ; exemples : *tele* (39, 144 ; 103, 78 ; 244, 997) ; — *teles* (228, 1680), etc.

l) Au vers 16, *prise* (1re pers. sg. de *prisier*), avec *e* analogique.

Exemples dans Rutebeuf : 120, 15 ; 124, 45 ; 147, 159 et 165 ; 148, 189 ; 190, 176 ; 271, 921 ; etc.

m) Aux vers 83 et 87, *sons* (1re pers. pl. de *estre*). Cf. v. 18.

Exemples dans Rutebeuf : 23, 13 ; 28, 20 ; etc.

n) Aux vers 32 et 53, *qu'a* (= *qui a*). Élision du relatif *qui* fréquente dans Rutebeuf.

Versification :

Rutebeuf a fréquemment employé le quatrain dodécasyllabique monorime. On remarque qu'il l'a fait dans son *Dit des Jacobins*, diatribe qui fait pendant à son éloge des Cordeliers.

Dans notre poème, rime d'un même mot avec lui-même aux vers 81-84 : *soi* (< *sitis*) : *soi* (< *se*) : *soi* (< *se*) : *sitis* (< *se*), et aux vers 86-87 : *apaié : apaié*.

Aux vers 81-84, la reprise peut être intentionnelle pour marquer un parallélisme (comme la répétition du mot *mire*). Mais Rutebeuf (70, 127-9) ne s'est pas interdit les rimes successives *soi* (< *se*) : *soi* (< *se*) : *soi* (< *sitis*).

Au vers 87 (*par els apaié*), la répétition peut être également voulue ; mais la lecture *rapaié* la ferait disparaître.

Aux strophes V, VI, et VII, les premiers hémistiches des quatre vers de chaque quatrain riment entre eux (inexactement au vers 26). Ces rimes ajoutent autant de jeux de mots à ceux de la finale des vers.

Le procédé n'est guère possible qu'avec des dodécasyllabes. Il y en a des exemples, quoique moins outrés, dans Rutebeuf. Ainsi à la première strophe du dit des *Jacobins*, où les mots *merveil, merveille, merveillant, merveilleus*, qui ne riment pas à proprement parler, produisent un effet de répétition analogue à celui de la rime. Cf. la *Voie de Tunes*, v. 9-12 (*paradis, chetis, Jhesu Criz, delices*) et *Renart le bestourné*, v. 1-2 (*mors, orz*, dans deux octosyllabes). L'exemple du dit de la *Vie du monde* n'est pas à retenir, parce que les deux premiers quatrains de cette pièce ne sont pas certainement authentiques.

Style :

Plusieurs particularités du texte rappellent la manière et le tour de plume de Rutebeuf.

De façon générale on y remarque, comme dans toute l'œuvre de ce poète, la recherche abusive du jeu de mots. Plus particulièrement, le jeu porte, aux vers 16-20, sur la racine *cord-*, comme on le voit également en plusieurs pièces de Rutebeuf qui ont été citées ci-dessus (note au vers 17).

Le rapprochement des mots *pelice* et *pelicier* se retrouve dans

la *Voie de paradis*, v. 453-4 ; le jeu sur *avoier* et *desvoier* (v. 71), dans le fabliau de la *Dame qui fist trois tors...*, vers 156-7.

Les rimes du quatrain XX (*tote : dote : mote* (?) *: gote*) se retrouvent, en tout ou partie, dans la complainte sur la mort d'Anceau de Lisle († 1252), v. 26-32 (*gote : bote : dote : tote*), dans la *Disputaison du croisié et du decroisié*, v. 194-8 (*dote : gote : redote*), et dans le dit de *Sainte Eglise*, v. 13-17 (*gote : mote : dote : tote*, où l'on relève la comparaison avec la taupe).

C) *L'attitude de Rutebeuf à l'égard des Cordeliers.* — Le *Dit des Cordeliers* est une défense des Cordeliers. On ne s'en est pas toujours aperçu : certains ont avoué ne pas en saisir l'intention [1] ; d'autres l'ont considéré comme une attaque [2]. Cependant, dès 1891, Léon Clédat, constatant la mansuétude ordinaire de Rutebeuf pour les Frères Mineurs, ajoutait que le *Dit* « semblait même être une apologie de cet Ordre » [3] ; et, en 1915, T. Denkinger a bien vu qu'une partie du poème, visant à justifier l'installation des Cordeliers dans les villes, témoignait de dispositions amicales à leur égard [4].

Le doute n'est pas possible : il s'agit d'un plaidoyer pour les Cordeliers ; et les traits qui, dans la pièce, passeraient à première vue pour ironiques, ne le sont aucunement.

Mais alors la question est de savoir comment l'attitude de Rutebeuf en la présente occasion peut se concilier avec celle qu'il a prise en d'autres pièces : Denkinger se l'est justement posée et a suggéré comme explication que, peut-être, le poème

1. Jubinal, note 1 à son édition de la pièce ; — P. Paris (*Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 748).

2. A. Kressner, *Rustebeuf, ein französischer Dichter des 13. Jahrhunderts*, Cassel, 1894, p. 8 ; — G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 825 ; — P. Gratien, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des Frères Mineurs au XIII^e siècle*, 1928, p. 205, n. 12 ; Edward B. Ham, *Renart le Bestorné* (*The University of Michigan Contributions in Modern Philology*, avril 1947), p. 40 ; etc.

3. *Rutebeuf*, p. 66.

4. *Die Bettelorden in der französischen didaktischen Literatur des 13. Jahrhunderts, besonders bei Rutebeuf und im Roman de la Rose* (*Franziskanische Studien*, Munster, II, p. 90).

appartiendrait à une époque « pieuse » de la vie de Rutebeuf, ou bien, plus probablement, qu'il ne serait pas de Rutebeuf.

De ces deux explications la première (en modifiant le terme de « pieux ») est la bonne. Une inconséquence dans l'attitude, qui peut n'être qu'une variation, n'est pas suffisante pour rendre contestable une attribution fondée par ailleurs sur de bonnes raisons. Léon Clédat voyait juste quand il parlait de la mansuétude de Rutebeuf pour les Cordeliers. Sans doute est-il bien vrai que le fabliau de *Frere Denise* donne à Frère Simon, Cordelier, un rôle scandaleux ; mais son Ordre n'y est pas mis en cause comme tel, et les Frères Mineurs eux-mêmes ont su désavouer les mœurs de certains des leurs. Dans la *Bataille des Vices et des Vertus* [1], dans la *Complainte de Constantinople* [2], dans la *Chanson des Ordres* [3], dans la *Complainte d'Outremer* [4], Rutebeuf traite ces religieux avec sévérité ; mais il ne les a jamais pris à partie avec autant d'âpreté et de colère qu'il l'a fait pour les Frères Prêcheurs. On le voit, dans sa *Vie sainte Elysabel*, parler d'eux en termes exempts de toute critique [5] : or il savait bien que sainte Élisabeth avait été la première des religieuses du Tiers-Ordre de saint François. Dans le *Dit des Ordres* [6], la strophe qu'il a consacrée aux Cordeliers, et qui n'est pas tellement sévère, semble donner à entendre qu'il s'était séparé d'eux à la suite de l'affaire de l'Évangile éternel. On peut supposer que sa position à leur égard n'a pas été celle d'un ennemi avant que ne se fût posée à l'Université de Paris la question des chaires réclamées par les Mendiants et qu'il y eût

1. En l'année 1260-1261, v. 43 ss.
2. En l'année 1262, v. 109 ss.
3. Date incertaine, v. 19 ss.
4. En l'année 1266, v. 156 ss.
5. V. 786 ss., 1072 ss. Cette *Vie*, écrite par Rutebeuf à la demande d'Érard de Lézinnes, est la traduction d'une pièce du procès de canonisation de la sainte, publiée en 1728 par Burchard Mencken dans ses *Scriptores rerum Germanicarum*, t. II, sous le titre *Libellus de dictis quatuor ancillarum s. Elisabethae* : voir, à ce sujet, mon article des Mélanges Van Moé. La date de la traduction est difficile à déterminer : d'une part l'abus du jeu de mots en certains passages rappelle la première manière de Rutebeuf ; d'autre part, le début et la fin impliquent hommage à Isabelle, femme de Thibaut V, et peut-être déjà veuve.
6. Aux environs de l'année 1262. V. 61-72.

été personnellement mêlé, c'est-à-dire vers 1254. En 1249, à Troyes, son attitude peut bien avoir été différente.

Ainsi rien ne s'oppose à l'attribution impliquée par la place du poème dans le manuscrit qui l'a conservé.

*
* *

Conclusion.

Le *Dit des Cordeliers*, une fois localisé et attribué à Rutebeuf, apporte des lumières sur beaucoup de points intéressants.

D'abord, il fait mieux connaître Rutebeuf. On estimait jusqu'ici que l'activité littéraire de ce poète se situait entre les années 1255 et 1285. La date de 1255 doit être remontée. On aurait dû en être déjà averti par la complainte sur la mort d'Anceau de Lisle, qui se place en 1252 [1]. La preuve qu'il faut aller au moins jusqu'en 1249 est fournie par le *Dit des Cordeliers*, qui devient la plus ancienne des œuvres datées de l'auteur.

La même pièce apporte une confirmation de l'idée que Rutebeuf devait être champenois. L'étude peu pénétrante de L. Jordan sur la langue de ses poèmes a contribué à en faire juger autrement [2]. Restait pourtant que plusieurs passages de ses œuvres dénotent la fréquentation de régions s'étendant au delà de l'Ile-de-France du côté de l'Est et du Sud-Est. Quand le vendeur de simples qu'il met en scène dans son *Dit de l'Erberie* déclare, à propos de l'armoise : « En cele Champaingne ou je fui nez, l'apele l'en marreborc », cela ne signifie point nécessairement que Rutebeuf lui-même fût né en cette contrée, mais c'est le signe que l'imagination de l'auteur se mouvait dans ce cadre géographique comme en un milieu familier. Le vocabulaire de Rutebeuf porte aussi la marque d'influences dialectales ; et, par exemple, le mot d'*escraffe*, qu'il emploie au

1. Sur cet Anceau, voir le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, t. VIII, p. 788-789, et Holger Petersen Dyggve, dans les *Commentationes* offertes à A. Långfors (*Annales Academiae scientiarum Fennicae*, ser. B, t. L).

2. Ludwig Jordan, *Metrik und Sprache Rutebeufs*, diss. de Göttingen, 1888.

sens de « coquille de noix », semble, en cette acception, propre aux parlers de l'Est. En tout cas, le *Dit des Cordeliers* ne laisse plus de doute sur la réalité d'un séjour qu'il fit à Troyes.

Ce séjour, plus ou moins prolongé, et peut-être répété, explique sans doute certains traits de son *Dit de l'Erberie* et, plus largement, l'origine de ses relations avec certains personnages nommés dans ses divers écrits. Son *Dit d'Ypocrisie,* composé en un soupir de soulagement après la mort d'Alexandre IV, qu'il détestait et qui lui avait peut-être fait l'honneur de le persécuter, est un joyeux salut à Jacques Pantaleon, au moment où celui-ci devint pape sous le nom d'Urbain IV (1261) : or Urbain IV était natif de Troyes et était resté fidèle, comme il le prouva par ses fondations, au souvenir et à l'amour de sa ville natale. Rutebeuf a aussi célébré Érard de Valery [1], qui avait un château à Vandeuvres, à mi-chemin entre Troyes et Bar-sur-Aube. Érard de Lézinnes [2], qui lui commanda sa traduction de la *Vie de sainte Élisabeth,* eut des affaires à Troyes [3]. De façon plus générale, et sans que ce soit le signe d'une attache particulière à Troyes, on voit que Rutebeuf a travaillé à plusieurs reprises pour le profit de la famille des comtes de Champagne : il a écrit en 1266 l'éloge funèbre d'Eudes de Nevers, qui était le neveu de Thibaut V ; en 1271, l'éloge de Thibaut lui-même ; et il a fait présenter à la femme du même Thibaut sa *Vie de sainte Elysabel.* Enfin, c'est peut-être grâce à Érart de Valery qu'il fut admis au château de Geoffroy de Sergines [4], qu'il a si bien loué.

La connaissance des relations de Rutebeuf avec divers personnages et l'histoire de ses voyages en diverses contrées ne sont

---

1. Vallery, Yonne, arr. de Sens, canton de Chéroy.

2. Kressner, Clédat, et tous les autres l'ont confondu avec Érart de Valeri. Lézinnes est dans l'Yonne, arr. de Tonnerre, canton d'Ancy-le-Franc. Érart de Lézinnes, chanoine d'Auxerre en 1250, devint évêque du diocèse en 1270. Il succéda à son oncle, Gui de Mello, qui l'avait depuis longtemps attaché à sa fortune. Ce Guy de Mello servit passionnément la cause de Charles d'Anjou pendant l'expédition de Sicile. On peut se demander si ce n'est pas à son instigation que Rutebeuf aurait composé, en faveur de ce prince, son *Dit de Pouille* et sa *Chanson de Pouille.*

3. Archives de l'Aube, G 3713.

4. Yonne, arr. de Sens, chef-lieu de canton.

pas ou ne seraient pas indifférentes pour l'explication de son œuvre elle-même. Bien qu'on ne dispose là-dessus que d'éléments d'information souvent fragiles, on entrevoit cependant certains faits. Par exemple, il ne nomme nulle part Soissons ; mais il est clair qu'il a connu les écrits de Gautier de Coinci, illustration du Soissonnais. Il partage avec cet auteur le goût du jeu de mots, qu'il a, pour son compte, poussé à l'extrême. Il lui a emprunté des mots, des expressions, des rimes, des vers entiers. C'est de la version donnée par Gautier du miracle de Théophile que procède sa mise à la scène du même sujet. Il s'est ressouvenu plusieurs fois, en d'autres pièces, de la prière de Théophile écrite par son prédécesseur. Enfin, son dit du *Segretain et de la fame au chevalier* est un miracle traité à la manière de Gautier, avec une foule d'emprunts au miracle de sainte Léocade tel que l'a raconté le même Gautier. Or, Rutebeuf déclare que son sujet lui a été fourni par Benoît « qui Dieu aore » : Benoît aurait-il donc été un « prieur », peut-être le successeur ou un successeur de Gautier de Coinci à Vic-sur-Aisne ou à Saint-Médard de Soissons ? En tout cas le poème contient contre les Augustins plusieurs traits qui pouvaient fort bien s'appliquer à ceux de cette ville.

Pour en revenir au *Dit des Cordeliers*, la faveur marquée par Rutebeuf à la cause de ces religieux s'accompagne d'une bien curieuse façon d'imiter les formes de leur langage habituel, où la profusion d'images familières sert à l'efficacité de l'effort parénétique. Malgré la mention de « frere Robert » (v. 145), qui est probablement Robert le Bougre, il semble bien que le dit de la *Chantepleure* soit d'inspiration franciscaine. Rutebeuf a-t-il connu ce poème ? Ce n'est pas impossible, car la pièce, certainement antérieure à l'année 1265 [1], peut l'avoir été de quinze ou vingt ans. En tout cas, il existe entre la *Chantepleure* et plusieurs passages des œuvres de Rutebeuf des analogies frappantes d'idées et d'expressions, dont certaines s'observent dans le *Dit des Cordeliers* lui-même. Il est bien vrai que Rutebeuf s'est parfois exprimé au sujet des Cordeliers en termes peu obligeants : il les a pourtant servis à l'occasion, comme le

1. L'un des manuscrits qui la contient (Paris, Ars., 3516) est daté de cette année-là.

prouve notre poème, et aussi sa *Vie de sainte Élisabeth*. Peut-être leur doit-il, bien qu'ils n'aient guère été eux-mêmes des écrivains, des éléments dont il faudrait tenir compte dans la définition de son attitude morale et de son talent littéraire.

Enfin, au delà de la personnalité de Rutebeuf, le *Dit des Cordeliers* fait entrevoir l'existence d'un certain milieu, celui d'une ville provinciale, où la poésie n'était pas seulement un jeu, mais où elle traduisait les mouvements d'opinion que déterminait la discussion des intérêts de groupes. Cela suppose un public, au jugement duquel on estimait bon de faire appel. Il est notable qu'une trentaine d'années plus tard, en 1288, après l'autodafé de treize des leurs, les Juifs de Troyes déploreront en vers français, eux aussi, cette sauvage persécution, et que la forme donnée à leur élégie sur ce sujet, sera, comme dans le *Dit des Cordeliers*, celle du quatrain de dodécasyllabes monorimes [1].

Edmond Faral.

---

1. Une étude manque sur l'appropriation de cette forme poétique à la nature des sujets et à la destination des pièces dans l'ancienne littérature française.

M. Pierre d'Herbécourt, archiviste de l'Aube, s'est employé avec une extrême obligeance à me donner communication ou à me fournir copie des pièces dont il a la garde et dont j'avais besoin : je l'en remercie infiniment.

NOTES DE LEXICOGRAPHIE FRANÇAISE

1. ELLIPSE DE *DENIER*.

Dans le fabliau du *Vilain de Farbu* (Mont. et Rayn., IV, 82), l'auteur nous dit que le héros de l'aventure, se rendant au marché, reçoit un peu d'argent de sa femme :

> Et se feme li ot carchié
> *.V. et maille* por emploier
> Si com vous m'orrés fabloier.

Cette somme est destinée à l'achat d'un rateau (trois mailles) et d'un gâteau (un denier), le reste (trois deniers) étant destiné aux menus plaisirs du vilain. Le denier, comme chacun sait, valant deux mailles, la bourse de notre personnage contient onze mailles, c'est-à-dire cinq deniers et une maille. C'est ce que signifie le vers reproduit ci-dessus, où, dans l'expression *.V. et maille*, le mot *denier* est sous-entendu et le mot *maille* privé de toute détermination. Le Tobler-Lommatzsch a relevé le passage, s. v° *denier*, et l'a interprété correctement ; cependant, comme il ne cite pas d'autres exemples de la tournure, on pourrait croire qu'elle est exceptionnelle. Voici quatre textes où elle est employée, qui prouvent, au contraire, qu'elle a été en usage jusqu'à l'extrême fin du moyen âge.

Dans le *Miserere* du Renclus de Moiliens (str. CI), l'auteur déclare que, chez beaucoup de gens, les vêtements qu'ils portent ont plus de valeur que leur propre corps, et que, si l'on voulait vendre ce corps au marché après l'avoir dépouillé, il perdrait presque tout son prix, exactement onze deniers et une maille par sou, c'est-à-dire les vingt-trois vingt-quatrièmes, comme le dit l'éditeur van Hamel, puisque le sou vaut douze deniers ou vingt quatre mailles :

Car ki le vourroit despener
Et por vendre au markié mener,
Dou sou prendroit *onze et maaille.*

Dans la branche VII, vv. 91-93, du *Renart* (Martin, I, 243), Renart

Tot coiement et a seri
Un capon prent, n'a pas failli,
Qui bien valoit *cinc et maaille.*

Jehan Le Fèvre, dans sa traduction des *Lamentations* de Matheolus (I, 778), voulant exprimer le mépris où les femmes tiennent les gains de leurs maris et la vanité qu'elles tirent des économies qu'à l'occasion elles réalisent, déclare :

Se le mari par aventure
Fait chose qui vint livres vaille,
Ne la priseront *deux et maille*
Vers le gaaing qu'elles feront.

Enfin, on nous permettra de citer ici, malgré leur caractère stupidement ordurier, trois vers d'une ballade du ms. de Stockholm Vu 22 (anciennement français LIII), f° 20 v°, car ils prouvent que le XV^e^ siècle finissant connaissait encore cette façon d'exprimer un compte ou une valeur :

Or prenons qu'ung pet de Venise
Qui soitde m... a *trois et maille,*
Fin pour dorer braye ou chemise...

2. ANC. FRANÇ. *FERNER* « BLAMER, PUNIR, RÉPRIMANDER ».

Le *REW* de Meyer-Lübke a un article 3252, où l'on voit l'ancien français *ferner* glosé par « frapper » et ramené à une base hypothétique *ferinare, dû lat. ferire. L'explication a été accueillie par M. von Wartburg dans son *FEW* III, 465. Ce dernier note le caractère insolite du dérivé *ferinare, mais déclare qu'il est toutefois possible. Il ajoute que l'on ne connaît que deux exemples du mot français, dont l'un chez Adam de La Halle. Il s'en tient évidemment, bien qu'il ne le dise pas, aux renseignements de Godefroy, qui cite Adam de La Halle d'après l'édition de Coussemaker. Je ne sais ce qui a pu ame-

ner Godefroy à traduire *ferner* par « frapper », mais cette traduction fait sûrement contresens. Il suffit de se reporter à l'édition du *Jus du pelerin* qu'a procurée E. Langlois pour les *Classiques français du moyen âge* en 1924 (le mot figure au vers 19) pour voir que l'éditeur ne s'est pas laissé égarer. Il traduit *ferner* par « blâmer », ce qui convient beaucoup mieux à la suite des idées. C'est aussi, comme nous allons le voir, le sens qui se dégage des autres exemples du mot.

Le second exemple est cité par Godefroy d'après un ms. ; mais le texte est facile à identifier : il s'agit d'un jeu-parti de Jehan Bretel (et Audefroi Louchart) qui figure dans la collection de MM. Brandin, Jeanroy et Långfors sous le n° LXXVI. Les éditeurs, p. 285, ont adopté la glose de Godefroy, mais, semble-t-il, en laissant peser sur ce dernier la responsabilité de l'interprétation qui ne paraît pas les avoir entièrement satisfaits. Leur scrupule était légitime. Le sens « blâmer », ici aussi, convient beaucoup mieux au passage, où *ferner* fait pendant à *sieuner* « récuser, exclure, tenir à l'écart, mépriser » :

Ferri, nus ne doit *ferner*
Chelui qui, pour avoir en sa baillie
L'amour sa dame, a traïson bastie.
Cuvelier, on doit sieuner
Le traïtour qi sa dame cunchie ;
Trop est amours en lui mal emploïe.

Je puis ajouter trois nouveaux exemples du mot. L'un figure dans le monologue de *La goute en l'aine*, au vers 8 (éd. de Jubinal, *Rutebeuf*, III, p. 193 ou Ed. Faral, *Mimes français du XIII^e siècle*, pp. 77 ss.) :

Fols est qui blasme ne qui *ferne*
Le grant sens que Diex m'a donné.

Jubinal ne donne pas d'interprétation, mais M. Faral a bien vu qu'on ne pouvait comprendre « battre ». Il traduit dans son lexique (p. 123) par « dénigrer », ce qui est le sens.

Le second exemple se rencontre dans la *Bataille Loquifer*. Le messager Pecoulés revient de sa mission auprès de Guillaume, débarque et trouve Desramé jouant *as tables et as dés* avec Loquifer. Les nouvelles qu'il rapporte ne sont pas bonnes.

Non seulement Guillaume a méprisé les arrogantes menaces du roi païen, mais Renouart a jeté un défi à Loquifer. Ce n'est plus le moment de prendre du bon temps, dit Pecoulés ; et voici la laisse XXII du poème (vv. 992-1002, éd. Runeberg) :

Dist Pecoulés, li sires de Galierne :
« Cil Mahomet ki tout paist et governe
Saut Lokifier, le roi de Lokifierne,
Et Sinagon, le boin roi de Palierne,
Et Esmeré ki tient cuite Odierne !
Laissiés ester le jui, ke jou te *fierne* :
Jou te dirai une raison superne
De .R. ki claime Lokifierne
Et tout le regne si com pluet et yverne :
Tout conquerra, çou dist, jusqu'a Biterne,
S'iert a se commandise.

Ici non plus *ferner* ne peut signifier « battre ». « Blâmer » serait même peut-être un peu trop fort, de même « réprimander ». Toutefois Pecoulés invite les deux rois païens à quitter leurs occupations frivoles, et son avertissement est, en même temps, une sorte de « reproche ». La conduite des deux hommes ne convient pas (si l'on peut dire) à la gravité de la situation.

Le dernier exemple se trouve dans le *Congé* de Jehan Bodel, vers 448 de l'édition de Méon, *Fabliaux*, I, 154 ou 196 de l'éd. de Gaston Raynaud, *Mélanges de Philologie*, pp. 299 ss.

Pitié pri, qui me nef governe,
Al Catelain conte et discherne
Et Bauduïn sen fil meïsme
Comment Deus a sen droit me *ferne*,
Quar je floris quand il iverne
Et quant il fait esté jo rime.

Le mot semble avoir embarrassé G. Raynaud, et il y a vu une forme picarde du francien *faisnier*, *fesnier* < lat. fascinare « ensorceler » (mais comment Dieu peut-il ensorceler un pécheur ?). Il a seulement constaté p. 292 que *ferne* aurait dû rimer en *ai* et non en *e*, à s'en tenir à la pratique constante de l'auteur ; et il a pensé pouvoir expliquer cette rime inattendue par la présence du groupe consonnantique *sn/rn*. Cette inter-

prétation a été suivie par J. Bédier, *Fabliaux*, p. 485. En conséquence, le lexique de Raynaud, p. 312, enregistre *fernier* « ensorceler ». Il n'y a pas de doute qu'il ne faille voir dans le *ferner* de Jehan Bodel le même mot que le *ferner* d'Adam de La Halle, de Jehan Bretel, de la *Goute en l'aine* et de la *Bataille Loquifer*. Le sens de « blâmer, punir, réprimander » convient. On notera que, sur cinq exemples du mot, quatre appartiennent à des textes picards dont la langue a une teinture dialectale assez forte. L'origine de la *Goute en l'aine* est plus difficile à déterminer.

Ferner signifiant « blâmer, punir, réprimander » n'a évidemment rien à voir avec le latin ferire ni, à plus forte raison, avec un dérivé, dont la forme serait d'ailleurs sujette à caution, *ferinare. Si l'on tient à une étymologie, en voici une qui a le mérite, si c'en est un, d'augmenter d'un exemple une équivalence phonétique certaine, mais assez peu représentée en français. Je propose qu'on prenne en considération un dérivé *ferulare, du lat. ferula « verge, baguette, discipline ». L'évolution phonétique serait la même que pour posterula > *poterne*, margila > *marne*, et analogue à celle de pessulum > *pesle*, *pesne*.

3. *FIERE OU FAILLE* « DE TOUTES FAÇONS, EN TOUTES CIRCONSTANCES ».

Godefroy, III, 699 c a un article *faille* où l'on peut lire ceci : « *faille*, adj. f. « fausse ? », et l'exemple suivant emprunté au ms. de Turin de l'*Eracles* de Gautier d'Arras :

> Mais en trespassant les regarde, [les femmes]
> Qu'il voit cascune u faille u fiere,
> U orgueilleuse u trop parliere.

L'édition de Löseth, vers 2383, suit le texte des manuscrits de Paris :

> Qu'il voit cascune ou folle ou fiere,

ce qui est sans doute la bonne leçon, et l'adjectif *faille* de Godefroy est à supprimer du lexique de l'ancien français. Cependant la leçon du ms. de Turin, à la rigueur, offre un sens. Elle n'est pas un simple *lapsus calami* ; on peut penser

que le scribe a été induit en erreur par l'existence, en ancien français, d'une locution adverbiale (*ou*) *fiere ou faille*, où les deux termes sont respectivement les subjonctifs des deux verbes *ferir* et *faillir*, et qui signifie quelque chose comme « de toutes façons, en toutes circonstances, à tout prix, sans hésiter », exactement « que le coup porte ou manque son but ». Cette locution ne semble pas être très fréquente, puisque je ne la vois signalée nulle part. Aussi ne sera-t-il pas inutile, sans doute, d'en trouver relevés ici quelques exemples :

Or soit .XXII., *fiere ou faille*,
Dist li jougleres, bien les vaille,
Getez, .XXII. i ait bien ;
Je get, de par saint Julien.
De saint Pierre et du jougleur, 319 (Mont. et Rayn., V, 75)

Il n'a mie engluez les dois
A prendre a .II. pars ou a trois ;
Il ne prent mie *fiere ou faille*.
Mariage des filles du diable (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 284)

Si fu tantos si entrepris
Et de l'amor celi espris...
Il l'en convenrra si doloir
Qu'il en morra ; comment qu'il aille,
Avoir le vielt *ou fiere ou faille*.
Ch'est li miracles du clerc de Roëm, 39 ss. (*Romania*, LXIV, 481)

Lors s'esmeut chascune bataille
Vers les ennemis *fiere ou faille*
Sanz chose nule repliquer.
Guill. Guiart, *Royaux Lignages* (éd. Buchon, II, v. 6619)

4. ANC. FRANÇ. *MOISTRE*.

A. Thomas, *Romania*, XXXVI, 447, a attiré depuis longtemps l'attention sur la présence, dans les textes judéo-français, d'un représentant du latin miscere, à savoir *moytre*, qui figure, avec le sens de « servir, verser à boire », et non pas de « mélanger », dans le *Glossaire hébreu-français du XIII^e siècle* publié par M. Lambert et L. Brandin, Paris, 1905. Dans ce glossaire, l'infinitif *moytre* apparaît deux fois, conservé dans la locution *a moytre* et glosant deux passages de l'Écriture : *ad miscendam ebrietatem*, Isaïe, V, 22 (et non III, 22, comme le

dit A. Thomas, *Romania*, XXXIX, 580, note 1, trompé sans doute par une erreur qui figure déjà dans certaines concordances bibliques, par exemple, celle, très répandue, de Franc. Lucas, édition de Cologne, 1684) et *Ecclesiaste*, II, 3. Dans ce dernier passage, le texte de la Vulgate *abstrahere a vino carnem meam* ne peut servir à déterminer le sens de la glose, car la Vulgate paraît bien avoir commis un contresens sur le texte original, ainsi qu'on s'en rendra facilement compte en comparant une traduction française d'origine catholique et conforme, en conséquence, au texte latin (Lemaistre de Sacy, par exemple : « J'ai pensé en moi-même de retirer ma chair du vin ») avec une traduction d'origine protestante (Ostervald, entre autres : « J'ai résolu en mon cœur de livrer ma chair à l'attrait du vin ») ou israélite (version du rabbinat français : « Je résolus à part moi de prodiguer à mon corps les plaisirs du vin »), ces deux dernières établies à partir du texte hébreu. Il est évident que c'est ce dernier sens que cherche à rendre le glossateur du XIII^e^ siècle. Sur ce *moytre* judéo-français et son dérivé *maisement*, *moysement*, on pourra se rapporter également à D. S. Blondheim, *Romania*, XLIX, 376 et L, 566, 568.

En dehors de ce texte d'origine juive, *meistre*, *moistre* n'a été signalé que dans le *Roman de Troie*, avec la valeur toute particulière de « donner un coup, frapper », cf. *Romania*, XXXIX, 580. Cependant la présence du dérivé *messeor* « échanson » dans le *Florimont* d'Aimon de Varennes (*Romania*, XLIII, 79) semblait prouver que *moistre* avait dû être, à une certaine époque ou dans certaines régions, plus vivant et plus répandu que les textes conservés ou identifiés ne le laissaient supposer.

Voici, en effet, trois nouveaux exemples du mot, qui, je pense, n'ont jamais été relevés ou qui, en tout cas, ont été interprétés d'une façon peu exacte.

Dans le *Psautier* dit de Cambridge (éd. Fr. Michel, *Le livre des psaumes*, Paris, 1876, p. 133), on lit au verset 8 du psaume 74 (verset 9 du psaume 74 (75) des éditions courantes) les deux textes, latin et français, suivants :

Quia calix in manu Domini et vino meraco ad plenum mistus est et *propīnabit* ex eo ; verumtamen faces ejus epotabunt bibentes omnes impii terrae.

Kar li chalices est en la mein del seignur, e de pur vin a plein mellez, e d'icel si *meistrad*; mais nequedent les lies de li bevrunt fors li bevant tuit li felun de la terre.

Meistrad, futur de *meistre*, traduit *propinabit*.

Dans la courte pièce *Ch'est du honteus menestrel*, que Jubinal a publiée au tome III de la seconde édition de son *Rutebeuf*, pp. 14-17, on trouve ce vers :

De ramposnes me sevent moistre 117

en rime avec *connoistre*. Ici *moistre* est employé avec la valeur figurée qu'a si souvent le verbe *servir* dans les expressions du type *servir de beffe* (*Renart*, Méon, 10120), *de lobes* (*Guillaume le Maréchal*, 18706 ; *Mort Larguece*, 134 ; Rustebuef, *Griesche d'esté*, 55 et éd. Kressner, 108, 293 ; 133, 286 ; 184, 45 ; 273, 984), *d'abet* (*Renart*, Méon, 17442), *de guile* (*Trubert*, 1118 ; Rustebuef, *Theophilus*, 43 et éd. Kreesner, 133, 273 ; 136, 446), *de trichier* (*Roman de la Poire*, 35), *de tricherie* (*Romania*, LVIII, 550, 251), *de losengier* (*Fauvel*, App. 474), *de losenges* (Mont. et Rayn., V, p. 151), *de mesdire* (Jehan de Condé, 38, 766), *de risees* (Jehan de Condé, 38, 966), *de l'entroigne* (*Miracle de sainte Geneviève*, Jubinal, *Mystères*, I, 271), *de briche* (*Livre des manieres* 279 et *Renart*, supp. de Chabaille, p. 232), *de fables* (*Roman de la Rose*, 11332), *de boule* (*Atre perilleus*, 2704), *de flateries* (*Dit des mais*, 34), *de la favele* (*Dit des avocats*, 138), *de langue* (*Garin le Lorrain*, éd. P. Paris, II, 166), *de honte* (*Tornoiement Antecrist*, 455), ou encore *servir de tex morsiaus* (*Gaydon*, 4354 ; *Garin le Lorrain*, III, 120), *de tels metz* (Henri Baude, Quicherat, p. 34), *d'un autre més* (Villon, *Testament*, 213), etc... *Moistre de ramposnes* signifie donc « accabler d'injures, de railleries, de moquerie », exactement « servir à quelqu'un et avec abondance railleries, injures, etc... ».

Le dernier exemple, ou plutôt le dernier groupe d'exemples, se rencontre dans la traduction française du *Liber de monstruosis hominibus Orientis* de Thomas de Cantimpré, traduction qu'a publiée A. Hilka dans les *Abhandlungen* de Göttingen en 1933, fasc. 7 de la 3e série. Dans ce texte, *moistre* figure trois fois en deux passages, à l'infinitif et, une fois, au présent de l'indicatif *moissons*. Hilka traduit dans son glossaire par « vermischen mit... », c'est-à-dire « mélanger avec... ». Mais ce sens

ne convient pas au contexte. Il faut interpréter par « servir, verser à boire », et prendre, ici aussi, comme dans le dit *du honteus menestrel*, l'expression au figuré, au moins dans les vers suivants. L'auteur vient de parler de ce peuple de l'Inde (les brahmanes), qui passe son temps à adorer le dieu unique dont il a le pressentiment, et il l'oppose aux chrétiens négligents, qui ont pourtant eu, eux, le privilège de la révélation :

Biau sire Dius, con grant paour 187
Devons avoir, quant nuit et jor
Oons parler de celui roi
Qui nous a mis en tel conroi
Que droit et tort savons conoistre,
Et sel savons si tres bien *moistre*
Dou pior, maintes fois avient,
Dont si tres mal a nos avient
Que nos ne *moissons d'autretel*
come font cil, qui lor autel
Ont, ou il orent jor et nuit,
N'est riens de çou qui lor anuit.

Moistre dou pior, avec *pior* employé absolument, comme nous disons encore aujourd'hui *boire du meilleur*, signifie quelque chose comme « se mal conduire à l'égard de quelqu'un », « ne pas avoir pour lui les égards qui conviendraient », « ne pas lui accorder ce à quoi il a droit ». L'interprétation est la même pour *moissons d'autretel*.

Le second passage est beaucoup plus obscur, et je ne suis pas sûr de le comprendre exactement. L'auteur vient de dire qu'il y a des hommes qui ont des cornes et une queue, et qui aboient comme des chiens. Il moralise la première particularité :

Puis que li hom devient cornus, 1159
C'est quant la soie grans vertus
Que Dius li a doné conoistre
Amenrist a lui faire *moistre*
Des saremens et des outrages,
Qu'il pense et cuide estre si sages
Que par raïson iestre ne puist
Que tot ne sache et bien ne truist
Coment Dius a si ordené
Tout le monde...

Il serait trop long, et de peu de profit, de présenter et de discuter les différentes interprétations que l'on pourrait donner de ce texte, d'ailleurs médiocrement intéressant : *vertus* est-il un cas sujet (*amenrist* étant employé intransitivement), ou bien, malgré sa désinence, un cas régime ? Et, dans ce cas, *soie* se rapporte-t-il à « l'homme », ou, par une prolepse dont on pourrait citer des exemples, à *Dius* du vers suivant ? C'est ce qui me paraît difficile de décider. De toute façon, l'interprétation générale que Hilka donne de notre passage, p. 18, ne me semble exacte qu'en gros et ne rend pas compte de *moistre*. Ici encore, il faut sans doute prendre *moistre* au sens figuré que nous avons indiqué plus haut, malgré la présence de l'article devant les compléments *saremens* et *outrages*, qui fait difficulté.

5. ANC. FRANÇ. *MUSE EN PASTEZ.*

Godefroy a groupé sous un même article : « muse, subst. fém, et masc. » des exemples de deux mots en réalité différents, *muse* et *mouse*. Il glose par « museau ». Mais l'existence même de *muse* « museau » me paraît douteux. Il ne cite que deux textes. Dans le premier, extrait du fabliau *Du prestre et de la dame*, il faut sans doute voir, en réalité, le subst. *muse* « attente, perte de temps », bien que la locution *tendre la muse* ne semble pas attestée ailleurs. Quant au second, qui est également emprunté à un fabliau, le fabliau *de Jouglet* (Mont. et Rayn., IV, 117), il s'agit d'une évidente erreur d'interprétation où Godefroy a été entraîné par les éditeurs du *Recueil*. Il suffit de lire le texte pour voir qu'il faut couper, non pas, comme le fait l'imprimé, *muse enpastez*, avec un *muse* masculin tout à fait étrange, mais *muse en pastez*, expression dans laquelle *muse* est l'impératif du verbe *muser* :

> Se j'eüsse ore mon ami
> Qui m'acolast et me besast
> Entre ses braz et m'aaisast,
> Mout me venist or mieus assez
> Que cis vilains muse en pastez ! [*éd.* empastez]

Il s'agit évidemment d'une épithète injurieuse, sorte de sobriquet, construite sur le modèle bien connu de *Ecorchebuef*,

Gagnepain, Taillefer, etc..., et qui signifie quelque chose comme : « qui ne se décide pas..., qui ne sait pas profiter de l'occasion... », ou, pour employer une locution moderne analogue, « qui tourne autour du pot ».

6. ANC. FRANÇ. *OINDRE SES NALIERES*

Godefroy n'a qu'un exemple du mot *naliere* qu'il donne comme extrait du *Renart le Nouvel*. En réalité, bien qu'A. Thomas, *Romania*, XXXIX, 239, ait laissé passer le lapsus, le passage cité par Godefroy est tiré, non pas du poème de Jaquemart Gelée, mais de la première rédaction du *Renart le contrefait* et correspond aux vers 28786-89 de l'édition G. Raynaud et H. Lemaître. Cette édition reproduisant d'ailleurs la seconde rédaction imprime la variante *laniere*. On trouvera le passage reproduit avec toutes ses variantes dans une note de G. Raynaud, *Romania*, XXXIV, 279-283. *Naliere* signifie « cordon », comme *laniere*, dont il est, sans doute, la forme initiale. Dans la note rappelée ci-dessus, A. Thomas a suggéré de lire, au vers 135 du fabliau *De la dame qui fist batre son mari* (Mont. et Rayn., IV, 137) :

Cele s'an part mout liement,
Qui avoit ointes ses *nalieres*,

au lieu de *valieres* de l'imprimé, et il voit dans *oindre ses nalieres* l'équivalent de l'expression figurée « graisser ses cordons ». Malheureusement il n'a pas dit comment il comprenait l'équivalence qu'il propose et j'avoue, pour ma part, ne pas connaître la locution, si même locution il y a, qu'il imprime entre guillemets. Dans ces conditions, on est sans doute en droit de rapprocher *oindre ses nalieres* du *corroies ointes* dont M. A. Jeanroy a relevé deux exemples, *Romania*, LXVII, 360, et qui sert, dans les deux cas, à caractériser, un peu comme dans notre texte, une fuite, une démarche rapide, ou peut-être mieux, une fuite, une démarche silencieuse, subreptice, qui n'éveille pas l'attention de ceux qui vous surveillent ou vous guettent ou vous entourent. Dans ces conditions, l'explication proposée par M. Jeanroy a besoin d'une mise au point. Les *corroies*, les *nalieres* ne seraient pas les courroies d'un appareil

plus ou moins compliqué, mais plutôt les courroies, les lanières, les cordons des chaussures que l'on graisse, comme, dans le langage moderne, on « graisse ses bottes » pour se préparer à un voyage, ou, tout simplement, pour les empêcher de grincer.

7. *POITOU* ET *POITEVINS*.

M. L. Foulet, *Romania*, LXVIII, 120-123, a récemment attiré l'attention sur le passage du *Testament* de Villon, où celui-ci nous parle de ses amours poitevines, et il a proposé d'y voir une plaisanterie. Le *Poitou* étant dans la langue de l'argot le pays où l'on dit non, le pays des faux témoins (Eloy d'Amerval), les amours du poète sont ainsi rejetées dans un pays fictif, où il serait vain de tenter une localisation précise, à supposer même que nous soyons encore en droit de voir, dans ces quelques vers, une allusion à un épisode réel de la vie sentimentale de l'auteur, allusion légèrement déguisée, sans doute, mais exacte cependant quant à l'essentiel. Il est fort possible, en effet, que nous ayons en réalité affaire ici à une expression tout à fait détournée, se rapportant à une situation ou à une aventure qui nous reste mystérieuse. Je veux simplement signaler dans cette note que le Poitou ou les Poitevins n'ont pas attendu le XV^e^ siècle pour avoir, en littérature, mauvaise réputation. Le XIII^e^ siècle a reproché à cette province et à ses habitants leur déloyauté, leur manque de foi, leur goût de la trahison.

C'est ainsi que dans la *Bataille des .VII. ars*, Henri d'Andeli déclare que *Barbarisme*, quoique homme lige de *Grammaire*, combattait dans les rangs de l'armée de *Logique*. C'est que, dit-il,

> Par traïson estoit tornez 238
> Por ce qu'il ert de Poitau nez.

Jubinal et, à sa suite, Héron ont rapproché de ces deux vers une phrase de l'*Historia Occidentalis* de Jacques de Vitry, où celui-ci, relevant les injures que s'adressaient les écoliers en raison de leurs origines diverses, signale que, si on reproche aux Anglais leur ivrognerie, aux Français leur orgueil, aux Allemands leurs colères furieuses, aux Normands leur vanité,

etc..., les Poitevins s'entendent traiter de « traîtres et amis de la fortune », *proditores et fortunae amicos*. Paetow a renvoyé, en outre, à un passage de la *Bataille d'Anfer et de Paradis*, publiée par Guesnon dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, XXXVI (1909), p. 48 ss. où l'on lit :

Poitiers, Toars et Partenay, 111
Qui moult amoient dan Tornai,
Firent une traïson faire.
Quant la bataille fu pleniere,
Vers Enfer se voldrent torner,
Sans plaider et sans sarmoner.
Et vers Arraz et vers lor gent
Por plus avoir or et argent.

Mais le texte où se rencontre le développement le plus circonstancié sur le sujet, et qui a échappé aux éditeurs ou aux commentateurs de la *Bataille des .VII. ars*, est certainement un passage de la *Voie d'Enfer* de Raoul de Houdan, passage qui avait intrigué A. Scheler, *Trouvères belges*, II, p. 357. L'auteur rencontre Tricherie en enfer et il déclare :

E Tricherie a .I. seul mot 54
Me redemanda esraument
Que je li deïsse comment
Li tricheör se maintenoient...
E je, qui tost li voil respondre,
Li dis de son voloir un pou,
Que Tricherie est en Poitou
Justice, dame e viscomtesse,
E a, por prendre sa promesse,
En Poitou, si com nous dison,
Fermé chastel de traïson,
Trop haut, le plus divers dou monde,
Dont Poitou siet a la roonde
Toz enclos e çains par grant force.
Tricherie, qui s'en esforce,
L'a si garni de fausseté
Qu'en aus n'a foi ne leauté.
Ce respondi je Tricherie,
Mais, qui que tiegne a vilonie,
Je dis tout voir, n'en doutez rien,
Quar des Poitevins sai je bien,

Ceus qui connoissent leur couvine,
Que de leur roiaume est roïne
Tricherie, si com moi samble,
Qu'entre els e li trestout ensamble
Sont de conseil a parlement.
Adont s'en rist molt durement
Tricherie e grant joie en fist,
E puis tout en riant me dist :
« J'ai toz les Poitevins norris ;
Se il s'acordent a mes dis,
Biaus amis, n'est mie merveille. »

D'où pouvait venir aux Poitevins cette triste réputation ? Je pense qu'elle est la conséquence de l'attitude politique des nombreux seigneurs de la région à la fin du XII^e^ ou au début du XIII^e^ siècle, au cours des conflits qui ont mis aux prises et dressé les uns contre les autres Henri II Plantagenet et ses fils, ses fils entre eux et contre leur père, les Plantagenets et les rois de France, Philippe Auguste, Louis VIII et saint Louis. A l'occasion des luttes et des rivalités qui ont alors tantôt séparé, tantôt rapproché de la façon la plus inattendue les seigneurs suzerains, les vassaux de la région, et non pas seulement les moindres, changèrent si souvent de camp que les contemporains eux-mêmes, qui pourtant en avaient vu d'autres, ont stigmatisé tout de suite leur caractère versatile. Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, IV, 24, disait déjà du Poitou que c'était une terre *instabilis fidei*, et, dans l'autre camp, le biographe de Guillaume le Maréchal constatait :

Nostre estorie vos dit enfin 1577
Que tut dis furent Peitevin
Rebelle cuntre lor seignors ;
Encore le veit l'om de plusors.

Il suffira de rappeler ici l'attitude d'un Hugues ou d'un Geffroi de Lusignan (de ce dernier, le même biographe de Guillaume le Maréchal dit : « Toz jors i ot del peil del lou »), ou celle d'un Aimery de Thouars, qui, après avoir aidé Philippe Auguste à occuper le Poitou au cours de la campagne de 1204 et avoir été fait par lui sénéchal du pays, fit retour à Jean sans Terre en 1206 et abandonna le roi de France, ou encore la facilité avec laquelle un grand nombre de seigneurs du pays, après

être entrés dans l'allégeance française, passèrent dans le camp anglais en 1230 d'abord, puis un peu plus tard en 1242. On peut penser que dans la France de Philippe Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, la propagande royale ne se fit pas faute de vilipender les « faux poitevins ». Or les textes que nous avons cités tombent à peu près dans la période que nous venons d'indiquer. L'*Historia Occidentalis* de Jacques de Vitry, mort en 1240, passe pour avoir été rédigée vers 1223-1226 ; la *Bataille d'Anfer et de Paradis* est sans doute quelque peu postérieure à 1231, puisqu'elle fait allusion à l'arrestation des « popelicans » de la Charité-sur-Loire qui furent dénoncés cette année-là, et la *Bataille des .VII. ars* est postérieure à 1236, date de la mort du chancelier Philippe de Grève (peut-être faut-il la faire descendre jusque vers 1245-1250). Seule la *Voie d'enfer* est sans doute un peu plus ancienne : en 1234, Huon de Méri, dans son *Tornoiement Antechrist* parle, en effet, de son auteur comme d'un écrivain célèbre disparu. Mais elle n'est probablement pas antérieure au début du siècle.

Cette réputation si peu honorable survécut-elle aux événements qui lui ont (peut-être) donné naissance ? C'est ce que je ne puis dire, car je ne connais pas d'autres allusions que celles qui sont relevées ci-dessus. Mais ce n'est pas impossible. Et peut-être l'argot a-t-il utilisé, ou conservé, en en modifiant légèrement la valeur, une ancienne manière de dire, « traître comme un poitevin » étant devenu « menteur comme un poitevin, qui dit non comme un poitevin ». Je signale enfin que Godefroy a relevé *poiteviner*, employé par Eustache Deschamps en parlant de domestiques qui « font danser l'anse du panier », et *poitevineresse* chez Guillaume de Diguleville (le contexte ne permet guère de déterminer le sens avec précision), formations qu'il rattache à *poitevine* « petite pièce de monnaie », ainsi que le montre sa traduction. Ne pourrait-on voir, dans ces deux mots, un reflet, une survivance de l'ancienne et injurieuse valeur de *poitevin* ?

8. *QUEREZ QUI LE FACE.*

L'ancien français se sert de cette locution idiomatique pour indiquer, avec une nuance d'ironie ou d'amertume, qu'une

promesse ne sera pas tenue, qu'une menace ne sera pas suivie d'exécution, ou, d'une façon plus générale, qu'un événement auquel on serait en droit de s'attendre, ne se réalisera pas. C'est donc à peu près l'équivalent de nos modernes : « Il n'y a pas de danger que... », « Il ne risque pas de... », « n'y comptez pas trop... », ou autres formules plus ou moins familières.

C'est ainsi que dans le *Dit de la rebellion d'Engleterre et de Flandres*, publié par Jubinal, *Nouveau Recueil*, I, 73, nous lisons :

Li Englois portent sinple face 47
Et prometent, mais *quier qui face !*

Dans le recueil composite de contes pieux connus sous le nom de la *Vie des Pères*, l'auteur du troisième recueil (contes 51 à 63), après avoir raconté le miracle *de l'angre qui jetoit brandons et Nostre Dame les recevoit*, consacre un petit développement à ces chrétiens pleins d'enthousiasme pour les récits de miracles et les exemples de dévotion, mais qui se gardent bien de suivre les modèles qu'on leur propose. Il utilise, à cet effet, un lieu commun satirique que l'on applique en général aux chevaliers vantards dont l'ardeur guerrière ne se manifeste guère qu'à table et après boire. « Plus a paroles an plain pot de vin Qu'an un mui de cervoise » avait déjà dit Chrétien de Troyes (*Yvain*, 592) ; et c'est, en effet, un petit thème dont Tobler (*Zts.*, IV, 80-85) et Lommatzsch (*Archiv*, CXXXIV, 114-127) ont réuni un certain nombre d'exemples, exemples que l'on pourrait au reste, facilement multiplier, cf. *Vœux du héron* (Lacurne de Sainte-Palaye, II, pp. 108-109) ; *Garin le Loherain* (éd. P. Paris, II, 166) : Peire Cardenal (*Lex. roman*, I, 449) ; *Jaufré* (C. Brunel, vv. 605-606). De la même façon, notre auteur déclare :

Quant au bon vin sont asegié,
Qu'il ont beu et bien mangié
Et sont de bons morciaus norris,
Lors quierent contes et biaus diz
Et les miracles Nostre Dame,
Et dist chascuns qu'elle est sa dame
Et qu'il la sert et servira ;
Et lors *querez qui le fera !*

Que petit s'en metront en peine.
Tant con il sont en bone veine
I porrez trover la parole,
Ice ne pris une vanvole.

Vie des peres, B. N. fr. 1546, f° 116 a.

Dans le *Livre de leesce*, Jean Le Fèvre constate combien facilement les veuves de son temps oublient leur époux disparu, et il s'écrie :

Jadis souloit estre autrement, 1655
Un an y avoit proprement
Que feme son mary plouroit
Et en lugubre demouroit.
Or n'y a mais trois jours d'espace ;
Et se plus, *querés qui le face !*

Un pauvre mari des *Cents nouvelles nouvelles* (conte XCI, éd. Wright, II, 187 ; Champion II, 239) aurait bien voulu remettre sa femme dans le droit chemin, mais tous ses efforts étaient vains :

Il la menassoit de la batre, de la laisser seule ou de la tuer ; mais *querez qui le face !* autant eust il prouffité de menasser ung chien enragé ou une aultre beste.

Sous une forme légèrement différente, nous retrouvons encore l'expression chez Jean Meschinot, dans *Les lunettes des princes*, p. 58 de la réédition d'Olivier de Gourcuff, Paris, 1890 :

Quant morte sera ta charongne
Puante, *quier qui ta chair ongne*
D'aucune odorante liqueur ;
Homme ne vouldra, car ly cueur
Ne pourroit durer a sentir
Tel odeur ne s'y assentir.

Et sans doute aussi, mais le passage est obscur, dans le *Miracle de sainte Geneviève* (éd. Sennewalt, v. 2400, ou Jubinal, *Mystères*, I, 271), où nous voyons un ouvrier goûter d'un vin miraculeux, obtenu par les prières de la sainte, mais qu'il n'a pas l'intention de payer :

Pren le godet et sy essaie.
— Je le vueil, ça *querez qui paie.*
Dan Genoiz, emplez ceste lampe.

Ces exemples permettent sans doute d'interpréter correctement les vers 164-165 de la *Complainte d'outre-mer* de Rutebeuf. Le poète vient de constater que personne en France ne semble disposé à prendre la croix et que le petit coin de Terre sainte encore occupé par les chrétiens est menacé de tomber entre les mains des infidèles. Il déclare alors :

Se messires Joffrois demande
Secours, si *quiere qui li fasse !*

Notons, en passant, que le ms. 1593 de la B.N. et le ms. de Bruxelles portent *quiere qui* le *fasse* qui est peut-être le bon texte, et ces vers signifient sans doute, non pas : « Si messire Geoffroi de Sergine demande des secours, qu'il les recherche lui-même », mais plutôt : « Si messire Geoffroi de Sergine demande des secours, il a peu de chance d'en obtenir », ou même : « il n'en obtiendra pas. » Le caractère brutal de la négation est seulement atténué (atténué, ou, au contraire, souligné ?) par le ton de cruelle ironie qui est celui de la formule ici choisie par Rutebeuf. Il convient de remarquer toutefois que, chez Rutebeuf, le verbe *querre* n'est pas à l'impératif, singulier ou pluriel, mais à la troisième personne du subjonctif présent. Le sujet est donc Joffrois et l'expression perd ainsi le caractère indéterminé ou impersonnel qu'elle présente dans les exemples que nous avons recueillis et où son interprétation est certaine. Mais je ne pense pas que cette légère différence change grand'chose au sens général. Rutebeuf a simplement adressé au personnage intéressé lui-même l'invitation ironique que le langage courant adresse, lui, par figure à l'ensemble des auditeurs réels ou fictifs. Le texte de Rutebeuf correspond donc à une formule de français moderne, légèrement familière, qui serait : « Si Geoffroy a besoin de secours, il peut toujours en demander ou en rechercher », entendez : « personne ne répondra à son appel. »

Ce sens convient d'ailleurs parfaitement bien à l'ensemble de la pièce, qui nous est présentée, surtout à la fin, non pas tant peut-être comme une exhortation à prendre la croix que comme une invective contre ceux qui refusent évidemment de la prendre.

9. ANC. FRANÇ. *SOUZCHAUX* « BAS A PORTER SOUS LES CHAUSSES ».

Le Tobler-Lommatzsch a enregistré, II, 377, un substantif supposé féminin *chauz* traduit par « talon ». Il avait été précédé par Meyer-Lübke *REW* 1534, s. v° *calx*, lequel, se tenant plus près de l'unique exemple auquel il pensait, traduisait par « talon de bas ». M. von Wartburg a eu quelque doute. Il déclare, *FEW*, II, 107 a : « Meyer-Lübke veut voir dans l'ancien français *chauz* « talon de bas » un continuateur de l'ancienne signification latine (de *calx*). Cependant le mot n'est attesté qu'une seule fois, au XIV^e^ siècle (en réalité, le *Livre des mestiers* est sans doute de 1268, en tout cas certainement du XIII^e^ siècle), et sans que le contexte permette une interprétation sûre. » Ces réserves sont encore insuffisantes. Le mot est à supprimer des lexiques et dictionnaires. On n'en cite, en effet, qu'un exemple, mais cet exemple provient d'une mauvaise lecture de la première édition (Depping) du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau *sanz chaux*. Il faut lire, avec l'édition de Lespinasse et Bonnardot, LV, 4 : « Quiconques est chauciers à Paris, il puet faire chauces de soie et de toile, *souzchaux* et chauçons. » Godefroy ne s'y était pas trompé, qui a enregistré le mot correctement, VII, 546 c. Il a toutefois commis une inadvertance en glosant par « bas qui se portait *sur* les chausses ». Il faut évidemment lire « *sous* les chausses ». Quant à la formation du mot, il suffit de constater que *souzchaux* est à *chauce* exactement comme *surcot* est à *cote* et le provençal *sobrecot* à *cota*. Nous avons ici un exemple de plus du fait que la composition fait quelquefois passer un substantif du genre féminin au genre masculin, cf. A. Thomas, *Romania*, XXXVII, p. 120.

10. *TU AUTEM*

Dans deux notes du *Bulletin du Cange*, XIV (1939, pp. 37-39 et 107-111 (cf. encore *Revue belge de philologie et d'histoire*, XVIII (1939), p. 767), M. A. Henry signale qu'il a relevé dans un ms. du *Cleomadès* une formule terminale où l'expression litur-

gique *tu autem* est employée figurément pour signifier quelque chose comme l'essentiel d'un récit ou d'une aventure :

> Car les dames qui m'en conterent 18523
> Tout le *tu autem* m'en nomerent,
> Ce que je en ai dit ici.

Il cite également quelques autres exemples modernes de la locution, rappelle les explications qu'en ont données MM. Spitzer et Rheinfelder, et mentionne enfin, d'après l'un de ses correspondants, que l'expression se retrouve dans une pièce latine de l'Archipoeta.

Le ms. B. N. fr. 1456 du *Cleomadés* n'est pas le plus ancien texte français à utiliser cette formule. Elle figure à la fin du *Roman de Horn*, c'est-à-dire à une époque bien antérieure (dernier quart du XII^e^ siècle ?), et présentée de telle façon qu'il n'est guère permis de douter que son utilisation remonte à l'auteur lui-même :

> Tomas n'en dira plus, *tu autem* chantera,
> *Tu autem domine miserere nostri.*

On la retrouve encore à la fin du *Girart de Roussillon* d'Oxford, v. 10002, fin de la laisse 674.

Les exemples de l'emploi de *tu autem* en moyen français et au XVI^e^ siècle seraient faciles à multiplier. A ceux qu'ont déjà relevés Littré (l'exemple tiré de Coquillart est au tome II, p. 136 de l'édition elzévirienne), Godefroy, X, 817 b, Huguet, *Langage figuré au XVI^e^ siècle*, pp. 3-4, Sainéan, *La langue de Rabelais*, I, 371-372, le lexique qui figure au tome X de l'*Ancien théâtre français* de Viollet-le-Duc, on pourra ajouter les deux références suivantes : *Les sotz nouveaux, farcez, couvez*, v. 98 et *Farce du pelerin et de la pelerine*, vv. 169-170 dans le *Recueil général des Sotties* d'E. Picot, II, p. 189 et III, p. 313.

Que l'origine de ce *tu autem*, destiné à marquer la fin d'une récitation ou d'une lecture, soit à rechercher dans la pratique liturgique qui consiste à terminer certaines leçons rituelles sur la formule : « *Tu autem, domine, miserere nobis* », c'est ce qui ne saurait être mis en doute. Et que la littérature latine plaisante, goliardique, si l'on veut, ait été la première à utiliser l'expression d'une manière figurée et dans un contexte profane,

montrant ainsi la voie à la littérature vulgaire, c'est ce qui est également certain. M. A. Henry cite, à la suite du P. Paul Grosjean, un vers de l'Archipoeta, tiré d'une de ses plus célèbres poésies *Lingua balbus, hebes ingenio* :

4. Brevem vero sermonem fatio
Ne vos gravet longa narratio,
Ne dormitet lector pre tedio
Et *tu autem* dicat in medio.

Cette pièce, la deuxième de l'édition Manitius, München, 1929, daterait de 1162. Mais elle ne contient ni le seul ni le premier exemple de l'emploi qui nous occupe, ni non plus, sans doute, le plus spirituel ou le plus détourné du sens premier. Quelques années plus tôt (avant 1142, croit pouvoir proposer W. Meyer, *Göttingen Nachrichten*, 1907, p. 125), Hugues, dit le Primat d'Orléans, dans quelques vers à la fois pédants et charmants, souhaitait bon voyage à un ami, Imar, qui s'embarquait. Le poète, inspiré peut-être par Horace, avouait n'avoir lui-même que peu de goût pour les aventures maritimes où l'on risque le naufrage, et il s'exprimait en ces termes ; la pièce n'est pas longue, nous la reproduisons en entier :

Flare jube lentos et lenes, Eole, ventos :
Carcere contentos coibe celeres, violentos.
Prodeat e claustro comitante Favonius Austro :
Istos flare jube sine nimbis et sine nube.
Cesset flare parum gelidus turbator aquarum,
Ne voret Imarum mare triste vorax et avarum.
Sic ferat Imarum, quod ei mare non sit amarum ;
Pondus tam carum Zephirus ferat et mare clarum.
Non via terrarum, sed me via terret aquarum.
Cur mare te terret ? Quia me mare non bene ferret ;
Cumque fretum verret, vereor ne navis oberret.
More volantis avis volat alta per equora navis
Planiciemque salis velut ales transvolat alis.
Me ratis alata, me terret et unda salata.
Si ruat in cautem, ratis est factura *tu autem*,
Et rate confracta de me sunt omnia facta.

L'expression *ratis est factura* (*dictura*, d'après une variante sans autorité) « *tu autem* » est assez hardie et ne manque pas

de piquant. Mais c'est une plaisanterie de clerc, et elle prouve, en tout cas, que l'emploi figuré ou parodique de la formule *tu autem* était, dès cette époque, bien répandu dans le jargon des écoliers et du clergé instruit.

A peu près dans le même temps (on place généralement la rédaction de l'œuvre vers 1148), l'auteur de l'*Ysengrimus*, au livre I, racontait l'histoire de la pêche du loup et de sa queue prise dans les glaces. Renart, qui a attiré les habitants du village voisin sur les lieux, tient un dernier discours à son compère immobilisé avant de l'abandonner. Puis, comme il entend la troupe des paysans qui s'approche, il déclare :

Quod lecturus eram, legi ; tibi mando *tu autem* ; 927
Lectio perlecta est ; dic, domine abba, *tu au...*
Ultima non poterat sermonis sillaba dici,
Tam prope clamose murmura plebis erant.

On trouvera dans les notes de l'édition d'E. Voigt un renvoi aux constitutions de Farfa ou d'Hirschau, qui indiquent dans quel cas la formule *tu autem* était utilisée, dans les lectures conventuelles, pour marquer la fin d'une leçon, cf. encore une note de W. Meyer, *loc. cit.*, p. 125. E. Voigt indique également qu'un usage plaisant du même tour se trouve dans Nigellus Wireker, éd. Wright, p. 132, 21 et p. 60 *in fine*.

Enfin je relève encore un exemple de l'expression, qui figure dans un passage obscur de l'*Apocalypse de Golias*, str. 84 de l'éd. Strecker :

Ad hec Ethiopum turba cum turbine
A quodam prodiit fusco bitumine,
Qui longo veniunt passim examine
Clamantes sepcies : « tu autem, domine. »

Une légère difficulté est offerte par le fait qu'en moyen français (et plus tard encore), l'expression *savoir* ou *entendre le tu autem* signifie « connaître, saisir le vrai côté d'une affaire ». On trouvera, dans les deux notes de M. A. Henry, la critique des différentes explications qui ont été données de ce léger glissement de sens, particulièrement par M. Rheinfelder. Il ne me paraît pas douteux que c'est M. Henry qui est dans le vrai, quand il croit qu'on est arrivé au sens de « connaître la difficulté, le point central, le nœud d'une question » par le détour

de « connaître une affaire jusqu'au bout », c'est-à-dire « dans le dernier détail et jusqu'à sa conclusion ». Cette opinion est confirmée par le fait que c'est ce dernier sens qui convient à un certain nombre des exemples ci-dessus relevés, particulièrement Larivey, *Le morfondu*, I, 2 (*Anc. th. fr.*, V, 30), *Les jaloux*, IV, 2 (*ibid.*, VI, 59) et aussi *Mystere du vieil testament*, 45974, où aux vers

> Venez ; monseigneur le provost
> Vous en dira le *tu autem*,

correspondent les vers 45981-82 :

> Le provost, je le croy ainsi,
> Vous saura *du tout* advertir.

On pourra également et par curiosité se reporter à l'explication ironique qu'a donnée de notre tour Béroald de Verville, dans son *Moyen de parvenir*, au chapitre intitulé *Article*, I, p. 306 de l'éd. de Charles Royer [1].

F. Lecoy.

---

1. On pourra consulter également sur *tu autem*, les deux notes de MM. Långfors, *Neuphil. Mitt.*, XLIII (1942), pp. 141-147 et Hämel, *ibid.*, XLIV (1943), pp. 106-108, notes qui n'étaient pas encore parvenues à ma connaissance, lorsque je rédigeais la mienne.

ENCORE LA LÉGENDE DE GIRART DE ROUSSILLON

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

DEUXIÈME ARTICLE.

Il est un point sur lequel je me rencontre avec M. R. Louis, c'est que le *Girart de Roussillon* n'autorise pas le recours à l'hypothèse de cantilènes primitives dont il s'inspirerait, et que c'est, comme il le dit, « un pur roman ». Par contre, je ne m'explique pas bien pourquoi il imagine que la *Vita* postule l'existence d'une autre chanson parallèle à celle qui nous a été conservée.

La *Vita*, il l'a établi [1], ne permet pas de reconstituer un état de la légende antérieur au *Girart*, mais elle aurait connu et utilisé, au moins, une « chanson perdue qui n'était pas nécessairement plus ancienne que les versions de Bruxelles ou d'Oxford, mais qui en différait profondément par l'affabulation et par l'esprit de l'œuvre. Cette suite monotone de batailles devait constituer un ensemble moins riche et moins varié que les deux versions que nous avons analysées. L'inspiration en était presque exclusivement guerrière et l'élément romanesque devait y être nul ou très restreint » [2].

Cette vue s'autorise d'un seul épisode, la guerre de douze ou treize batailles terminée par la défaite de Charles sous Paris et la paix conclue sur l'ordre donné au roi par un ange (*Vita*, l. 36-72). A la suite de Paul Meyer (p. XXI, XXIII, XLI) [3] le critique rapproche cette partie de la *Vita* du début de la chan-

1. *Op. cit.*, t. II, p. 156-163.
2. *Id.*, t. II, p. 138 et suiv.
3. *Girart de Roussillon*, p. 52, note 5.

son de *Renaut de Montauban* où il est rapporté que, le duc Beuve ayant été tué en trahison avec la complicité de Charlemagne, ses frères Girart et Doon vengent la victime et poursuivent le roi jusque sous les murs de Paris et le forcent à accepter un accord. Dans le *Girart de Roussillon*, au contraire, c'est dans Troyes que le roi est rejeté (laisses 624-625, p. 294-5). Paris et non Troyes, voilà qui suffit selon Paul Meyer et M. R. Louis à assurer l'existence d'une épopée perdue, avec cette différence que le premier la dit antérieure à *Girart de Roussillon*, et le second contemporaine. La vérité est que *Renaut de Montauban* s'inspirant de notre chanson dont il bouleverse la généalogie n'est pas tenu de respecter la géographie. Quant à la *Vita* elle prend de telles libertés avec son modèle, qu'une entorse de plus ne tire pas à conséquence. Je crois même trouver un indice que vers cette fin de poème elle s'inspire de la chanson, tout en la modifiant pour un dessein visible : la guerre des douze ou treize batailles de la *Vita* doit être provoquée par la mention de la fondation des douze ou treize moutiers par Girart (laisse 643, p. 293). Autant de batailles, autant de moutiers expiatoires, aura pensé la *Vita*. Le chiffre 13 dut être suggéré par la leçon *treiz* (laisse 624, p. 293) du ms. d'Oxford, qui peut être comprise treize aussi bien que trois [1].

*
* *

Les événements qui se déroulent au cours du récit s'étalent sur un vaste espace. L'auteur avait donc besoin d'une nomenclature de noms de lieux abondante. Il peut être instructif pour nous de rechercher s'il avait personnellement connaissance d'un certain nombre de ces localités, et quand il trace un itinéraire son exactitude éventuelle peut nous porter à croire qu'il l'avait parcouru.

Commençons par la Bourgogne. Girart, en effet, nous est présenté comme un Bourguignon et ses plus fidèles soutiens sont les Bourguignons. Nous reviendrons sur ce point [2]. Mais

1. Observation de P. Meyer, p. 293, note 4.
2. Cf. plus loin p. 381.

quelle Bourgogne ? Est-ce le duché français de ce nom, débris de l'antique Burgundia ? C'est beaucoup plus.

Roussillon, naturellement, est au premier rang des places de cette région. Châtillon-sur-Seine et Vézelay n'en sont pas éloignés, cela ressort de tout le récit, et Avalon non plus (l. 104, 352). Il est difficile de ne pas voir dans la rivière Tonon où passe Drogon (l. 554) le Tholon, affluent de l'Yonne qu'elle rejoint sous Joigny (P. Meyer, p. 257, note 3) ; et dans Verduneis où se place une bataille, Verdonnet (cant. Laignes) près Châtillon-sur-Seine (P. Meyer, p. 103, note 1).

L'auteur connaît, au moins de réputation, Autun et ses arènes où Girart trouve un trésor (l. 614). Il parle de Saint-Léonard, c'est-à-dire de Corbigny au diocèse d'Autun (l. 349) ; mais comme ce nom apparaît dans une laisse en *ard*, on n'en peut rien tirer.

Par contre Dijon joue un rôle important d'un bout à l'autre du poème où son nom apparaît une quinzaine de fois ; l'église Notre-Dame est nommée (l. 430).

Mais la Bourgogne s'étend au delà du duché de ce nom. Girart tient Avignon (l. 70, 72-3, 405-6, 434, 596). Avec Roussillon c'est sa place la plus importante (l. 515). Girart convoque ses Bourguignons « jusqu'aux montagnes » (l. 473). Il ne peut s'agir que du Jura et des Alpes, ce qui ressort aussi du fait que Girart a pour oncle Odilon, maître du pays entre le Rhône et les Alpes (l. 99, p. 134). Il a aussi le pays depuis Avenches « la cité » jusqu'au port de Cluzes, les défilés des Alpes (l. 375). Girart donne en fief à Guintrant Dombes et Belley jusqu'au Mont-Joux, qui est le Grand-Saint-Bernard (l. 668). Besançon semble bien aussi lui appartenir (l. 214, 216, 496 à 499, 501, 596). Sa Bourgogne, c'est donc l'antique Bourgogne.

A son père, Drogon, tout le Midi. Il tient le Roussillonnais, et Roussillon, Besalu et Girone jusqu'à Auson (Vich ?), Bergadan ou Vergedaigne (?), la Cerdagne et Montcardon (?), Purgala (Urgel), Ribagorze et Barcelone (l. 99) : c'est le comté de Barcelone, l'antique Marche d'Espagne carolingienne. Il réside à Besalu, qui est Besaudun (l. 99, 34). Gascons et Basques sont ses fidèles ; de même les Navarrais (l. 136, 164, 318, 342), l'Aragon (l. 30, 164, 318). Il reçoit le tribut des

Sarrasins de l'île de Majorque, d'Afrique, des Esclavons (l. 99), ce qui peut s'entendre des mercenaires slaves dont les khalifes de Cordoue composaient leurs armées [1].

L'auteur parle d'un château sur la Gave en Bigorre (l. 445) : c'est le Gave de Pau (P. Meyer, p. 210, note 3) qui, d'ailleurs, est en Béarn, non en Bigorre.

En Languedoc, l'antique Gothie cispyrénéenne, il cite Nîmes (l. 405), Béziers (l. 71, 405), Carcassonne (l. 405), Gênes (?). Il connaît Mauguio (Mirguel *Oxf*, Mergoil *L*, Mecolh *P*, l. 592), au reste célèbre par sa monnaie. Il est plus que douteux qu'il cite le Pont-du-Gard (l. 72, p. 34, note 3, et p. 74). Les gens qui peuplent cette contrée sont des Goths (l. 434), dénomination archaïque, et ils sont identiques aux Bigoths (sans doute Bisigoths, pour Visigoths) des l. 115, 149. Il sait qu'on passe les Pyrénées au « port d'Aspe » (l. 340), mais il semble ignorer les routes de Saint-Jacques-de-Compostelle ou ne s'y intéresse pas.

Au roi il attribue comme résidences, Paris, Saint-Denis, Laon, Soissons, Beauvais, Chartres, Orléans, Reims et l'abbaye de Saint-Remi : il appelle même Charles-Martel « roi de Reims » (l. 149, 185), à cause du sacre évidemment, ou « roi de Saint-Remi » (l. 135-6). Il ajoute Saint-Faire (l. 59, 95), qui ne peut être que Meaux, à cause de saint Faron, évêque célèbre de cette cité, et enfin Saint-Sever (?). Cela ne veut pas dire qu'il a visité toutes ces villes. Il se complaît à parler d'Orléans, mais ce qu'il dit de cette ville est mêlé de tant de fables qu'on ne sait que penser. Il sait que la cathédrale est dédiée à la Sainte-Croix (l. 117, 547), ce que tout le monde pouvait connaître, mais gratifie Orléans des abbayes de Saint-André (l. 536), de Saint-Éloi (l. 106, 116), de Saint-Félix (l. 113), qui donne son nom à un bourg. Abbaye et bourg de ce nom n'ont jamais existé [2]. En ce

1. Les khalifes de Cordoue achetaient des esclaves slaves (*sakâlibo*) et, après avoir affranchi ces *mawâli*, les versaient dans leur armée dont ils constituaient la force. Parmi eux il en était qui accédaient aux plus hautes dignités. Voir E. Levi-Provençal, *L'Espagne musulmane au* X^e *siècle* (1932), p. 28-30 et p. 104-106.

2. Voir les listes de paroisses de la cité et des faubourgs, ainsi que des abbayes orléanaises dans Expilly, *Diction. géogr.*, t. V, p. 351-355.

bourg, que l'abbé tient en fief de Fouque, celui-ci a un palais dont l'intendance est confiée à un Juif nommé Belfadieu (l. 105, 113). On s'étonne qu'un partisan de Girart ait un palais sous une ville royale. Visiblement l'auteur ne s'inspire pas dans cette énumération de la géographie politique du domaine royal de son temps.

Parmi les vassaux du roi figurent les seigneurs ou comtes de Mantes, de Dreux, de Troyes, etc... Il nomme même parmi les hommes de Charles les Hérupois (l. 325) et il sait que ce sont des gens d'entre Loire et Seine, mais il peut avoir puisé cette dénomination archaïque dans une chanson de geste [1].

Qu'il connaisse Limoges, rien d'étonnant en raison de la célébrité de l'abbaye de Saint-Martial. Il appelle même le vicomte de Limoges « vicomte de Saint-Martial » (l. 226) et ce vicomte a pour nom Girart, ce qui est exact pour un personnage du x[e] siècle (p. 116).

Le Berry paraît lui être connu : à la laisse 347 il place des gens de Bourges et de Bourbon en embuscade à Charenton, qui ne peut être que Charenton-sur-Cher (Cher, arr. Saint-Amand-Mont-Rond).

En Poitou il place une grande bataille à Civaux, à cause de la nécropole de cette localité, et fait enterrer un mort illustre dans l'abbaye de Charroux, qui est célèbre [2].

Du côté du Nord-Est du royaume il fait jouer un rôle à Vaucouleurs (Meuse) aux laisses 232, 407, 414, 553, et il connaît sa situation, car il fait enlever cette place par le roi après qu'il a pris Dun et Verdun (l. 407). Guy est dit de Risnel (l. 620), c'est-à-dire Reynel (Haute-Marne, arr. Chaumont, cant. Andelot).

Les itinéraires d'Italie lui sont connus. On y arrive en pas-

---

1. Sur la Hérupe voir Longnon, dans *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. I, 1875, p. 8-12 ; — L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays* (1908), p. 96. Sur la légende des barons hérupés connue par ce qu'en dit Jean Bodel au début de *la Chanson des Saxons*, voir J. Bédier, *Légendes épiques*, t. IV (1913), p. 106-109 et mon article, *La conquête du pays d'entre Seine et Loire*, dans *Revue historique*, t. CLXV, 1930, p. 253, note 3.

2. Cf. plus haut p. 200-201.

sant le Mont-Joux ou Grand-Saint-Bernard (l. 7), mais aussi par le Mont-Cenis (l. 24). Parmi les villes dont Odilon est seigneur, Embrun, Gap, Rames, Briançon jalonnent la route du col du Mont-Genèvre (l. 99). Un cousin de Girart, le marquis Amadieu (au nom historique), est seigneur de Turin, Mont-Jarnes (Mont-Genèvre), Mont-Joux, Aoste, Suse, Mont-Cenis (l. 145). Il sait que Bénévent, la Calabre, la Pouille sont dans le Sud de l'Italie (l. 8) et qu'on s'embarque à Brindes (Brindisi) pour gagner Duras (Durazzo) en franchissant l'Adriatique (l. 8).

Un itinéraire familier est celui qui mène à Roussillon, bien que la situation exacte de cette place ne soit indiquée qu'approximativement (sur la haute Seine). Partant de sa ville d'Avignon Girart traverse le Rhône à Lyon, la Saône à Mâcon. Il loge à Montaigu (qui est au nord de Chalon-sur-Saône), passe par Dijon et débouche sur la Seine (l. 77-78). On pourrait s'étonner que, ayant passé le Rhône à Lyon, Girart doive traverser la Saône à Mâcon, mais on peut admettre que, en quittant Lyon, il ait pris par la rive gauche de la Saône (donc à droite), ce qui l'oblige évidemment à passer le fleuve à Mâcon pour entrer en cette ville.

Son itinéraire de Roussillon à Tours et à Orléans passe par Avallon, Nevers, Bourges (l. 104), chemin peu direct, comme le remarque Paul Meyer. Pour revenir d'Orléans à Roussillon, Fouque traverse la Loire, laisse de côté la vallée et le Pui-Monlui (Sancerre ?), passe le gué à Saint-Ambrui, qui est Saint-Ambroix sur l'Arnon (Cher, cant. Charosse), arrive de nuit au château de Bel-Air (imaginé), puis chevauche le long d'un bois en suivant un cours d'eau qui descend du Pui-de-Buic, et arrive enfin à Roussillon (l. 129-131). Itinéraire, on le voit, jalonné de lieux réels et de lieux imaginaires.

Les cris de guerre, eux aussi, sont un mélange de réalité et de fantaisie.

Le cri de guerre des partisans de Charles-Martel est *Royaux* (l. 377), « cri des troupes royales en tous pays », comme le remarque Paul Meyer (p. 186, note 3). Celui des partisans de Girart est naturellement *Roussillon*. L'auteur sait que les Angevins crient *Vallée* (l. 154), les Bretons *Malo* (l. 147).

Mais il en est bien d'autres qui paraissent de son invention.

Tel (l. 167) *Dunort*, cri d'Odilon [1], du nom d'une localité d'entre Rhône et Alpes (l. 375) qu'on serait bien en peine de trouver; tel *Durenc*, cri d'un certain Rainier, partisan de Girart (l. 325); tel *Mareston*, cri de Boson d'Escarpion (l. 448-449-450), cri composé de *mar* (à la mal heure) plus... (?). Il fait pousser le cri *Vauluc* à un obscur figurant du nom de Henri (l. 389). Il en est un cependant qui est réel, celui de *Kyrie* (l. 392). L'auteur l'attribue aux Allemands, en quoi il a raison [2]. Ne peut-on en conclure que notre poète l'a entendu pousser effectivement à des Allemands?

Il paraît bien savoir que le pays que couvre l'Argonne se partage entre deux langues. Guintrant, parent de Girart, que celui-ci retrouve, est un comte allemand, bon et vaillant chevalier qui sait parler *tiois* et *roman* (l. 665, vers 9845 : *bons parlers en tiois e en romanz*). Par *tiois* il désigne tantôt l'ensemble des Allemands (l. 629), tantôt les seuls Bas-Allemands (l. 156, 200).

Il est naturel que l'auteur ait, d'une façon générale, une connaissance réelle de la géographie de la France. Les jongleurs apprenaient la « géographie » en battant l'estrade et ils demandaient à leurs confrères les noms et sites des localités qu'ils n'avaient pas visitées.

C'est probablement aussi au cours de leurs pérégrinations qu'ils se rendaient compte que certains noms propres étaient affectés de préférence aux grands personnages de tel ou tel pays. C'est ainsi qu'un comte de Flandre avait grande chance de s'appeler Baudoin, un duc de Normandie Richard ou Guillaume, un comte d'Anjou Foulque, un comte de Poitiers Guillaume, un comte de Forez ou de Lyonnais Guigue, un comte de Toulouse Raymond, etc.

Mais ici nous nous trouvons en face d'un problème délicat. Dans nombre de nos chansons de geste on rencontre comme héros épisodiques ou comme figurants dont on jette les noms en passant des personnages réels proches du temps où a vécu

---

1. Cf. plus haut p. 223.

2. Voir P. Meyer, p. 191, note 4. Cette acclamation était populaire, même pour les danses, en Allemagne. Voir Margit Sahlin, *Étude sur la carole médiévale* (thèse d'Uppsala, 1940), p. 113 et suiv.

l'auteur ou se plaçant dans un passé déjà reculé. Dans *Garin le Lorrain*, de la fin du XII^e^ siècle, on voit cités des gens presque contemporains de l'auteur. J'ai relevé jadis des exemples, comme Hugues de Troyes, mort après 1130, Thomas de Marle, mort en 1139, Galeran de Limbourg en 1141, Hugues de Saint-Mihiel entre 1160 et 1170, Henri de Bar et Henri, l'archevêque de Reims, morts en 1190 [1]. Mais il y a aussi quantité d'autres, Dreux d'Amiens, Amaury, son fils, Hugues de Troyes, Hugues de Rethel, Hugues de Saint-Mihiel, Hugues de Gournai, Hugues du Mans, Guichard de Beaujeu, Clarembaud de Vendeuil, Hugues de Saint-Quentin, Herbert de Roye, Renaud de Toul, Geoffroy de Lamballe, Henri de Grandpré, Henri de Saint-Dié, Eudes de Grancey, dont l'existence s'étend du X^e^ siècle au premier quart du XII^e^ siècle [2]. Je passe sous silence les exemples sporadiques de mentions de personnages ayant vécu aux X^e^, IX^e^, VIII^e^ siècles même.

Dans *Girart de Roussillon* on ne voit aucun contemporain ou presque dont on puisse soupçonner que le nom soit connu du poète. Mais on rencontre quelques figures dont les noms appartiennent à des personnages réels que l'auteur n'a pu connaître que par une tradition bien difficile à déterminer. Peut-être un voyage lui a-t-il fourni l'occasion de recueillir une tradition locale. Peut-être les a-t-il empruntés à une chanson de geste antérieure. M. R. Louis reconnaît justement [3] dans *Uc de Brei* Hugues Bardoul, sire de Broyes (l. 87 et 109), contemporain du roi Henri I^er^ (mort en 1060), dans le *vieil Gigon* (l. 102) ou *dan Gigon* (l. 175), Guigue de Graisivaudan, mort vers 1070, dans le marquis *Amadieu* (l. 75, 146, 149) un des comtes de Maurienne et de Savoie du XI^e^ siècle, dans *Landri de Nevers*, conseiller de Girart, un personnage historique bien connu qui a joué un rôle important sous Robert II et qui est mort en 1028, dans *Arbert de Troyes*, un comte de Troyes de la seconde partie du X^e^ siècle [4].

---

1. Dans *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (1896), p. 210-211.
2. *Ibid.*, p. 204-210.
3. *Op. cit.*, t. II, p. 241.
4. *Id.*, p. 234, 236. Sur Hellouin, voir *Romania*, 1926, p. 264.

Ce critique voit même dans Fouque, cousin et sage conseiller de Girart, un comte historique, vassal du roi de Bourgogne-Provence de 851 à 861. Ici je ne puis le suivre. Je crois qu'il a été induit en erreur par feu René Merlet. Celui-ci a publié une *Petite chronique de l'abbaye de Bonneval*, où la fondation de ce monastère au diocèse de Chartres est attribuée à un roi Charles et à un de ses fidèles pour y recueillir les reliques des saints Marcellin et Pierre ramenées d'Italie par Eginhard : *Anno ab incarnatione Domini DCCCLVII, regnante Karolo, Clotarii filio, fratre autem Ludovici, III° anno regni ipsius Karoli, constructum est coenobium Bonevalense per ipsum imperatorem et suum quemdam militem, Fulconem nomine, in honore sanctorum martirum Marcellini et Petri quos Eynardus a partibus Romanie in Galliis (sic) transtulit* [1]. R. Merlet s'est persuadé que le Charles, fils de Lothaire et frère de Louis, ne pouvait être que Charles de Provence. On pourrait s'étonner de voir ce personnage fonder un monastère dans un royaume étranger, si loin du sien, R. Merlet répond que Charles de Provence, était par les femmes petit-fils de Hugues, comte de Tours, que celui-ci devait avoir de grandes possessions territoriales et que son petit-fils pouvait doter ainsi le nouveau monastère. Le transfert des reliques des saints Marcellin et Pierre lui inspire les lignes suivantes : « Eginhard avait une vénération toute particulière pour saint Marcellin et saint Pierre et il l'inspira à l'empereur Lothaire, dont il avait été chargé de faire l'éducation. Charles de Provence hérita de l'affection de son père pour les saints patrons de *Seligenstadt* où s'était rapidement établi un des pèlerinages les plus renommés du IX^e^ siècle. Lorsqu'il fonda avec Foulque, l'abbaye de Bonneval, il était naturel qu'il la plaçât sous le patronage de ses deux saints de prédilection et que, sur la demande de son fidèle, il l'enrichit de quelques parcelles de leurs reliques [2]. » Mais le texte ne parle nullement de « parcelles de reliques » et, au reste, si le roi Charles avait un tel culte pour ces saints, ce qui est purement

1. *Petite chronique de l'abbaye de Bonneval de 853 à 1050 environ*, Chartres, 1890, 30 p. Merlet était encore élève à l'École des chartes. Il donne la préférence pour son texte à deux *vidimus* du XV^e^ siècle.

2. *Id.*, p. 12-13.

hypothétique, il eût été bien plus naturel qu'il fondât un monastère en leur honneur dans son propre royaume et non dans celui de son oncle Charles le Chauve. Inutile, au surplus, de s'attarder. C'est Charles le Chauve qui a fondé Bonneval avec Foulque, son fidèle. Le texte de Du Cange, « transcription mauvaise » selon R. Merlet, envoyé aux Bollandistes en 1688, est visiblement le texte correct : *Anno ab incarnatione Domini octingentesimo quadragesimo secundo, regnante Karolo, fratre Lotharii et Ludovici*. Au reste, les mots *per ipsum imperatorem* sont décisifs : Charles le Chauve a été empereur, non Charles de Provence.

Égaré par R. Merlet, M. R. Louis en vient à supposer que Fouque a pu fonder une église à Orléans et que ce personnage a été emprunté par le poète à des traditions monastiques de la région orléanaise [1]. Non vraiment. Le vaillant et sage cousin de Girart, Fouque, est une création du poète, nullement un personnage historique.

*
* *

Le ménestrel pouvait compléter ses informations en s'adressant à ses confrères, ou encore utiliser les autres chansons de geste. Mais il lui fallait un stock si abondant de noms de lieux, de personnes, de peuples, que ces ressources ne lui suffisaient pas. Alors il invente. Victor Hugo dans *Booz endormi* invente *Jerimadeth*. Nos trouvères inventent par centaines les *Jerimadeth*. En ce qui concerne *Girart de Roussillon*, j'ai relevé, sur un total approximatif de 300 noms de lieux, 120 imaginaires et j'ai dû en oublier. Au reste, quantité sont d'une invention facile, tels Beauregard, Beauvoir, Claradoz (clair ruisseau), Hautefeuille, Senesgart. A *Mont* et *Puy* on peut accoler tous les adjectifs possibles. Quant aux localités dont le nom commence par *Saint* le second terme peut être puisé à volonté dans la kyrielle des noms de saints familiers à la population. Cependant un grand nombre nous demeurent incompréhensibles, étant nés de la fantaisie du poète.

---

1. *Op. cit.*, t. II, p. 240 et note 2. M. R. Louis est tellement ravi de la publication de R. Merlet qu'il développe les conséquences qu'on en peut tirer dans son solide ouvrage *Girart comte de Vienne*, p. 201-204.

C'est surtout pour la rime qu'il a besoin de ces noms. Il n'est quasi point de vers dont la seconde partie ne soit une cheville. La coupure 6 + 4 du décasyllabe, chère à l'auteur, dans le système de la laisse monorime l'impose pour ainsi dire. C'est chose frappante quand, non content de la traduction, on se reporte au texte. Même quand le nom géographique correspond à une réalité, le poète le transporte où il lui plaît. Il le déforme au besoin, si cela est nécessaire à la rime. Ainsi à la laisse 137 (134), au vers 2267, *Anseüne* figure comme une vallée des Alpes, à côté de celle de Maurienne. Cette localité, l'antique Enserune, est en réalité en Languedoc (arr. de Béziers, cant. Capestang) [1]. Qu'importe à notre poète : il a besoin de rimes en *-une* dans sa laisse. D'ailleurs se soucie-t-il de savoir où est Anseüne? C'est un nom qu'il a dû entendre en écoutant la geste de *Guillaume au Court-nés* ou en la récitant lui-même, et le reste lui importe peu [2].

A la laisse 614, vers 9041, on lit : « Non a bon chevaler d'Espagne a Rune. » Que notre imagination ne s'égare pas en pensant à la Rune qui passe à Pampelune. L'auteur entend par *Rune* le Rhin. Girart vient de trouver un trésor dans les arènes d'Autun [3] et il le distribue généreusement aux vassaux de son immense domaine qui va du Rhin à l'Espagne (laisse 36). Ici les limites de ce domaine vont du Sud au Nord et non du Nord au Sud. Ailleurs (laisses 36, 400, 563) le nom du Rhin est écrit constamment *rin*. Mais quoi! Il faut, à la laisse 614, une rime en *une* et *rin* est changé en *rune*.

Le vieil adversaire de la maison de Roussillon, le duc de Thierri, est surnommé d'*Ascagne*. Nous nous sommes expliqué plus haut à son sujet [4]. Le poète ne sait pas plus où est

1. Voir Ph. Lauer dans la *Romania*, t. LXIX, 1946, p. 112.

2. M. Jacques Laurent, dans son édition du *Cartulaire de Moleśmes* (t. II, p. 284) a montré que dans une charte fabriquée vers 1150 la localité de *Vertillanes* est remplacée fictivement par *Anseüne*, et il suppose ingénieusement que c'est sous l'influence des chansons de geste (p. 595). Cf. R. Louis, t. II, p. 274-278.

3. Il se trouvera bien un jour ou l'autre un commentateur pour voir là une critique voilée de la conduite de Richard Cœur de Lion, qui la paya de sa vie au siège de Châlus en 1199. Il en tirera la conclusion naturellement que le *Girart* est du XIIIe siècle.

4. Voir plus haut, p. 223-225.

Ascagne que le *Roland* le lieu du monde où sont les *Pincenés* (*Petchenègues*) et autres peuples dont les noms flottent à travers l'Europe. Pas davantage il ne sait où est *Mont-Causie* ou *Causil* [1] (l. 201, v. 3344).

Où est *Escarpion* ou *Carpion*, lieu d'où le vaillant Boson, cousin de Girart, tire son surnom ? Jadis j'avais songé à rapprocher ce nom de celui de *Scarpona*, aujourd'hui village disparu, réduit à une ferme, Charpeigne, de la com. de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, cant. Pont-à-Mousson). On a vu plus haut [2] que l'attention de M. R. Louis (t. II, p. 258-262) est attirée vers l'une des localités d'Espagne dites *Carpio*. Le poète ne nous éclaire pas beaucoup. Du rapprochement des laisses 210 et 232 il semblait qu'il plaçât ce lieu près de Vaucouleurs, donc en Lorraine. Cependant la première fois qu'il le fait apparaître (laisse 62, vers 934) il a l'air de le situer bien près de Roussillon sur Seine. En effet Fouchier, l'enchanteur, après avoir détruit le camp de Charles-Martel, traversé la plaine sous le Mont-Lascon, volé mulets et chevaux, passe sous Roussillon au premier chant du coq et entre à Escarpion par la grande porte (trad. P. Meyer, p. 27-28). Au fond l'auteur ne savait pas où était Escarpion. Ce n'est pour lui, qu'un de ces châteaux fabuleux dont il entoure Roussillon [3]. Selon les nécessités du vers il use de la forme *Escarpion* (vers 3215), qui devient *Escarpiun* (vers 6565) dans une laisse en *-un*, ou s'abrège en *Carpion* (vers 934, 3470).

Quittant la forêt d'Ardenne, Girart et Berthe gagnent « l'Allemagne d'où fut Lohier », la Lorraine germanique. Ils arrivent à Aurillac sous Troilon. Lui s'emploie à porter en cette ville le bois de la forêt d'Ardenne et Berthe se fait couturière (laisses 532-3, p. 244-5). Troilon (vers 7695) résiste à toute identification et Aurillac pose une énigme. Que vient faire en Ardenne cette ville auvergnate ? La compilation du XV^e^ siècle, dite *Histoire de Charles-Martel*, change *Aurillac* en *Aurical* et le dit

1. L'idée qui m'était venue (*Romania*, 1926, p. 277, note 4) d'identifier Mont-Causil au Mont-Gaussier situé sur la route de Saint-Remy aux Baux était des plus malheureuses.

2. Voir plus haut p. 223.

3. Voir plus haut p. 230.

« assez près de Buillon en Ardenne » [1]. Il s'abuse ou nous abuse. Paul Meyer a supposé une confusion entre notre Girart et saint Géraud, fondateur du monastère et de la ville d'Aurillac au x[e] siècle [2]. Mais de deux choses l'une, ou bien notre auteur ne savait pas où est Aurillac ou, s'il le savait, c'est preuve qu'il use des noms géographiques à sa fantaisie. On pourrait allonger la liste de ces exemples. Ceux-là suffisent.

Pour les noms de peuples la fantaisie, elle aussi, ne manque pas. Que sont les *Desertois* ou *Desertoins* de l'armée de Girart ? Des Aquitains, si l'on en juge par les listes où ils figurent (laisses 84, 115, 143, 157, 164, 313, 325). On a pensé à les localiser en Berry [3]. De fait, il est une partie du Berry si infertile qu'on la considère même de nos jours comme un désert [4]. D'autre part les Berruyers sont dans le camp de Charles-Martel (laisse 488). Il est plus que probable que notre auteur a emprunté ce nom à quelque chanson de geste et qu'il a mis ce peuple inconnu dans un camp ou dans un autre, au gré de sa fantaisie.

De même pour les *Escobarts* (laisses 72, 349, 398), bien qu'il les dise « nourris dans la montagne qui ferme la Lombardie et qui s'étend depuis la Provence et le Pont du Gard [5] jusqu'en Allemagne, à Beauregard » (p. 34). Ce dernier nom, visiblement forgé, fait douter de la réalité de l'ensemble.

Les besoins de la rime entraînent parfois l'auteur à d'étranges épithètes. *Tafur*, mot d'origine arabe, passé en français avec le sens de « truand, vaurien », est appliqué à saint Martin (laisse 64, p. 30, vers 1010) : *Saint Martin le bon tafur !* c'est que le poète avait absolument besoin d'une rime en *-ur* [6].

---

1. Analyse de M.R. Louis, t. II, p. 63.

2. Voir dans la *Romania*, t. VI, 1877, p. 6. Cf. R. Louis, t. II, p. 152.

3. Voir P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. 40, note 1.

4. Ardouin-Dumazet (*Voyage en France*, 26[e] série, p. 130-147) considère le pays entre l'Indre, la Theols et le Cher, qu'il a parcouru, comme un « plateau presque désert ». Cf. p. 173, 182-5. Cf. *La description du Berry* de 1567 par Nicolas de Nicolaÿ, éd. par Mathé de Caval (1865 et 1883).

5. P. Meyer (p. 34, note 3) propose avec hésitation cette correction du texte d'Oxford (*des pons des jarz*) et de Paris (*dels poinh des artzz*, vers 542).

6. Répétons que dans le décasyllabe la coupe 6 + 4, affectionnée par notre poète (voir R. Louis, t. I, p. 286 et suiv.), incite à user de chevilles pour la fin du vers. *Girart de Roussillon* en fait un emploi vraiment abusif.

En vérité, cette recherche obstinée pour identifier à toute force lieux et personnages est une méprise. Trop souvent les critiques modernes oublient qu'ils n'ont pas affaire à un homme qui, à son bureau de travail, compose à tête reposée, se relit, corrige les épreuves de son livre, mais à un homme du moyen âge, contraint d'improviser pour un public non de lecteurs, mais d'auditeurs. De là des obscurités, des étourderies, des contradictions mêmes, fautes inévitables. Il peut même arriver que, en cours de route, l'auteur modifie son plan et change l'esprit de l'œuvre. Mais en va-t-il autrement de tant d'écrivains modernes qui n'ont pas autant d'excuses?

*
* *

La nature de la culture du poète et son étendue ne peuvent être devinées que par ses citations. Celles-ci révèlent-elles la pratique du latin et une connaissance, même sommaire, de l'histoire?

A l'extrême fin du poème, à la laisse 671, il met dans la bouche de Guintrant, cousin de Girbert, les paroles suivantes : « Sire, par le commandement de Dieu, David a dit : « *beati* sun qui gardent indition E qui justise font tote fazon » (vers 9950-51). Ce passage rend le psaume CV, 3 : *beati qui custodiunt judicium et faciunt justitiam in omni tempore.* » Mais les psaumes étaient familiers, même au monde laïque.

A la laisse 110 on lit : « De colère le roi ferma les yeux : Seigneurs, moi et Girart sommes donc égaux? Je passerai la mer dans un navire, je serai sept ans ensuite en une forêt avant que vous me mettiez en *escabau.* » Paul Meyer se demande [1] si ces derniers mots ne sont pas inspirés par ce passage des *Actus apostolorum* (II, verset 35) : « *donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum,* mais il est plus probable que le passage est directement emprunté aux psaumes (CIX, 1), d'où les *Actus* l'ont tiré. Si intéressant que soit ce rapprochement il n'est pas décisif, cette figure de l'escabeau venant tout naturellement à l'esprit.

Le dernier vers (Disons maintenant *tu autem Domine*) n'est

1. *Girart de Roussillon*, p. 57, note 1.

pas non plus décisif. Cette formule se retrouve ailleurs, ainsi dans *Horn et Rimel,* comme le remarque Paul Meyer [1]. D'ailleurs nul besoin d'être clerc pour connaître et retenir cette fin de messe.

Un passage plus instructif se trouverait à la laisse 654 : à propos du « moutier Sainte-Sophie », vient cette réflexion : « c'est un nom divin qu'on invoque » (*aico est nuns de Deu ce om se fie,* vers 9703). Paul Meyer observe à ce propos [2] : « cela veut dire probablement que *Sophia,* attribut de la divinité et employé au moyen âge comme synonyme de *sapientia,* a fait partie de la série plus ou moins longue des noms de Dieu que l'on invoquait et auxquels on attribuait des vertus préservatrices. Nous avons plusieurs de ces listes des noms divins, mais je n'y vois pas figurer *Sophia.* »

L'auteur connaît des légendes hagiographiques. A la laisse 669 on lit : « Je prends à témoin saint Barthélemi, qui en riches vêtements servit Dieu honorablement. » Cette observation est faite par Girart à son parent allemand, Guintrant, qui refuse de dépouiller sa défroque de pèlerin. Persuadé par cet appel à l'imitation de saint Barthélemy, ce dernier se laisse baigner, tondre et raser, revêtir d'habits neufs : « alors il a bien l'air d'un baron » (laisse 670). Paul Meyer fait cette remarque : « allusion à la légende de saint Barthélemy : on y voit une idole renvoyer ceux qui venaient la consulter à Barthélemy qu'elle désigne comme couvert d'un manteau blanc orné de pierres précieuses [3]. » Le recours à cette légende n'implique pas qu'on en ait lu le texte. Des anecdotes, des aphorismes, tirés de l'hagiographie couraient le monde laïque.

Décisive pourrait être la laisse 530 si elle n'était mutilée. Girart blessé se fait des reproches d'avoir survécu à ses parents et alliés, Boson, Fouchier, Bernart, Séguin, Gilbert. Mais sa femme, la comtesse Berthe, qui lave sa tête blessée, l'admoneste : « Cher sire, laisse en repos la terre que tu perds, car si tu prends en gré le mal tu en mériteras une meilleure. » Puis elle récite trois versets des psaumes de David et parle de Job

1. *Girart de Roussillon,* p. 318, note 2 ; cf. ci-dessus, p. 350.
2. *Id.,* p. 308, note 3.
3. *Id.,* p. 314, note 6.

qui fut serviteur de Dieu, et le sermon où saint Rigobert... Le texte comporte une lacune, mais comme l'humeur farouche du comte se trouve adoucie « par un miracle grand et évident », il est à croire que l'auteur a lu la vie de saint Rigobert, évêque de Reims, chassé de son siège par Charles-Martel et passant en bonnes œuvres le temps de son exil. « Cette vie pouvait être citée avec à-propos comme un exemple à Girart » remarque justement Paul Meyer [1].

Passons à l'histoire. Notre auteur parle de l'« orgueil d'Antoine » (laisse 563). N'en concluons pas qu'il sait l'histoire ancienne, car ce peut être un aphorisme courant. Il nomme une fois César « le roi Cesar », qui fut tué par un escobart » (vers 5437-38). On ne sait trop ce que représente *escobart*, un nom commun ou un nom ethnique comme le remarque P. Meyer (p. 194, note 3). Il n'importe. Notre auteur ne sait en réalité de César que son nom et ce nom n'apparaît chez lui que dans une laisse où il faut des rimes en *-ar*.

L'assertion que le palais de Charles-Martel à Paris a été fondé par le roi Francion (laisse 190) [2] n'a qu'une faible signification. Les inventions sur l'origine des Francs, de fabrication cléricale, nées à l'époque mérovingienne, avaient filtré dans la classe noble et rien ne paraissait plus naturel pour les descendants des Francs que d'avoir pour ancêtre éponyme le roi Francion.

On est surpris d'apprendre dans le prologue que Rome est sous l'autorité de l'empereur de Constantinople ; ce qui est exact avant 753 ou même 785. Mais on ne s'explique pas que ce soit Charles-Martel et non l'empereur que le pape vienne implorer pour qu'il lutte contre les Sarrasins venus d'Afrique qui menacent « le fief de Saint-Pierre ». Le pape (non nommé) nous explique la situation dans le discours qu'il tient à la cour de Charles : l'empereur est engagé devant Tyr, par devers Nicée, dans une lutte contre les païens, ce qui ne lui permet pas de secourir Rome qu'il a à gouverner. Charles accepte de secourir Rome. Alors Drogon, père de Girart, prend la parole. Deux ans auparavant il a été à Constantinople. Il a eu une entrevue avec l'empereur qui lui a conté ses tribulations et ses luttes

1. *Girart de Roussillon*, p. 243, note 3.
2. *Id.*, p. 105, note 5.

de tous côtés contre les païens. « Il me montra ses deux filles (oncques homme ne vit si belles ni si semblables) et les engagea à toi et à mon fils. Après sa mort il laisse Rome à ses enfants. Pour la terre que tu en auras, qui est grande, tu as octroyé à Girart Flandre et Brabant ; voici que de là (de Constantinople) te vient le mandement : « Garde toi, par crainte de peine, de refuser ». Et Charles répondit sans feinte : « Je veux et la femme et la terre et la peine » (laisse 6, p. 3). Et à la fin du poème, Pépin, fils de Charles-Martel, est mené par Girart à Rome où il est couronné empereur (laisse 616, p. 288). Il est sous-entendu que Charles-Martel a hérité de Rome, comme il était convenu, après la mort de l'empereur de Constantinople. Il est évident que notre poète n'a pas la moindre idée de la réalité historique. Ce qui surprend c'est que les religieux de Vézelay ne lui aient pas fait savoir que l'adversaire de Girart a été dans la réalité Charles le Chauve, ce dont la *Vita* s'est aperçue.

Il semble cependant que l'auteur ait été informé de sa méprise, mais à la fin, à la laisse 636 (vers 9462 à 9471), où on lit :

L'apostoiles parlet com hom leiaus :
Enquer reis se tu uuelz seras bien saus
Carles Martel tes aives fest mult granz maus
E tu de ton iuuent fus altre taus
Per quogis non martels ; cès nuns fu faus
Et deiz mais non auer Carles li caus.
Or es ris de barons e d'amis claus.
Or aime Deu e paz e prèn repaus.
E lo reis lo fait bien quin creîst son laus
E fest puis ne sai quanz mostés reiaus.

« Le pape s'exprime en homme loyal : « Roi, si tu le veux, « tu peux encore arriver au salut. Charles-Martel, ton aïeul, fit « de grands maux et toi, en ta jeunesse, tu as fait de même : ce « nom fut faux. Présentement, ton nom doit être Charles le « Chauve. Maintenant que tu es riche en barons et entouré « d'amis, aime Dieu et la paix et demeure en repos. » Le roi fut sage : il suivit les conseils du pape et fit faire je ne sais combien de moutiers royaux. » Paul Meyer, auquel nous empruntons cette traduction, avoue son embarras à propos du vers

9467 : « Je traduis littéralement sans bien comprendre ; l'auteur veut-il dire que ce nom s'appliquait mal ou que c'était un surnom impliquant une idée défavorable ? Ce passage est en tout cas fort digne d'attention parce qu'il nous montre le nom de Charles-Martel appliqué à deux personnages différents, celui à qui la tradition a conservé ce nom et Charles le Chauve [1]. »

Si cette laisse n'est pas une interpolation malencontreuse, il semble que l'auteur, trop tard informé, ait tenté de se tirer d'affaire. Il ne peut renoncer à l'épithète de Martel pour le roi qu'il met en scène sans bouleverser son œuvre. Il la maintient, mais croit se mettre en règle avec la vérité historique en imaginant que, au dénouement, le roi changera d'épithète : il cessera d'être surnommé *Martel*, c'est-à-dire « marteau » (ce qui ne convient que trop à la violence de son caractère), et prendra un surnom moins redoutable, plus conforme à la vie pacifique et pieuse qu'il va mener désormais. On s'attendait alors à une épithète telle que « le pieux », « le juste », « le bon », etc., et l'on a « le chauve », comme si la calvitie prédisposait à la pratique de la vertu. La meilleure façon de se tirer de la difficulté serait de croire que le poète pensait que l'épithète *calvus* qu'on lui soufflait, avait un sens laudatif, mais c'est lui supposer une ignorance totale du latin en contradiction avec ce qu'on peut deviner de sa culture. Mais, quand on a pris l'habitude de la façon désinvolte avec laquelle l'auteur traite ses fins de vers, du cynisme, j'oserais dire, de ses chevilles, on est porté à croire qu'il n'a pas cherché à justifier l'épithète *caus*, au surplus nécessaire à la rime. Charles le Chauve s'étant pour lui appelé Charles-Martel jusqu'à ses vieux jours, notre auteur n'ose supprimer le vrai Charles-Martel : il en fait un ancêtre de l'autre.

Ce qui résulte de cette interprétation, c'est que notre poète a été de l'avant sans consulter personne, se fiant à ses seules connaissances historiques et pseudo-historiques. Au moment de conclure seulement il a été informé, et ce ne peut être que par les religieux de Vézelay ou peut-être de Pothières, que le souverain contemporain de Girart était un roi Charles surnommé « le Chauve » et non « Martel » et il a tenté une conciliation plutôt malheureuse, ainsi qu'on vient de le voir.

1. *Girart de Roussillon*, p. 300, note 3.

Il n'est peut être pas impossible de savoir où le poète a pris le nom de Charles-Martel. Nous venons de voir [1] qu'il a consulté la *Vie de saint Rigobert* où l'on raconte que ce saint évêque de Reims a été victime des persécutions de Charles-Martel. Ce nom s'est comme imposé à notre poète, le préservant de la méprise sacrilège de tant de ses confrères qui leur fait identifier le roi Charles tyrannique et mauvais à Charlemagne lui-même.

Ces observations suffisent-elles pour attribuer la paternité de *Girart de Roussillon* à un clerc, comme fait Paul Meyer [2]. « Bien d'autres clercs ont composé en langue vulgaire des poèmes profanes » et il renvoie à ce propos à l'introduction de son édition de la *Croisade albigeoise*. Mais il y a bien des réserves à faire sur cette assertion. Des clercs ont traduit en langue vulgaire pour l'édification des fidèles et pour des besoins de propagande des vies de saints, pour l'instruction et la récréation du monde laïque de l'aristocratie des livres d'« antiquité ». Ils ne composent pas de chansons de geste, ils en seraient fort incapables. Ils les utilisent parfois, comme fait l'auteur de la *Vita Girardi*.

Et puis que faut-il entendre par le terme « clerc » ? S'imagine-t-on qu'un prêtre séculier ou un moine du XII[e] siècle avait les loisirs, la possibilité même, d'écrire une composition profane dans sa cure ou sa cellule ? Qui lui aurait fourni pour cette besogne, réputée indigne d'un religieux, le parchemin ? Les clercs en mesure de composer des poèmes profanes, ont cessé d'être du « clergé ». Ou plutôt ils n'ont pas poussé leurs études jusqu'au point où ils pouvaient recevoir les ordres, même mineurs. Ils ont fréquenté quelque temps une école de « grammaire » et y ont puisé une petite connaissance du latin. Il ne faut jamais oublier que, jusqu'au XVIII[e] siècle, on n'apprenait à lire aux enfants et à connaître la grammaire, même dans les plus humbles écoles de village, que dans un livre latin. La plupart sans doute quittaient vite l'école, s'ils étaient rebutés par l'étude ou désespéraient d'obtenir une situation dans le monde de l'Église. Il leur restait de leur court passage quelques mots latins. Sganarelle, bûcheron, devenu médecin malgré lui, a retenu *musa* « la muse », *bonus, bona, bonum*,

1. Voir p. 371.

Deus sanctus, latine, oratio latina, etiam, sic..., etc. [1]. Le grand Shakespeare n'a pas eu d'autre instruction à la *grammar school* de Stratford-on-Avon où il fut écolier [2].

Toutefois nous avons des indices que l'auteur de *Girart de Roussillon* a dépassé ce niveau très bas, qui ne lui eût pas permis de consulter des vies de saints (Barthélemy, Rigobert), de rechercher le sens de *Sophia*. Mais s'il a été frotté de clergie, il n'est pas à croire qu'il ait appartenu au clergé régulier ou séculier. Le clergé ne joue, en effet, qu'un rôle insignifiant dans son œuvre. L'évêque d'Autun, l'évêque de Saint-Sauveur (de Roussillon) ne font que paraître pour disparaître aussitôt et n'ont même pas de nom, pas plus que le pape qui tient de beaux discours au commencement et à la fin du poème. Le seul évêque auquel on consacre quelques vers, est Brocard « un maudit clerc », plein de malice, parent du roi, son frère bâtard » (l. 398, v. 6006 : « uns clerges malaes de males arz, Qui fun parenz au rei, fraires bastarz »). La conversion de Girart n'est due ni à un évêque, ni à un abbé, ni à un moine, mais à un simple ermite.

S'il ignore presque le monde ecclésiastique, l'auteur a une connaissance admirable du monde laïque, de la noblesse de son temps, si bien que Paul Meyer a pu tirer un chapitre sur la société du siècle de la lecture du poème [3]. Ses descriptions de combat dépassent même par leur précision la banalité coutumière aux chansons de geste.

Il n'y a pas lieu d'en douter, l'auteur a vécu dans le siècle. Et bien qu'il n'oublie pas de faire un mérite à Fouque de distribuer mille sous à chaque bon jongleur et cent aux plus médiocres (laisse 598), il y a lieu de croire qu'il appartenait à une classe sociale supérieure, qu'il était plutôt une sorte de troubadour qu'un jongleur.

Il n'en était pas moins pénétré d'esprit religieux, comme ses contemporains et les gens de sa condition. A l'imitation de tant de nobles seigneurs, grands batailleurs, pilleurs de biens d'église, il finit par détester la guerre : « Cette bataille eut lieu un

1. *Le Médecin malgré lui*, acte II, scène 6.
2. Mme Longworth-Chambrun, *Shakespeare retrouvé* (1947), p. 28-33.
3. *Girart de Roussillon*, chap. LV, p. XLVII-LII.

samedi à Civaux, le long de la Vienne, en un pré... Ce fut un jour de malheur celui où fut résolue et commencée cette guerre maudite de Dieu. France et Bourgogne en furent dépeuplées » (laisse 390, p. 191).

Aussi Girart, après avoir bataillé pendant toute sa jeunesse, devra se repentir et renoncer au siècle. En quoi il imite tant de nobles personnages, tel, pour ne citer qu'un exemple, Guillaume II, comte de Nevers et Auxerre, qui, après avoir atrocement persécuté l'abbaye de Vézelay, prit soudain (1145) la résolution de s'enfermer à la Chartreuse où il fit une fin édifiante [1].

Le poète a quelque peine à expliquer ce revirement : « *qui trop maintient orguel Diex non a soin* » (laisse 502, vers 7263). Et encore ; « Celui qui montre trop d'orgueil, je ne l'estime pas un gant : c'est pour Girart que je vous dis cela, qui, pour avoir été trop orgueilleux, fut ensuite ruiné pendant vingt-deux ans » (laisse 512, vers 7384-86 : *qui trop mainten orguel no l' prez uns gans, per Girart vos a diu qui maintint tans qu'en fun deseritaz vint et dous ans*). Reproche inattendu, car son adversaire Charles-Martel ne s'est pas montré moins orgueilleux, et au cours du récit on lui donne tous les torts : soupçonneux, têtu, de mauvaise foi, il a toujours repoussé les propositions d'accord que lui faisait Girart et, quand il les acceptait, il les violait.

Aussi faut-il trouver une cause plus tangible à la disgrâce qui va frapper le héros jusqu'alors sympathique. Et voici ce que trouve notre poète : Charles-Martel, surpris avec des troupes inférieures en nombre par Girart et Boson, a peine à se réfugier au château de Vaucouleurs. « Le comte Girart s'en retourne avec ses neveux. Comme il revenait de la poursuite, il rencontra cent (des Royaux) qui se tenaient à une croix et qui tous, d'une voix criaient « merci ». Le comte et son neveu Begon les tuèrent tous. *Il n'était pas possible que Dieu n'entrât pas en courroux contre lui et dès lors la guerre tourna au désavantage de Girart* (laisse 413). Il y avait un moutier dans la plaine, sous Vaucouleurs, avec un abbé, des prieurs et des moines. Mille chevaliers s'y réfugièrent. Girart les y brûla sous les yeux de Charles l'empereur, *faisant grand tort envers son seigneur*. Fouque

1. Chérest, *Vézelay*, p. 129.

ne put s'empêcher d'en pleurer : « Que deviendrons-nous, dit-il, pécheurs que nous sommes ? *Qui ne porte foi au Rédempteur ne peut vivre longtemps sans deshonneur* » (laisse 414, p. 199).

Plein de joie, Girart va mettre son butin en sécurité à Roussillon. « Il ne laisse (vivant) bon chevalier jusqu'à Baiol (?), ni trésor en moutier ni sous voûte, ni châsse, ni encensoir, ni croix, ni vase sacré ; tout ce qu'il put enlever il le donne à ses chevaliers. Il fait une guerre si cruelle qu'il ne met pas la main sur un homme qu'il ne le tue, le pende ou le mutile » (laisse 415). Trop faible pour affronter le roi en rase campagne, il continue pendant cinq ans ses déprédations (laisse 416). Rien d'étonnant pour l'auditeur si Dieu se détourne d'un personnage tombé dans une telle démesure, violateur du droit d'asile, pillard et brûleur de moutiers.

Ne serions-nous pas en droit de supposer que notre auteur a fini comme Guillaume de Tudèle qui de jongleur devient chanoine, ou comme Folquet de Marseille, le troubadour, qui fut porté au siège épiscopal de cette ville ?

Mais le seul lieu saint où nous pouvons supposer que notre poète eût fini ses jours c'est Vézelay. En ce cas il eût dû, semble-t-il, faire allusion, à la fin de son récit, aux troubles si graves qui affligeaient l'abbaye de son temps [1], au moins glisser une phrase où il eût rappelé que ces malheurs provenaient, en grande partie, de l'inobservance par l'évêque d'Autun, par Cluny, par le comte de Nevers enfin, d'une disposition du privilège de fondation de l'abbaye par Girart qui la rattachait directement à l'autorité du Saint-Siège [2], ce qui eût été d'autant plus de circonstance que le pape, revenu en France, joue un rôle décisif dans la fin édifiante du poème. Mais l'auteur, nous l'avons vu, s'il vante la Madeleine, gloire de Vézelay, n'écrit nullement une réclame en faveur de pèlerinages à ce sanctuaire, qui n'en avait nul besoin, au surplus. Un mystère subsiste donc. L'auteur ne s'inspire pas des deux fabrications imaginées par Vézelay pour répondre aux prétentions de l'abbaye provençale de Saint-Maximin qui revendiquait la pos-

1. Sur les troubles qui agitèrent Vézelay au XII^e siècle, voir Chérest, p. 32-260 ; R. Louis, *Girart comte de Vienne*, p. 175 et suiv.

2. Cf. plus haut, p. 225-226.

session du corps de Marie-Madeleine. L'une, de la fin du XI^e siècle que j'ai qualifiée « version autunoise », attribuait à l'évêque d'Autun, Augier, l'inspiration de charger le chevalier Aleaume d'aller rechercher en Provence, à Saint-Maximin, dévasté par les Sarrasins, les reliques de la sainte et de les rapporter à Vézelay, et cela au temps du roi Carloman ; l'autre, où l'évêque d'Autun disparaît, donne la mission de rechercher en Provence les restes de la sainte à un frère nommé Badilon, et cela en l'année 749 [1]. Notre poète se contente de dire que « trois moines et un prieur, guidés par une vision (de Berthe, semble-t-il), passèrent la mer à grand effroi et des terres païennes transportèrent le corps saint à Vézelay, au sommet de la montagne, et là fondèrent (Berthe et Girart) un moutier en son honneur » (laisse 612, p. 286) [2]. Ici encore l'auteur ne s'astreint pas à suivre les religieux de Vézelay. Sans doute ignore-t-il leurs inventions ou bien il les dédaigne [3].

*
* *

Ce qui ressort de ces remarques, c'est que notre auteur a traité son sujet à sa fantaisie. A dire vrai, il n'a pas eu de sources proprement dites. S'il a célébré Girart de Roussillon, c'est évidemment parce que ce personnage était déjà connu — il l'est dès la *Chanson de Roland* —, mais qu'en savait-il au vrai ? S'est-il inspiré d'une chanson antérieure ? Un indice en

1. Sur les fabrications de Vézelay et de Saint-Maximin il suffit de renvoyer à R. Louis qui, dans son *Girart comte de Vienne* (p. 158-196 et p. 208-210), résume les travaux antérieurs et les rectifie heureusement.

2. Si l'on s'en fiait à la traduction des laisses 666-667 (p. 313) par P. Meyer, le pieux Guintrant, cousin de Girart, aurait été choisi par Dieu, pendant qu'il était captif des Sarrasins au Saint-Sépulcre, pour délivrer les reliques de la sainte. Mais P. Meyer a fait ici un contresens. C'est la Madeleine, qu'on invoquait pour la délivrance des prisonniers, qui a délivré Guintrant, comme l'a montré Ant. Thomas (dans *Annales du Midi*, t. VI, p. 361).

3. M. R. Louis fait observer (*Girart comte de Vienne*, p. 189) que l'historien de Vézelay, Hugues le Poitevin, garde un silence complet sur les prétendus transferts des reliques de la Madeleine à Vézelay. L'abbé Geoffroy (mort en 1052) ne s'embarrassait pas des difficultés et s'en tirait en disant : « Rien n'est impossible à Dieu » (*ibid.*, p. 162).

faveur de cette éventualité, c'est que *Roussillon* et la rivière *Arsen* ou *Arsans* sur laquelle se livre la première grande bataille n'ont pu lui être inspirés ni par les lieux où il situe l'action, ni par les religieux des abbayes de Pothières et de Vézelay qui ignorent ces noms. Il les a empruntés à une autre composition et a transféré l'action là où elle n'avait que faire. Mais tout le reste est de lui et rien absolument ne nous permet de reconstituer ce modèle présumé en nous fondant sur son poème.

S'il n'a pas puisé à des sources, notre auteur a subi des influences. Il n'a pas pu ne pas connaître bien des chansons de geste et aussi les compositions des troubadours [1]. Il est avéré qu'il a connu au moins quelques parties du cycle de *Guillaume au Court-nés*, car on ne s'expliquerait pas qu'il donne un rôle, si épisodique soit-il, à Ernaut de Girone et à Aimeri de Narbonne (laisses 192-193, p. 106 et note 3).

A-t-il connu les romans d'antiquité ? On a signalé des situations analogues à celles de *Girart* dans le *Roman de Thèbes*. M. R. Louis [2] voudrait que ce dernier imitât le premier. Mais la date de *Thèbes* est fort controversée et ce pourrait être l'inverse.

La scène de l'ermite du *Girart* (laisses 513-521) présente des rapports avec celle de l'ermite Ogrin dans le *Tristan* de Béroul [3]. Mais ce dernier, des environs de 1190, est plus que probablement postérieur au *Girart*. En fin de compte l'auteur a traité son sujet avec d'autant plus de liberté qu'il figure au nombre restreint des auteurs de chansons de geste qui aient eu du talent. Le sien est d'une qualité tout à fait hors de pair. Ses mérites ont été si bien dessinés par Paul Meyer [4] qu'il est inutile d'y revenir.

*
* *

Avant de prendre congé de lui il importe de relever une particularité tout à fait exceptionnelle chez les auteurs de nos chansons. Elles nous sont parvenues composées en un siècle où le

1. Voir R. Louis, t. I, p. 346 et suiv.
2. *Id.*, t. I, p. 326.
3. *Id.*, t. I, p. 252, 323-326.
4. *Girart de Roussillon*, Introduction, p. XLVII-LII.

nationalisme provincial menaçait de rendre impossible toute unité politique de la France. Or elles ne portent aucune trace de ce nationalisme. Héritage d'un passé où le fédéralisme n'exerçait pas son action dissolvante ? Peut-être. Mais aussi mesure de précaution. Promenant de province en province leurs compositions, les jongleurs eussent été mal venus d'exercer leur satire sur telle ou telle population. Au contraire, dans les descriptions des « échelles » qui s'affrontent en des luttes furieuses, chacune a son mot d'éloge et notre auteur se conforme à cet usage [1]. Si en fait les batailles se livrent entre gens du Midi et gens du Nord, c'est que les fiefs des alliés de Girart, de son père Drogon, de son oncle Odilon, bien qu'ils ne soient pas nés dans le Midi, y sont situés. C'est ainsi que Drogon amène à son fils ses vassaux de Catalogne auxquels se joignent Aragonnais, Navarrais, Basques, Gascons, Auvergnats, Rouergats, Agenais, Roussillonnais, « ceux d'Escharans », etc. (laisses 99, 104, 115, 134, 164, etc.) Et puis il y a les Bigoths et les Desertois. Odilon amène les contingents de Provence, des Viennois (laisses 99, 134, 138, 164, etc...), des Lombards (laisse 4), ceux d'Amadieu, seigneur de Turin, maître des Cluses (défilés des Alpes) (laisses 375, 420).

Girart a aussi avec lui des gens qui ne sont pas du Midi, ses Bourguignons. Son cousin, Fouque, venant d'Avignon, lui amène 10.000 Escobarts... nourris dans la montagne qui ferme la Lombardie et qui s'étend depuis la Provence, du Pont-du-Gard (?), jusqu'en Allemagne, en Beauregard, à l'endroit où Montbéliard forme la limite. Girart doit avoir des gens du Nord, puisque son fief s'étend du Rhin à Bayonne (laisse 36), à Logroño en Espagne (laisses 400, 563, 614). Lors de la bataille sous Mont-Amèle (laisse 325, p. 165), il a avec lui Lorrains et Allemands. Lors de la bataille sous Châtillon, les Lorrains forment l'avant-garde sous la conduite de Boson (laisse 485, p. 223-4). Girart convoque même les Bavarois et les Allemands jusqu'à la Saxe (laisses 473 et 476, p. 218-219-220).

1. Sauf à la laisse 428 (vers 6328) où l'on qualifie « mauvaise gent » les Anglais et Bretons qui pillent tout. C'est qu'ils sont les adversaires de Boson d'Escarpion. D'ailleurs la réputation de pillards des Bretons était proverbiale.

Que demeurera-t-il à Charles qui, après avoir imprudemment fait don en alleu de ce grand territoire à Girart, déclare qu'il ne lui reste plus que la couronne ? L'ordre des batailles de la laisse 323 nous l'apprend : la première comprend ses Hérupoix, « d'entre Loire et Seine », guerriers d'élite avec les hommes de Chartres et de Blois, un comte de Troyes ; Manceaux, Berruyers, Bretons forment la seconde. Dans la troisième sont les Poitevins et les Aquitains ; dans la quatrième les Normands, les Flamands, les Poyers (Picards), ceux de Vermandois. Dans la dernière, et la plus forte, le roi avec ceux de Paris, d'Orléans, de Soissons, de Reims, de Champagne : un comte Joffroi (d'Anjou ?) porte leur enseigne (p. 163 ; cf. laisses 143, 149, 154, 155, 160, etc...). Mais il s'y joint aussi, des Lorrains, « ceux de Metz », « ceux d'Aix-la-Chapelle », des Bavarois, des Allemands (Souabes), des Tiois (Bas-Allemands), des Frisons (laisses 114, 143, 158, 163, 166), enfin des Lètis (laisse 163) que nous savons être des Slaves, des Wiltzes, ce que le poète ignorait à coup sûr. La cour de Charles est composée non seulement de Français, Normands, etc., mais de Lorrains, Tiois, Allemands (laisse 199). Charles mande à titre de devoir exceptionnel ses barons... Français, Bretons, Normands, Flamands, Brabançons (laisse 617, p. 289).

Dans les batailles de la reprise des guerres (à partir de la laisse 202), les races ne sont pas aussi nettement divisées, ce qui s'explique par l'emploi de mercenaires, de « soudoyers », de part et d'autre. Gascons et Provençaux passent du côté de Charles qui les a achetés (laisses 377-378). Aussi Fouque déclare-t-il qu'il n'a plus confiance en eux (laisse 405, p. 197). Cette défection est nécessaire pour expliquer que, si Girart est vaincu, ce sera pour s'être trouvé inférieur en nombre à son adversaire.

De ce tableau des forces en présence, il résulte que l'auteur ne subit en aucune manière l'influence de la géographie politique de la France de son temps, de la rivalité de la maison des Plantegenêts et de la maison royale des Capétiens notamment.

Un trait spécial à notre poème est son provincialisme bourguignon. Non pas qu'il vante plus spécialement les Bourguignons ; mais son héros, Girart, qu'il exalte sans cesse et dont

il ne cache pas d'être partisan (laisse 90, p. 33) jusqu'au moment où sa démesure mérite le châtiment, est essentiellement un Bourguignon (laisse 90, p. 33), ce qui l'oppose aux « Français ».

Dans le prologue l'empereur, s'informant des qualités du jeune Girart, le qualifie de Bourguignon : « e caus home Girrars, aquel Borgoin » (v. 162). Girart se dit né en Bourgogne : « de Borgoigne dunt eu naz son » (v. 1551) [1].

A la laisse 562 cependant on lit : « Français et Bourguignons ne s'aiment pas » (Franceis a Borgignuns non unt amor, v. 8242). Ne cherchons rien là d' « ethnique », car les Français sont les partisans de Charles et les Bourguignons ceux de Girart, dans leur ensemble. Cependant il y a antipathie entre Français de France et Bourguignons. Les premiers sont dits orgueilleux et démesurés (laisse 565), réputation proverbiale au moyen âge, remarque P. Meyer [2]. D'autre part, pour les Royaux, les Bourguignons sont félons et cruels (laisse 602, p. 282). Relevons enfin que le neveu de Thierri d'Ascagne, Oudin, prenant le roi à part, lui dit en parlant de Girart : « ce Français métis, demi-Bourguignon, nous montre ici l'orgueil d'Antoine « *acist mestiz Franceis, demis Borgoing, Nos fait cai apparer l'orgueil d'Antoing* (laisse 563, v. 8260-61).

Est-ce à dire que l'auteur soit lui-même Bourguignon ? On n'est pas nécessairement compatriote du héros dont on célèbre les exploits. La langue même du poème exclut pour le poète la nationalité bourguignonne. Il devait être originaire de la région centrale de l'Aquitaine, non loin de la frontière indécise entre la langue d'oc et la langue d'oui [3]. S'il attribue à son héros la Bourgogne comme lieu de naissance, en quoi il se trompe naturellement, c'est qu'il se persuade, ou plutôt veut nous persuader, que le château principal, Roussillon, et les premiers conflits, à Vaubeton, sont situés en ce pays. Il a opéré un transfert géographique et cela suppose qu'il a existé avant lui des

---

1. L'erreur historique est patente. Girart descendait de comtes de Paris d'origine austrasienne. Voir R. Louis, *Girart comte de Vienne*, p. 1-4. Au contraire, le poète dit son cousin Fouque « natif d'Allemagne où il est seigneur » (laisse 321, p. 161).

2. *Girart de Roussillon*, p. 263, note 1.

3. Cf. plus haut, p. 201, 232.

traditions sur Girart de Roussillon, dont il n'a retenu que deux noms Roussillon, la rivière Arsen.

D'où pouvaient provenir ces traditions ? C'est ce qu'il faut maintenant examiner.

II

Girart de Vienne et Girart de Fraite

« Quiconque veut comprendre et apprécier exactement le poème de Bertrand de Bar-sur-Aube doit avant tout ne pas soulever la question de son historicité : une telle question ne se pose même pas. *Girart de Vienne* repose tout entier sur une pure invention et une libre création poétique. » Cette affirmation de Ph. Aug. Becker [1] est un paradoxe déclare M. R. Louis, dès le début de son étude. « On peut même dire que Girart de Vienne est l'une des chansons de geste dont l'historicité est la mieux établie, historicité matérielle, puisque l'épisode essentiel du roman est emprunté à la réalité historique, historicité géographique, puisque les événements se déroulent dans le roman sur les mêmes sites et dans le même cadre où ils se sont déroulés dans la réalité, historicité psychologique, puisque l'épisode que le roman a retenu et mis en évidence dans la vie de Girart a bien été le point critique de ce drame qu'est l'existence de tout homme public, de tout conducteur de peuple » [2].

J'aurais mauvaise grâce à ne pas souscrire à la protestation de M. R. Louis, puisqu'il appuie, complète, rectifie une thèse soutenue par moi ici même il y a plus de vingt ans [3]. Le jeune savant ne s'est pas contenté de scruter le poème même de Bertrand avec une rare conscience, il a cru devoir appuyer sa conviction en publiant un livre très fouillé, solide sur Girart

1. *Das Werden der Wilhelm — und der Aimeri-geste, Versuch einer neuen Lösung*, dans *Abhandlungen der philosophische, — historische Klasse der sächsischen Akademie der Wissenschaften*, t. XLIV, Leipzig 1939, p. 133. Bédier, qui dissocie l'étude de *Girart de Roussillon* (t. II) et de *Girart de Vienne*, ne consacre que peu de pages (t. IV, p. 183-185) à cette dernière chanson, qui ne semble pas l'avoir beaucoup intéressé.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 19-20.

3. *Romania*, t. LII, 1926, p. 257-295.

de Vienne en tant que personnage historique [1]. Si bien que lorsqu'il s'est attaqué au poème, il était bien outillé pour distinguer dans la fiction ce qui pouvait subsister d'histoire.

Bertrand de Bar-sur Aube, lui-même le laisse entendre, n'est pas le premier qui ait traité des aventures du comte Girart. La compilation scandinave du XIII[e] siècle, la *Karlamagnus saga* nous résume une affabulation assez différente que Philippe Mousket, au même siècle, a également connue. M. R. Louis a assumé la tâche délicate, périlleuse certes, mais inévitable, de reconstituer le poème antérieur. On peut contester tel ou tel détail de cette restitution, mais il faut concéder que la légende est essentiellement une légende viennoise.

Je ne ferai de réserves que sur quelques points. Bertrand, on le sait, donne pour père à Girart Garin de Monglane. Ce n'est pas d'hier qu'on a proposé de voir dans Monglane un nom suscité par les ruines de l'antique bourg (*vicus*) de *Glanum* détruit lors des invasions barbares du III[e] siècle et remplacé par la petite ville de Saint-Remy, à deux kilomètres au Nord [2]. Or les ruines frappaient l'imagination des pèlerins et jongleurs.

Ceux-ci étaient tentés d'y placer la résidence d'un héros antique. Mais comment Bertrand pouvait-il acquérir la connaissance du nom d'une localité disparue depuis huit ou neuf siècles ?

La seule explication possible serait qu'il a été renseigné par des religieux de Saint-Remy de Provence. « Mais, objectera-t-on, quelle raison particulière pouvait avoir un clerc et jongleur champenois comme Bertrand de Bar de s'intéresser, vers l'an 1200, à Saint-Remy de Provence et à ses monuments antiques ? » et notre critique de faire valoir que le poète connaît l'itinéraire de Monglane à Paris et à Reims, que cette dernière ville lui est familière, que Saint-Remy de Provence était (en

1. *Girart comte de Vienne... (819-877) et ses fondations monastiques*, Auxerre 1946, in-8, 244 pages.

2. Voir Paulin Paris, dans *Histoire Littéraire de la France*, t. XXII, p. 444. Voir aussi Hermann Suchier dans *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 360 ; — Max. Deloche, *Saint-Remy de Provence au moyen âge*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXIV, 1892, p. 53-143 ; enfin les articles d'Edgar Leroy parus dans les *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. XI, XIII, XIV, XVI (1934-38).

partie au moins) possession de Saint-Remy de Reims, etc. Et de conclure que les faits par lui relevés « aident à *entrevoir* comment Bertrand de Bar, clerc champenois *pouvait* avoir eu connaissance des ruines de *Glanum* et de ses Antiques, soit pour les avoir vues lui-même au cours d'une tournée de jonglerie, soit pour s'être entretenu avec un *romieu* qui était passé par là au retour de son pèlerinage, soit pour en avoir été instruit par quelque clerc ou moine du prieuré de Saint-Remy de Provence » [1].

Tout cela est fort ingénieux, mais le point essentiel n'est pas abordé. *Glanum* n'avait pas persisté dans la langue parlée et *Glane* ne pourrait représenter qu'une francisation du nom latin. Seuls les religieux de Saint-Remy auraient pu le transmettre. Mais le connaissaient-ils ? Peut-être pas et il est même invraisemblable qu'ils l'aient connu. Monglane me paraît donc une invention de Bertrand jusqu'à nouvel ordre.

J'estimais que *Girart de Vienne* n'était dans la pensée de Bertrand qu'une large introduction à son poème d'*Aimeri de Narbonne*. Il n'en est rien pour Ph. Aug. Becker [2]. *Aimeri* est antérieur à *Girart de Vienne* et n'est pas de Bertrand. En effet on ne s'explique pas que, ayant constitué la généalogie de Garin de Monglane, père de Girart, d'Hernaut de Beaulande, de Renier de Genève, de Milon de Pouille et de leurs descendants, Bertrand ne fasse pas reparaître ces personnages dans *Aimeri*, qui s'avère ainsi l'œuvre d'un auteur antérieur. L'objection qui vient aussitôt à l'esprit, que les vers 719-726 d'*Aimeri* sont une allusion très nette au *Girart de Vienne*, n'ébranle pas Becker. Ces vers sont interpolés et la preuve, c'est qu'on peut les supprimer sans nuire à la suite du récit. M. R. Louis signale, non sans faveur, cette théorie, à mon avis des plus téméraires, car on peut à volonté dans n'importe quelle œuvre de fiction se livrer à cette sorte d'opération.

Les rapports entre le *Girart de Vienne* de Bertrand et le *Girart de Roussillon* de l'anonyme aquitain sont énigmatiques. Les deux poèmes n'ont en commun, semble-t-il, que le nom même de Girart. Si bien qu'*Aimeri* fait de Girart de Roussillon un

1. *Op. cit.*, p. 59-63.
2. *Loc. cit.*, p. 128.

personnage distinct de Girart de Vienne. M. R. Louis voit là une présomption en faveur de la théorie de Becker. Selon lui « Bertrand de Bar *semble* avoir conscience de l'identité profonde des deux personnages : tout au long de son roman il modèle son Girart de Vienne sur le patron de Girart de Roussillon du manuscrit d'Oxford. Comme Charles le Chauve épouse la fiancée de Girart de Roussillon en passant outre aux sentiments intimes de la jeune fille, Charlemagne épouse la duchesse de Bourgogne qu'il avait promise au jeune Girart et qui ne lui a pas dissimulé ses préférences pour le damoiseau. Comme Girart de Roussillon obtient, en compensation de la fiancée qu'il lui a prise, d'être relevé de tout hommage féodal, Girart de Vienne reçoit le comté de Vienne en dédommagement. De part et d'autre même loyalisme et magnanimité à l'égard de la personne du roi. Girart de Roussillon refuse de mettre à profit la victoire de ses troupes sur celles du roi, lors de l'engagement final hors les murs de Troyes, et son cousin Fouque, qui rencontre le roi renversé avec son cheval tué, met pied à terre devant lui, l'aide à monter sur un autre cheval et lui fait escorte jusqu'à ce qu'il soit en sûreté. Les mêmes sentiments chevaleresques inspirent Girart de Vienne et ses frères quand il font Charlemagne prisonnier dans le bois de Clermont et, loin de lui faire aucun mal, se prosternent à ses genoux. De part et d'autre même idéal de paix chrétienne, même zèle pour la croisade ; le pape dans les discours en faveur de la paix qu'il prononce à l'assemblée de Troyes, à la fin de *Girart de Roussillon*, exprime les mêmes idées que l'ange qui sépare Roland et Olivier et que l'archevêque de Vienne exhortant les barons à la guerre sainte à la fin de *Girart de Vienne*. Le duel de Roland et d'Olivier est terminé par le miracle de la nue qui descend entre les combattants et de l'ange qui sort de cette nue, de même que le miracle des gonfanons brûlés et du tremblement de terre met fin à la bataille impie de Vaubeton. Certes, Fauriel était injuste quand il ne voulait voir dans *Girart de Vienne* « qu'une sorte de parodie assez plate » du *Girart de Roussillon* de la version d'Oxford [1], mais on doit reconnaître avec M. Ph. A. Bec-

1. *Histoire de la poésie provençale*, t. III, p. 64.

ker [1] que l'imitation de cette chanson de geste a été déterminante dans la genèse du poème de Bertrand de Bar [2]. »

Oserais-je exprimer le sentiment que ces analogies peuvent être fortuites. La cession de fiancée est un thème folklorique, le respect du vassal vainqueur à l'égard du seigneur injuste et vaincu, l'appel à l'esprit de paix entre chrétiens, sont chose courante dans les conceptions du temps. Ces ressemblances me frappent beaucoup moins que les différences fondamentales entre les deux compositions, contemporaines ou à peu de choses près.

En tout cas rien dans *Girart de Vienne* ne nous aide dans la recherche du site de Roussillon et de la rivière Arsen, c'est-à-dire de la tradition, épique ou non, dont s'est inspiré l'auteur de *Girart de Roussillon*.

*
* *

Serons-nous plus heureux avec *Girart de Fraite*?

A dire vrai nous ne possédons pas ou plus de chanson de ce nom. Mais elle est utilisée dans la chanson de geste dite *Aspremont* de la fin du XII[e] siècle, composition de plus de 11.000 vers. Nous ne suivrons pas le critique dans l'analyse minutieuse qu'il donne de cette chanson, non plus que dans celle des remaniements tels que l'*Aspromonte* florentin de la fin du XIV[e] siècle, l'*Entrée d'Espagne* franco-italienne, composée à Padoue à la fin du XIII[e] siècle, le remaniement utilisé par Jean d'Outremeuse (mort en 1400) et un autre en vers alexandrins connu de Claude Fauchet au XVI[e] siècle [3]. Il suffit de rappeler que la physionomie de Girart dans *Aspremont* est très différente de celle des deux autres chansons de geste. C'est un vieillard centenaire dont l'âge n'a pas abattu l'orgueil et la férocité. S'il consent à se joindre à l'empereur pour combattre le Sarrasin Agolant, c'est comme prince indépendant et, même au combat, ses troupes ne se mêlent pas aux Français. Il ne reconnaît même pas la prééminence spirituelle du pape. Des quatre grandes capitales chrétiennes, Rome, Constantinople, Vienne et Tou-

1. *Loc. cit.*, p. 133.
2. *Op. cit.*, p. 69-70.
3. *Id.*, p. 115-158.

loúse, il possède les deux dernières et n'a que faire du pontife romain. Il se considère comme essentiellement Bourguignon. Ses cris de guerre sont « Bourgogne » et « Saint Maurice » (patron de l'Église de Vienne). D'un bout à l'autre du poème il est odieux et le surnom de « roux » qu'on lui applique est certainement péjoratif. Nul rapport avec les deux autres Girart où la figure du héros est dans l'ensemble sympathique. Les liens de parenté, eux aussi, sont différents. Ici Girart est fils de Bovon. Sa femme, Emmeline, est fille du roi de Hongrie [1], seul trait qui rappelle *Girart de Roussillon*, etc.

Ce roman, beaucoup trop long, ne nous retiendrait pas s'il ne donnait au vieux Girart la titulature de *Fraite*, *Frete* [2]. Où peut être situé le château ou la résidence d'où Girart tire ce toponyme ?

Aug. Longnon, sans doute le premier [3], eut l'idée de l'identifier à une localité provençale située non loin de Saint-Remy, le domaine rural dit *curtis Fretensis*, qui apparaît en 903 dans un diplôme de Louis l'Aveugle, roi de Bourgogne-Provence. En 982 Garnier, évêque d'Avignon, fait don à un monastère voisin de plusieurs églises situées dans une circonscription nommée *ager Fretensis*, au pied (*ad radicem*) du Mont-Gaussier (*Montis Gausarii*) [4]. L'identification de ces églises [5] et la mention du Mont-Gaussier postulent l'existence d'une localité, *Fretus* ou *Freta*, située entre la Durance et les Alpilles. Mais elle dut être détruite ou abandonnée au cours du x^e^ siècle, car il n'en est plus question passé l'année 982. Cependant le nom de *Freta* demeura attaché à ses ruines, qui devinrent siège de légendes : en 1373, Bertrand Boysset transcrivant en provençal le *Roman d'Arles*, y interpola le siège d'une ville *Freta* au pied d'une montagne (*al pe d'una montanha*) [6]. Que le surnom de Girart ait été attaché à une antique localité provençale voisine

1. *Op. cit.*, p. 132.

2. *Eufrate* dans un ms. est amené par une réminiscence d'un des quatre fleuves issus du Paradis terrestre (p. 160, note 1).

3. Dans la *Revue historique*, t. VIII, année 1878, p. 276-279.

4. Maximin Deloche, *loc. cit.*, p. 86-95. J. Bédier, *Légendes épiques*, t. IV, p. 183 et suiv.

5. Elle est due à Edgar Leroy, *loc. cit.*

6. R. Louis, *op. cit.*, t. I, p. 164-5.

d'Avignon dont la possession était assurément au comte de Vienne, cela ouvrait des perspectives historiques. Paul Meyer les ferma impitoyablement en écrivant à Longnon : « Il est absolument impossible que la forme *Freta* ait produit soit en français, soit en provençal, la forme *Fraite* ou *Frete* : on sait que le *t* entre deux voyelles s'efface en français et devient *d* en provençal. Girart de Frete ou de Fraite tirait probablement son surnom de quelque bien dont le nom latin était *Fracta* [1] ». Mais Hermann Suchier fit observer que *Fretus* ou *Freta* peut représenter une forme vulgaire latinisée [2]; de mon côté je fis la même observation [3] et donnai un exemple de fausse latinisation d'un nom de lieu, dès le IX^e^ siècle.

Pour Bédier les moines de Saint-Remy de Provence, prieuré de Saint-Remy de Reims, ont fourni aux jongleurs le nom du comte Girart qui fut le protecteur du prieuré provençal. Ils lui ont fourni également le nom de *Frete*, s'imaginant que c'était l'ancien nom de la ville qui tenait son nom du prieuré de Saint-Remy [4].

M. R. Louis estime que *Fretus* est un toponyme prélatin et qu'il est vain de chercher à l'expliquer par une base latine, que ce soit *fretum* ou *fracta*, et il propose l'interprétation suivante [5] : « *Fretus* ou *Freta* a été conservé sans évolution phonétique parce que figé dans les formules traditionnelles d'une légende locale semi-savante, semi-populaire, qui trouvait son point d'appui dans les ruines... L'intervention des moines du prieuré rémois de Saint-Remy de Provence devient dès lors beaucoup plus simple (*sic*) que ne l'avait conçue Joseph Bédier : inutile de leur faire compulser des chartes comme à des chartistes en mal de thèses [6]. Il suffit d'admettre que ces moines, entendant les jongleurs célébrer le comte de Vienne Girart, se soient souvenus que ce grand seigneur avait été le protecteur des

1. *Girart de Roussillon*, Introduction, p. XVI.
2. Voir *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 362-3.
3. *Ibid.*, t. LII, 1926, p. 278.
4. *Légendes épiques*, t. III, p. 185.
5. *Op. cit.*, t. I, p. 169-170.
6. M. R. Louis reprend ici les expressions dont je m'étais servi dans ma réponse à Bédier.

biens de Saint-Remy de Reims en Provence, ce qu'ils pouvaient apprendre en feuilletant l'*Histoire de l'Église de Reims* de Flodoart. Des déductions se sont ensuite enchaînées sans nulle peine. Ce comte Girart, leur protecteur, n'aurait-il point possédé ou conquis la ville détruite de *Freta*, là-bas, au pied du Mont-Gaussier ? N'aurait-il pas livré bataille aux Sarrasins, à moins que ce ne soit à Charlemagne lui-même dans la plaine voisine ? Ces réflexions sont communiquées à des habitants du pays : le grand nom de Girart de Vienne peut servir aux moines dans leurs disputes perpétuelles avec les moines de Montmajour pour la possession de Saint-Remy de Provence et du territoire environnant. Ainsi les imaginations se répandent, s'implantent dans le pays. Les suppositions deviennent certitudes. Girart de Vienne, ce héros épique, se met à hanter peu à peu les ruines de *Freta*. Un jour vient où un trouvère exploite ce nouveau filon légendaire et fait de son imagination un nouvel épisode de la geste de Girart, la primitive Chanson de *Girart de Fraite*... Ainsi la légende de Girart de Fraite n'a aucun fondement historique ; elle ne suppose pas, comme celle de *Girart de Vienne*, l'existence de complaintes ni de ballades contemporaines du héros et de ses exploits. »

Dans cette interprétation il est des choses qui surprennent. Ainsi on conçoit mal que les lois phonétiques cessent de jouer quand un nom propre est attaché à une ruine. On suppose que les moines de Saint-Remy de Provence possédaient l'*Histoire de l'Église de Reims* de Flodoard, qu'ils étaient capables d'identifier les personnages nommés dans les analyses de lettres anciennes qui y sont rapportées. La suite n'est qu'une cascade de suppositions qui, à leur tour, constituent un vrai roman.

Mais est-il indispensable de concentrer son attention sur la *curtis Freta* ? M. R. Louis a fait observer lui-même [1] que le toponyme *fraite*, *la fraite* dont le sens est « fossé, barrière, maison forte » est assez répandu et convient bien à une résidence seigneuriale. Il offre, en outre, l'avantage d'échapper à la difficulté phonétique de le tirer de *freta*. Or non loin de Vienne on rencontre deux localités de ce nom, l'une d'elles se retrouvant dans l'*Itinéraire* du XIII^e^ siècle de Valenciennes à

1. *Op. cit.*, t. I, p. 161.

Avignon, jadis publié par moi [1], mais avec un commentaire erroné selon M. R. Louis [2]... On lit en effet au § « Curiosités » : *Rossellun est fortissimùm castrum et castrum Gerardi de Fraites et castrum Rokemore sunt fortissima castra.* En négligeant dans ma citation ce dernier (Roquemaure), je donnais à la préposition *et* un sens déterminatif « le très fort château de Roussillon et c'est celui de Gérart de Fraites ». Selon M. R. Louis *et* est disjonctif et il s'agit de trois châteaux. Pour l'auteur de l'*Itinéraire*, le château de Gérard de Fraites est distinct du château de Roussillon. L'*Itinéraire* localise correctement plus loin Roquemaure, qui est de France, et l'autre (Roussillon) qui est d'Empire, ce qui est exact [3]. Mais *Fraites* ? S'il n'en reparle plus c'est, semble-t-il, que mon interprétation qui l'identifie à Roussillon est la bonne. M. R. Louis préfère admettre que l'*Itinéraire* visait une localité de ce nom, non loin de Vienne. Soit ! Mais en ce cas pourquoi *Fraites* est-il le seul des trois châteaux sur lequel il ne revient pas plus loin [4] ? A moins que l'on ne veuille que ce soit Roussillon qui se soit évanoui.

La chanson de *Girart de Fraite* se présente sous une forme tellement romanesque, extravagante même, qu'il est téméraire d'accepter ou de repousser l'idée qu'une œuvre antérieure renfermait des éléments traditionnels, historiques ou non. Personnellement je suis persuadé que son auteur a eu connaissance de *Girart de Vienne* et qu'il a voulu prendre une attitude particulière vis-à-vis de Girart [5]. Forçant des traits qui en font un

1. Dans le *Bulletin du comité des travaux historiques*, 1920 (1922), p. 217-222.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 175-176.

3. « Rokemore est castrum regis Francie, (aliud) vero ultra Rodanum quod est imperatoris » (p. 222). Roussillon (Isère, arr. Vienne) est dans le royaume de Vienne ou d'Arles, donc en Empire.

4. J'ai quelque idée que si M. R. Louis n'avait pas été attiré vers le mirage de la version pyrénéenne (cf. plus haut, p. 220-223), il eût vu, comme moi, dans la présence d'un Roussillon près de Vienne un argument en faveur de la localisation du mystérieux château en Viennois. Le transfert épique de Roussillon du Viennois au Mont-Lassois lui eût paru direct, sans passer par le détour inutile des Pyrénées.

5. En tout cas cette attitude n'a pu lui être suggérée par les religieux de Saint-Remy de Provence. Nulle chanson de geste n'est d'inspiration moins cléricale, moins topographique non plus que *Girart de Fraite*.

prince orgueilleux, peu maniable pour son roi, l'auteur fait de Girart un repoussoir en comparaison de Charlemagne menant une guerre qui doit sauver la chrétienté de l'attaque des Sarrasins. Peut-être l'auteur visait-il à rendre à la fois odieuse et caricaturale l'attitude de certains grands vassaux de son temps vis-à-vis du roi de France. Son œuvre serait ainsi une réaction contre la tendance des chansons de geste à célébrer les hauts faits de barons révoltés et à rejeter les torts des conflits sur la royauté.

*
* *

Revenons à *Girart de Vienne*.

En déclarant que les fondements historiques de cette chanson de geste interdisent de lui donner une origine cléricale et justifient la théorie d'une transmission orale, M. R. Louis s'est trouvé amené nécessairement à reprendre, à propos de ce poème, la question de l'origine de nos chansons de geste [1].

Il ne peut qu'accepter et renforcer les objections que j'ai formulées à plus d'une reprise dans la *Romania*, ainsi que M. Robert Fawtier [2], contre l'hiatus qui sépare, selon Bédier, même les plus anciennes chansons, le *Roland* par exemple, placé par lui vers l'année 1100, et l'ère carolingienne. Notre critique admet que, avant le *Roland* du ms. d'Oxford, il en a existé un autre remontant sans doute au x[e] siècle [3]. Il insiste sur le fragment de la Haye, mise en prose latine d'un poème latin antérieur qui ne saurait être postérieur à la fin du x[e] siècle et qui nous raconte un siège de Gerona en Catalogne par des guerriers francs, Ernaldus, Bernadus, Wibelinus puer, Bertrandus, personnages qui reparaissent dans le cycle de Guillaume au Court-nés sous les noms d'Ernaut de Beaulande, Bernard de

1. *Op. cit.*, t. I, p. 96-114.

2. *La Chanson de Roland*, p. 187.

3. Ph. Lauer a signalé qu'un testament falsifié de Fulrad sous la date de 778 porte la souscription *S. Rotlandi comitis*. Cette pièce ayant été rédigée, semble-t-il, vers 903, il en conclut qu'une Chanson de Roland existait déjà, puisqu'on avait cru donner plus d'autorité à l'acte en y ajoutant le nom de ce personnage. Voir *La plus ancienne mention de Roland*, dans *Romania*, 1944-45, p. 381-85.

Brusban, Guibert d'Andrenas, Bertrand « le palazin ». *Ogier le Danois*, lui aussi, mérite d'être pris en considération, puisque ce qu'en dit la composition cléricale *Conversio Othgerii* a quelque chose d'épique et que cette composition semble bien antérieure à l'an mille. J'ajouterai *Raoul de Cambrai* célébrant une bataille réelle du milieu du x^e^ siècle.

Mais ces chansons de gestes antérieures au XII^e^ siècle, à la fin du XI^e^ siècle, si l'on veut [1], sont toutes perdues, et la croyance à leur existence excite la gaieté de Bédier et sans doute aussi de Ph. Auguste Becker. C'est à tort. L'argument *ex silentio* est sans force. Les seuls personnages aptes à mettre en écrit des poèmes en langue vulgaire, les clercs, les méprisaient. Il faudra du temps pour qu'ils se décident à dépenser du parchemin pour cette besogne longtemps réputée indigne de leur plume [2]. Tout au plus daignent-ils, depuis l'extrême fin du IX^e^ siècle, transcrire un texte en langue vulgaire dans un but d'édification pieuse, telle la *Séquence de sainte Eulalie*, la *Passion*, la *Vie de saint Léger*, puis au XI^e^, le *Saint Alexis*,

Même chose en Allemagne. L'existence d'une épopée germanique nous est attestée par Eginhard [3], mais si la fantaisie d'un clerc allemand n'avait noirci un morceau de parchemin au IX^e^ siècle pour y reproduire quelques vers du poème *Hildebrand et Hadeubrand*, nous n'aurions aucun spécimen de l'épopée germanique avant le XII^e^ siècle [4].

---

1. Bédier ne fixait pas de limite chronologique stricte et admettait la fin du XI^e^ siècle, mais se refusait à remonter plus haut.

2. M. R. Louis rappelle (p. 105) que « aux abords de l'an 1200 l'auteur de *Partenopeus de Blois* était encore en butte aux railleries de ses confrères en clergie parce qu'il écrivait son conte, réplique de la légende antique de Psyché, en langue vulgaire ».

3. *Vita Karoli*, c. 29 : « Item barbara et antiquissima carmina quibus veterum regum actus et bella canebantur scripsit memoriaque mandavit. » M. Halphen (p. 83 de son édition) a bien compris les derniers mots : « pour que le souvenir ne s'en perdît pas. »

4. Ce fragment épique a été traduit par A. Chuquet pour d'Arbois de Jubainville, qui l'a inséré dans l'introduction (p. XXVIII-XXXV) de son *Épopée celtique en Irlande*. On retrouve, en effet, en Irlande le thème du combat du père et du fils. De même en Perse. — Le cas de *Beowulf* et autres monuments de l'épopée anglo-saxonne s'explique par l'ignorance du clergé d'An-

Seulement il n'est pas possible d'admettre que nos chansons épiques, même les plus archaïques, soient nées sous le coup même des événements. Nous aurions beau nous appliquer, non sans témérité, à réduire leur étendue, à éliminer les parties historiquement erronées, les bévues chronologiques, il resterait encore un résidu considérable d'invention romanesque impossible à expliquer dans une composition contemporaine des événements qu'elle prétendrait retracer. C'est ainsi que le *Roland* fait contemporains l'archevêque Turpin et Ganelon séparés par un siècle et qu'il transforme en guerrier celui-ci, qui, historiquement, fut un traître, il est vrai, mais à l'égard de Charles le Chauve et en qualité d'archevêque de Sens rallié à Louis le Germanique, non aux Sarrasins d'Espagne.

D'où la nécessité d'un intermédiaire entre l'événement et la chanson de geste. Cet intermédiaire dont nos premiers critiques Gaston Paris, Léon Gautier, Paul Meyer et autres avaient compris la nécessité, ils l'avaient qualifié « cantilènes ». Ce terme étant tombé dans le discrédit, M. R. Louis le remplace par celui de « complainte, ballade ». Peu importe le terme si l'idée est juste.

L'est-elle ? La ballade à propos d'un fait historique, anecdotique même, frappant l'imagination est, chez tous les peuples, une manifestation si spontanée, si nécessaire qu'en vouloir imposer l'absence chez nos ancêtres, c'est les croire plongés dans un état d'abrutissement dont on ne trouverait sans doute pas l'équivalent même chez les populations les plus arriérées.

Au reste, des événements historiques étaient célébrés dès le IX^e^ siècle pour le moins. C'est ce que je crois avoir établi dans mon article *Encore la cantilène de saint Faron* [1]. Heudegier (Hildegarius), évêque de Meaux, composant peu après 862, une *Vita* de son prédécesseur du VII^e^ siècle, saint Faron, entend prouver que la renommée du saint évêque dépassait le cercle des clercs et était répandue dans la population. Il invoque à l'ap-

---

gleterre et son petit nombre. On fut obligé, faute de clercs, de mettre en langue vulgaire lois et chartes et Alfred le Grand dut, à contre-cœur certainement, faire traduire en saxon des textes sacrés ou historiques.

1. Publié dans *Modern Philology*, vol. 38 (en l'honneur de William A. Nitze), p. 227-233).

pui un chant populaire (*Carmen publicum juxta rusticitatem*) dont il reproduit les quatre vers du début et les quatre de la fin. Maints philologues (Boehmer, Rajna, Suchier, Voretzsch, Koerting, Groeber, Bertoni, etc.) se sont efforcés de restituer l'original roman. Tentatives vaines et même ridicules, car Bruno Krusch a démontré que dans ces huit vers on retrouve des particularités du style d'Hildegarius [1]. Le *Carmen* soi-disant populaire n'a jamais existé. Il est de l'invention d'Hildegarius et Harry Bresslau l'avait déjà soupçonné [2]. Il demeure, et c'est le fait essentiel, que l'hagiographe, pour prouver son dire, croit trouver un argument irrésistible en reproduisant quelques vers de ce soi-disant *carmen*. Ne voulant pas salir sa plume en les écrivant en *roman* il les écrit en *latin*, s'efforçant gauchement de leur donner l'allure d'une chanson populaire. Aussi M. R. Louis [3] s'abuse-t-il en croyant que le texte latin est la traduction « très littérale » d'un vers décasyllabique roman avec coupe 6 + 4. De même P. Verrier [4], bien qu'il se soit rendu compte que les femmes sont supposées chanter des chansons d'histoire. Le passage où il est dit que ce chant rustique était un chœur exécuté par des femmes avec battement de mains (*feminaeque choros inde plaudendo componebant*), indique, si je ne m'abuse, un chant de carole, qui peut être une chanson d'histoire. Et cette chanson peut être tragique, très sombre même, comme le montre la légende bien connue des danseurs maudits de Koelbigk, étudiée en dernier lieu chez nous par Paul Verrier [5]. Il nous apprend qu'aux Iles Feroer, où l'on danse encore la carole, le chant célèbre les exploits des héros des chansons de geste françaises dont la connaissance avait passé dans des pays scandinaves au moins dès le XIII^e^ siècle : « on y carole encore de nos jours en chantant, par exemple, la bataille de Roncevaux, telle aventure de Guillaume au Court-nez ou le combat

1. Voir son édition de la *Vita Faronis* au t. V, p. 175-176 des *Scriptores rerum Merovingicarum*.

2. Dans le *Neues Archiv.*, t. XXI, p. 368.

3. T. I, p. 299.

4. *Le vers français*, p. 146 et p. 2.

5. *La plus ancienne citation de carole* (dans *Romania*, t. LVIII, 1932, p. 380-421).

d'Ogier le Danois avec Brunamont aussi bien que les exploits de Sigurd, mais, en d'autres occasions, des histoires d'amour, d'enlèvement [1]. »

Toutefois le passage de la complainte ou du chant de carole à l'épopée [2] comporte une difficulté dont M. R. Louis, pas plus que ses prédécesseurs, n'est parvenu à triompher d'une manière pleinement satisfaisante [2]. Cependant on peut et doit admettre que la complainte et la chanson de carole ont contribué à la naissance de la chanson de geste [3]. Dans la France du Nord, tout au moins, la poésie est essentiellement narrative. De même en Catalogne, en Galice, en Portugal, dans l'Italie du Nord, alors que l'Italie du Sud ne connaît que la pure lyrique des *strombotti* et des *stornelli* [4].

---

1. *Loc. cit.*, p. 380-1.

2. Gaston Paris, le premier sans doute, a vu que la cantilène de saint Faron intéresse plutôt l'origine de la lyrique narrative que celle de l'épopée. Voir *Romania*, t. XIII, 1884, p. 611, 618.

Sur la carole, voir Margit Sahlin, *Étude sur la carole médiévale, l'origine du mot et ses rapports avec l'Église*, thèse de doctorat de l'Université d'Uppsala, 1940, p. 21-23. Cette étude exhaustive est malheureusement déparée par une fausse étymologie du mot *carole* que l'auteur veut dériver de *Kyrie eleison* alors qu'il se rattache visiblement à *choraula*. La carole est essentiellement une chaîne ouverte, une farandole comme dans l'Antiquité. On se promène alors librement à travers champs, ce qui explique que Philostrate, dans sa *Description*, recommande de ne pas fouler le blé. On trouvera une représentation typique sur un bas-relief du Musée du Louvre où l'on voit des jeunes filles se tenant par la main (Salomon Reinach, *Répertoire*, p. 58) Des poètes composaient pour la partie chantée des pièces au nom significatif de *parthénées*. Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, t. IV, 2e p., col. 1035.

3. Salverda de Grave, tout en marquant fortement les différences de la ballade et de la chanson de geste, croit retrouver dans celle-ci des procédés de celle-là, ainsi la répétition du récit et le refrain. Voir *La chanson de geste et la ballade* dans les *Mélanges Antoine Thomas* (1927) et *Over het antstaen van het genre der « chansons de geste »* dans *Verslagen en Medeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen*, partie *Letterkunde*, 5e série, t. I, 1925, p. 464-515. Ces vues sont acceptées par M. R. Louis (t. I, p. 109-113). Elles m'inspirent quelques doutes. Le refrain véritable ne m'apparaît pas et la répétition peut s'expliquer pour d'autres raisons.

4. Paul Verrier, *Le Vers français, formes primitives, diffusions*, 1931, t. I, p. 104-105. Le tome III (1937) est consacré à l'influence de la carole sur les pays germaniques.

*
* *

Un autre mystère, c'est le choix des héros. Pourquoi Girart, pourquoi Roland ? La longue vie du premier, politique et administrative, n'a rien qui ait pu mettre en branle, semble-t-il, l'imagination poétique. Au contraire Boson, fondateur du royaume de Bourgogne-Provence, aurait dû être célébré, mais il n'en a rien été. Et Roland, que savons-nous de lui ? Rien, en dehors de son nom dans Eginhard et une souscription à un acte récemment signalé. C'est Boson, c'est Eggihard, autre victime tombée à Roncevaux, qu'il eût fallu célébrer, d'autant plus que tous deux ont des tombeaux connus avec des inscriptions, comme le fait remarquer, non sans quelque malice à l'égard de Bédier son disciple respectueux et dissident [1].

Mais il est grand temps de nous arrêter avant de prendre congé de l'ouvrage de M. R. Louis, véritable monument élevé à l'une de nos plus belles légendes et dont on ne saurait trop louer la prodigieuse information et les vues originales, suggestives, même quand on ne les partage pas toutes. Finalement je voudrais exprimer un vœu. Ne serait-il pas temps de mettre au repos les recherches sur les origines de nos chansons de geste et de les mieux faire connaître à un public lettré, de plus en plus étendu, qui commence en France à s'intéresser à notre plus ancienne littérature ? Il demeure assez mal informé. En ce qui touche particulièrement le *Girart de Roussillon*, ce beau poème, dû à un des rares auteurs médiévaux qui aient ce que nous appelons du talent, lui est pratiquement inaccessible. Malheureusement le texte aquitain un peu francisé du ms. d'Oxford, le seul complet, qui a été l'objet d'une édition « diplomatique » due à Wendelin Foerster, en 1880, est renfermé au t. V des *Romanische Studien* de Boehmer, périodique disparu depuis longtemps. La belle traduction de Paul Meyer, sans laquelle ce texte difficile nous serait pratiquement presque impossible à comprendre, parue en 1884, est épuisée. Donner de *Girart de Roussillon* une nouvelle édition, accompagnée d'une traduction, serait rendre un signalé service aux lettres françaises.

Ferdinand Lot.

1. *Op. cit.*, t. I, p. III.

MÉLANGES

TERVAGANT

Le nom de ce dieu sarrasin, qui figure dans les chansons de geste anciennes françaises à partir de la *Chanson de Roland* sous les formes *Tervigant*, *Tervagant*, *Tarvigant*, *Trivigant*, etc. (de là *Trivigante* d'Arioste et *Termagant* de Chaucer), a défrayé mainte discussion étymologique, depuis Jacob Grimm, à travers Skeat, Adolphe Régnier jusqu'à L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française*, II, 431-7 (on peut lire une autre liste de suggestions antérieures dans l'édition de la *Chanson* de Jenkins, note au v. 611). Sainéan s'arrête *grosso modo* à la théorie de Grimm, qui avait indiqué l'épithète *trismegistos* appliquée par Lactance (IV^e^ s.) au dieu païen Hermès-Mercure, en l'appuyant par les trois arguments suivants :

1) dans la Passion de *saint Quentin* de la fin du XV^e^ siècle apparaît la trinité païenne *Appole, Jupin et Mercure*, tout comme dans la *Chanson* une trinité *Apollin*, *Mahom* et *Tervagant* ;

2) l'épithète de Mercure *Trismegistus* est connue au moyen âge par Isidore (V, 3 : *Mercurius Trismegistus leges Aegyptiis tradidit*) ; il est étonnant que Sainéan n'ait pas fait état du fait que dans la *Chanson*, v. 611, la « loi » des Sarrasins, c'est-à-dire le Coran, est attribuée à Mahom et Tervagant ;

3) les poètes épiques ont un penchant au travestissement des noms païens (*Jupiter* > *Jupin*) : « l'attribut *Trismegiste* a eu le même sort : il a été métamorphosé en *Tervagant* à la suite d'une adaptation ou interprétation poétique. Mercure, le messager de l'Olympe, le dieu voyageur par excellence, a été conçu par les trouvères comme le dieu « trois fois errant ». *Tervagant*, ou *Trivagant*, rapproché du bas-latin *Trimegistus*, est ainsi une

création épique. Tout en partant d'un nom ou d'un attribut réel du dieu Mercure, le trouvère lui a imprimé le cachet de sa propre conception. » *Tervagant* est donc, « non pas le reflet phonétique ou morphologique de Trismégiste, mais son équivalent psychologique ».

Comme Sainéan, qui a conservé le point de départ de Grimm, à savoir l'épithète de Mercure *Trismegistus*, de même M. Heisig, qui polémique dans le détail contre Sainéan dans *ZRPh*, LV, 35-7, se garde d'abandonner l'équation *Tervagant* = *Trismegistus* ; il ne fait qu'insister sur la ténuité de la preuve de l'identité de Tervagant avec Mercure par un texte du XV^e^ siècle, et il s'ingénie à trouver des preuves plus convaincantes : ainsi Adso dans une lettre à la reine Gerberga mentionne comme dieux païens Hercule, Apollon, Jupiter et Mercure (mais qu'est-ce que cette liste peut prouver en dehors du fait que le dieu Mercure était connu à Adso ?), et, chose plus importante, Ausone parle de *ter maximus Hermes*, traduction évidente de Hermes Trismegistos : comme on trouve en grec ausssi τρισμέγας dit de Hermès, M. Heisig croit à un **ter magnus* — contaminé, il est vrai, par *vagans*, les dieux païens étant devenus chez les chrétiens des *vagantes daemones* (Aurelius Prudentius Clemens), et Mercure étant mentionné dans la vie de saint Martin, de Sulpice Sévère, comme un des membres de la *turba daemonum* qui persécuta le saint. Dans toutes ces théories on voit mal comment un *ter magnus* affecté à Hermès-Mercure, qui faisait image, se serait laissé contaminer par *vagans* : un croisement de mots reflète une hésitation dans l'esprit de la communauté parlante — si **Ter Magnus* représentait « clairement » le dieu « hermétique » par une périphrase, celle-ci aurait dû rester intacte ! D'une façon générale, une contamination ne peut être admise que si les deux termes sont deux termes en usage qui, contaminés, ont (ou ont développé) le même sens ou la même fonction : lat. *altus* et germanique *hoch*, tous deux également usités dans leur système de langue respectif, et exactement synonymes, ont pu se rencontrer dans l'esprit d'un peuple bilingue ; *bougre !* et *fichtre !*, ayant acquis la même fonction exclamative, ont pu se croiser et donner *bigre !* Par contre, dans le cas *ter magnus* + *vagans*, si le premier est assez bien établi, il n'en est pas de même du second : un *vagans* ' Mercure ' est tout à fait en l'air.

On devra donc chercher un mot *un*, qui fasse image. Je fais ci-après mienne l'opinion de Sainéan qu'il s'agit pour notre nom d'une « création épique » sortie du cerveau des trouvères (ou du trouvère qui a composé la *Chanson* [1]), mais non pas celle d'une altération d'un nom païen déjà existant, et encore moins d'un nom de Mercure ; et en effet *Mercure* apparaît accouplé à *Appole* et *Jupin* dans la passion du XV^e^ siècle, comme Diane ou Junon apparaissent groupés avec Jupiter ou Apolin ou Mahon (ou Tervagant) dans des *Miracles* cités par Sainéan lui-même.

Pour expliquer le nom *Tervagant*, que nous devons probablement à l'auteur de la *Chanson*, il faut nous rendre dans l'atelier de travail linguistique du poète en quête de noms frappants pour tant de personnages requis par sa geste innombrable, ce que nous pouvons faire précisément grâce au travail de déblaiement que nous devons à Sainéan.

Un premier point à remarquer, c'est la fréquence des formations à participe dans les noms propres sarrasins. Dans la *Chan-*

---

1. Il est entendu que la *Chanson de Roland* se présente à nous comme un tout organique, dans lequel nous ne pouvons plus distinguer les couches historiques antérieures. Les noms propres ne font que confirmer cet état de choses : *Tervagan* est employé dans la *Chanson* comme « allant de soi », de même que *Apollin* et *Mahom*, dont nous pouvons mieux reconstruire l'évolution sémantique. On verra de même plus loin que *Murglais*, le nom de l'épée de Ganelon, ne peut être compris sans tenir compte d'une longue élaboration sémantique. Je n'affirmerai donc pas trop fermement que l'auteur de la *Chanson de Roland* est le premier à avoir imaginé le nom *Tervagan* pour un dieu païen, mais j'insisterai toujours sur le caractère *littéraire* de ces formations. Ainsi je ne serais pas surpris si le Sarrasin *Priamun*, qui se présente comme un égaré de l'épopée homérique au v. 65 de la *Chanson* (var. *Priamus*), devait son admission à l'étymologie *prier* (et en effet le roi Priam « pria » Achille), cf. la graphie *Priant de Troies* attestée par Langlois : de là de nombreux noms de Sarrasins *Malpriant*, qui venaient rejoindre, avec leur radical *prier* interprété dans le sens chrétien, les *Malcuidant* : *Malpriamus* se trouve dans la *Chanson* comme variante du nom d'un fils de Baligant *Melpramis* (*-priamus* > *-pramis*), *Mauprime* ou *Marprime*, toutes formes qui montrent le pseudo-préfixe *mal- mar-* (cf. *Marsilie*, *Margarit*, *Margaiices*). Tous ces croisements, et particulièrement le fait que plusieurs membres de la même pseudo-famille peuvent apparaître comme noms de personnages différents (dans la *Chanson* : *Priamus* à côté de *Malpramis* ou *Malpriamus*), supposent une longue période de gestation.

son nous trouvons *Baligant*, que Sainéan a réussi à identifier avec le prov. *belugant* « étincelant, brillant » (appliqué aux yeux des Maures), *Estorgant* (> prov. *astor* ; la forme avec *-c -g* se trouve dans le nom de famille *Estorc*, *Estorgo*, Mistral [1]) ; dans d'autres chansons de geste, l'*Aubigant*, *Morgant* (frère de la fée Morgue), *Astragant* (de *drac* « diable »), *Estormarant* dont le dernier est expliqué par Sainéan par *estor* < germ. *sturm* + la finale d'*amirant*. Il faut noter que ce dernier appellatif montre lui-même, comme on sait, l'attraction de l'arabe *amir al...* (a. fr. *amirail*, etc.) par la forme du participe (cf. l'esp. *almirante* [2]). C'est que le participe du présent, nullement populaire en roman, avait assumé une légère teinte d'exotisme. Il était particulièrement de mise dans des noms propres, qui de par leur nature restent en dehors du commerce de tous les jours, et dans lesquels il exprime bien la notion d'un caractère durable : *Durant* (it. *Durante*) en est l'exemple-type : si M. Dauzat a raison de rapprocher le nom de l'épée de Roland, *Durandal* (*Le français moderne*, VII, 375), du nom *Durant*, nous aurions là encore un représentant du type de nom propre en *-ant* dans la *Chanson de Roland* [3]. Nous admettrons donc que *Tervagant* est, lui aussi, un de ces noms de personnages sarrasins à forme de participe [4].

1. Ou peut-être s'agit-il d'un dérivé fantaisiste de *Esto(u)rge* « la ville espagnole Astorga » (< *Asturica*) ; cf. plus loin le nom sarrazin *Cornuble*, dérivé du nom de Coïmbre.

2. *Almirante* aura subi l'influence de l'anc. esp. *emperante* ' empereur, forme savante elle-même. Cf. encore *Corniquant* (variante *Cornigant*), *To(u)rniquant*, noms de Maures dans Langlois.

3. J'avais rétracté une première explication de *Durandal* dans *Language* (XV, 48) dans la même revue (XVI, 213), à la suite de la critique, mentionnée plus haut, de Dauzat. Je vois maintenant que mon maître admiré, M. Mario Roques, a consacré une critique bienveillante, mais justement sceptique au premier de mes articles dans *Romania*, LXVI, 185, et je retiens l'encouragement qu'il donne aux opuscules sur l'onomastique fantaisiste des trouvères : il faut, selon lui, ouvrir le dossier « de la création ou de l'adaptation des noms propres dans les œuvres d'imagination ». C'est, en effet, ce que la présente étude ambitionne, dans son cadre modeste.

4. La tendance à affubler des noms propres fantaisistes de la désinence du participe présent se fait sentir jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles ; *Sacripante* et *Rocinante* en sont des exemples connus.

Comme nous l'avons vu incidemment plus haut, les noms des Maures sont volontiers tirés de radicaux provençaux : *Baligant*, *Estorgant*, *Morgant*, *Adragant*. Sainéan ajoute encore *Marsilie* et *Blancandrin*, on pourrait encore mentionner *Falsaron* (au lieu de *Fausseron*), et aussi (*Estramariz*, var. *Astramariz*, *Estamarin*, qui doit représenter un *transmarinus* sous forme provençale : *marinus* > *marí*). La Provence était, pour le Français du moyen âge, un pays exotique (la scène de la chantefable *Aucassin et Nicolete* est ce Midi fabuleux). D'autre part, nous pouvons aussi supposer que le provençal pouvait passer pour plus proche du latin, aux yeux d'un trouvère français du XII^e^ siècle aussi bien qu'à ceux du premier provençalisant français du XIX^e^, Raynouard : des formes provençales comme *Falsaron*, *Blancandrin*, probablement, faisaient l'impression d'une espèce de « latin vulgaire » contemporain. L'onomasiologie des chansons de geste est pleine de ces formes ambiguës, qui avaient le mérite de s'écarter juste assez du français pour faire une impression étrangère : ainsi le nom du roi sarrasin *l'Aubigant* dans *Doon de Mayence* (cf. Langlois), qui, formé avec un participe d'un verbe existant seulement en latin, mais légèrement retouché à la provençale (ou à la manière du « latin vulgaire »), permettait pourtant l'analyse étymologique : si *l'Aubigant* dans son rapport avec *albus* « blanc » (*aube*, *aubépin*, etc.) n'avait pas été clair au public français, on ne s'expliquerait pas l'article défini (l'équivalent moderne de ce nom, *Houbigand*, au contraire, n'est plus étymologiquement transparent pour un Français d'aujourd'hui). Nous sommes ici en présence d'une couche linguistique intermédiaire entre le français et le latin, en présence d'une sorte, précisément, de ' mots savants tirés d'un latin vulgaire contemporain '. Pour fournir un autre exemple, l'anc. fr. *melide* « pays de Cocagne » (à côté de *melite*), que ce soit *Melita* « Malte » ou *terra mellita* « la terre regorgeant de miel » (cf. en dernier lieu *Anales del Instituto de Lingüística de Cuyo*, III, 19), montre un *-d-* qui pourrait être aussi bien provençal que « latin vulgaire ». On n'a pas encore assez mis en relief en a. fr. ce que M. Américo Castro, traitant du latin des glossaires espagnols du moyen âge, a appelé l'élément « cultivulgar », c'est-à-dire ce latin négligé, teinté de romanisme, qui se glisse dans l'enseignement des écoles :

p. ex. des formes latines montrant la sonorisation des sourdes intervocaliques (type *concubicencia* = concupiscentia, *sudilitas* = subtilitas, etc.). On voit par un exemple comme *Durandal* combien le domaine des noms propres est apte à devenir un champ de spéculation linguistique « entre les deux langues [1] » : *Durant* reçoit le suffixe latin savant *-alis* (cf. p. ex. *esterminals* = **ex-termin-alis*, *Speculum*, XIII, 461), mais en revanche s'accommode d'une formation de type français populaire (*-d-* comme dans *grant*, *grande* [2]).

---

1. A remarquer que l'onomastique de la *Ch. de Roland* est plutôt de caractère savant : p. ex. le type de formation populaire « impératif + nom », si fréquent dans la réalité des chartes contemporaines dépouillées par Darmesteter, ne se trouve qu'une seule fois, dans le nom du cheval d'un des paladins : *Passecerf*. — Que l'hybridisme latin-français soit un des traits de l'imagination linguistique du trouvère, a été remarqué d'ailleurs depuis longtemps : le vers *Saint Lazaron de mort ressurrexis* est « à cheval sur deux langues ».

2. On peut aussi observer l'attitude savante du trouvère dans des noms propres dérivés de mots populaires : voici *Jorfalès*, fils de Marsille (var. *Jurfalen*, *Girfalès*, *Girfalois*, *Virfalle*, *Jurfaret*, *Orphalis*, *Girfaul*, etc.), évidemment diminutif de *gerfaut* (cf. *Espervaris*, *Esparvarins*, *Esprieris*, nom de Sarrasin de forme provençale ou latinisée dans la *Chanson* : = « épervier »), mais relatinisé : **gerfal(c) -et*. (Je suppose que le nom, exhalant une sorte de fraîcheur matinale, imaginé par M. Jules Romain pour un de ses normaliens « de bonne volonté » : Jerfanion n'est qu'un nouvel avatar de l'ancien *Girfalès*.) De la même façon on pourra expliquer les nombreux noms de Sarrasins dans les Chansons de geste du type : *Murgalant*, *Murgalé* et les noms d'épée *Murglais* (c'est l'épée de Ganelon, le traître étant égal à un Maure) et *Murgleie* (l'épée donnée à Beuve d'Hampton par le roi d'Égypte Hermine) par un **murgant* avec dérivation latinisante d'un **murg-* < **musg-* (= prov. *musc* ' musc ', cf. cat. *musc* ' brun ', esp. *amusco* ' de couleur foncée ', cf. *REW*, s. v. *mŭscus*, et Gamillscheg, s. v. *muguet*, dont j'approuve l'étymologie) : ces noms signifient donc tous ' Maures ' (noirs ou parfumés). Ce qui nous importe ici, c'est la dérivation demi-savante (*-al-*), non populaire.

Vice versa, les noms propres latins que fournissait la tradition ont été interprétés ' à la française ' par notre trouvère : M. Giandomenico Serra dans son opuscule *Da Altino alle Antille* (*Studii italiene*, II, Bucarest, 1935) a montré que le nom d'une ville vénète *Atilia* apparaît dans la *Chanson* sous les formes (*es puis desuz*) *Haltilie* (v. 209 du ms. d'Oxford), (*as puis de*) *Haltoïe* (v. 491 du même ms.), *Mont Oïe*, *Autevile*, etc. Il est clair que le trouvère

Revenant à notre *Tervagant*, je poserai comme étymon une forme de participe, non pas provençale, mais ' latine vulgaire ' (qui pouvait faire, en français une impression provençale) : à savoir : *terrificans*, avec *-f-* > *-v-* comme en fr. et en prov. (*cophinus* > prov. *cove*, *raphanus* > fr., prov. *rave*), avec *c* > *g* (comme dans **bisluca* > prov. *belugo* > *Baligant*, *albicans* > *l'Aubigant*) et avec les voyelles protoniques élidées de différentes façons (*Trivigant*, *Tervigant*) ou assimilées à la tonique (*Tervagan*). La famille *terrificus*, *terrificare*, bien qu'assez prolifique en latin (le premier est attesté chez Lucrèce, Virgile, Ovide, Valerius Flaccus, Pline, Végèce, Cyprien, Solin, Claudien, le second chez Lucrèce, Virgile, Stace, Claudien et dans des gloses, particulièrement celles qui se rapportent au passage de l'Énéide IV, 210 : ' caecique in nubibus ignes terrificant animos ' ; *terrificatio* chez Nonius, cf. Baecklund, *Voces latinae in -ficus -fico- ficabilis sim. exeuntes*, Lund, 1911, p. 83), n'est, au contraire de tant d'autres formations du même type, nulle part attestée en roman populaire ancien (aussi peu d'ailleurs que *horrificus* et sa famille), mais on peut s'imaginer combien leur nuance *active* (' inspirant la terreur ', etc.) répondait au climat spirituel de la littérature chrétienne [1] (sur la fréquence des formations en *-ficus* et *-ficare* dans cette littérature, cf. Christine Mohrmann, *Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustin*, Nimègue, 1932, I, p. 255). Le trouvère, qui, dans ce diptyque perpétuel qu'est la *Chanson* (paganisme parodiant la chrétienté), cherchait à opposer une trinité païenne à la trinité chrétienne [2], a bien pu inventer de

---

a dû voir dans *Altilia*, l'adjectif *altus*, qu'il rend par le fr. *haut* (en faisant de ' l'étymologie populaire '), puisqu'il parle des *puiz* de cette ville.

1. ... Et aussi juive, en tant qu'écrite dans ce « roman médiéval juif » qu'a reconstruit feu Blondheim, voir les nombreuses formations judéo-romanes en *-ficare* dans l'œuvre de ce savant, *Les parlers judéo-romans et la Vetus latina*. — Un suffixe d'origine cléricale qui joue aussi un grand rôle dans l'onomastique païenne est *-bilis* (*Corsable* à côté de *Corsaut*) : ce n'est pas un hasard si Mlle Mohrmann atteste tant de formations ecclésiastiques avec *-bilis*.

2. Il y avait d'ailleurs une trinité païenne authentique, que nul auteur roman, que je sache, n'a exploitée : Jupiter, Apollon, Asclepius, qui forment trois générations de dieux (et dont le dernier montrait des affinités notables

toutes pièces un *Terrificans* comme nom d'un dieu païen, qui ne se trouvait nulle part dans la littérature antérieure, mais qui résumait en lui toute la force qu'un dieu païen peut revendiquer aux yeux d'un croyant chrétien : inspirant la terreur, rien de plus, aux idolâtres, il est une création de leur peur. Il n'est pas l'incarnation du *timor dei*[1]. Il est très possible que le poète

---

avec le Christ guérisseur, mi-dieu mi-homme) : dans l'œuvre magistrale sur *Asclepius*, publiée par Emma et Ludwig Edelstein à Baltimore (1945), on trouve des textes grecs (p. ex. Aristide, t. II, p. 150) et latins (Tertullien, *ib.*, p. 109) qui expriment l'idée de la trinité païenne assez clairement (le dernier auteur avec l'aversion naturelle chez un propagandiste chrétien). Le Christ a été d'autre part aussi comparé avec Hercule déifié (*ib.*, I, p. 138 — ce qui semble expliquer la présence de ce dernier dans la liste des dieux païens d'Adso, v. plus haut dans le texte).

1. Il faut remarquer que dans la *Ch. de Roland* les noms des Sarrasins sont, bien plus que ceux des chrétiens, empreints d'intentionnalité : puisque l'auteur devait inventer ceux-là, alors qu'il pouvait puiser ceux-ci dans la réalité (franque ou française), tout son esprit de propagande chrétienne pouvait se verser dans ces inventions : les noms sarrasins sont pour la plupart des ' noms parlants ', les Maures portent, pour ainsi dire, leur damnation écrite sur leur front, cf. *Salteperdu* (= ' saut perdu '), nom d'un cheval de Maure, le *Falsaron* mentionné plus haut, nom approprié à la ' contredite gent ', *Malcuidant* et *Malbien d'ultremer*, et le pittoresque *Abisme*, que H. Heisig a rapproché d'un passage du Presbyter Beatus, commentant le vers de l'Apocalypse *et vidi bestiam ascendentem de abysso* par ces mots : « abyssus enim sunt homines in tenebris ambulantes ». Tout imbu des lieux communs de la propagande ecclésiastique contre les infidèles que se montre le trouvère, ce sont pourtant des inventions personnelles qui se manifestent dans cette partie de son matériel linguistique, laissée à sa discrétion : *Abisme* est conventionnel quant à l'idée, mais personnel en tant que création onomastique (et de même *Terrificans* > *Tervagant*). Contrairement à ce que pensent tant de commentateurs de textes médiévaux, le moyen âge a atteint son maximum de ' créativité ' dans l'élaboration poétique de cet ' anti-monde ' qu'est pour lui le monde non-chrétien : il ne s'agit pas d'ignorance, mais de l'art de dramatiser les forces du Malin. Et les noms propres, l'élément le moins fixé de la langue, sont les plus aptes à donner une réalité factice à ce monde de 'chimères', pullulant d'êtres sortis de l'abîme de l'incréé. — Récemment, M. Urban T. Holmes a expliqué dans *Speculum*, XVI, 244 le nom *Chernubles de Monigre* par le slave *črŭnŭ* « noir » (l'idée de ' noir ' se retrouve dans *Monigre* = *mons niger*), mais cette teinte de réalisme linguistique s'efface vite, si nous songeons, avec M. Holmes, à la secte manichéenne des Bul-

se soit inspiré d'épithètes substantivées comme *Tonans* pour Jupiter (à côté d'expressions plus complètes comme *Jupiter Tonans*), terme qui se trouve chez Ovide, puis chez les poètes latins postérieurs Claudien, Prudence, Sidoine et, appliqué même au dieu chrétien, dans le fragment de La Haye (cf. Heisig, p. 37). Et notre poète peut avoir aussi pensé à ce roi des sauterelles de l'Apocalypse (IX, 11), ' l'ange de l'abîme, nommé en hébreu Abaddon, en grec Apollyon et en latin *Exterminans* ' : **Terrificans* ne cède rien à *Exterminans* en force ' horrifique '. Ce *Terrificans* du cru du trouvère [1] pourrait même viser Jupiter, le dieu tout-puissant des païens, mais il ne faut pas, à mon avis, trop limiter la compétence de ces dieux factices : ni Apollin ni Mahom n'apparaissent dans la *Chanson* avec des attributions nettes, exclusivement propres à l'un d'eux [2]. *Terrificans* > *Tervagant* pourrait bien se ressentir de sa

---

gares (> *bougres*) : le nom doit donc indiquer la noirceur diabolique des hérétiques. (Incidemment, je crois que la désinence *-uble* est tout simplement le suffixe *-ubre*, *-uble*, *-ibre*, *-ible* des reflets de *Conimbriga* ' Coïmbre ', ville portugaise, donc exotique — une variante de *Chernuble* est *Cornuble*, v. Langlois.)

1. Si l'on veut se faire une idée de la richesse d'imagination onomastique de l'auteur de la *Chanson de Roland*, on n'a qu'à comparer, comme le suggère mon collègue germanisant M. Schirokauer, le procédé de l'auteur du *Nibelungenlied* : voici les Burgondes engagés dans une lutte mortelle contre les Huns — et, au contraire des héros germaniques, *pas un* des milliers de guerriers huns que le poète fait défiler devant nous (à part Attila, dont le nom apparaît sous forme germanique : *Etzel*), n'a acquis le privilège dans ce poème de *porter un nom* quelconque. Comment expliquer ce fait curieux (opposé d'ailleurs aussi au procédé de Wolfram qui invente des noms de Sarrasins fantasques en profusion) ? La situation linguistique de l'auteur de la *Chanson*, auquel il était donné de jouer sur les deux échiquiers (latin et français — et même sur ce troisième échiquier, ' le provençal ou latin vulgaire '), ne se répète pas pour l'auteur allemand des *Nibelungen*, ' monolingue '. C'est la coexistence, dans le cerveau d'un poète-clerc français du XII[e] siècle, de la langue mère et de la langue fille (et de l'' entre-deux ' entre ces variétés), qui expliquera pour une bonne part l'imagination onomastique de l'auteur de la *Chanson*.

2. Cf. v. 611 : *La lei i fut Mahum e Tervagan* ; 2589 : à [l'idole de] Tervagan l'*escarbuncle* est enlevée comme à Apollin son sceptre et sa couronne ; 2695 : ' *Plaignent lur deus Tervagan e Mahum, E Apollin* ' ; 2711 : *Cil*

naissance dans la zone hybride du pseudo-latin ou pseudo-provençal : nous trouvons le participe semi-populaire, et aussi une forme du participe nullement classique (car les formations classiques en *-ficus* ont généralement des participes en *-ens*, non *-ans*, à côté d'eux : *munificus — munificens*, *beneficus — beneficentia*, *magnificus — magnificentia*) ; un parallèle est le nom du forgeron d'épées *Munificans* (var. *Magnificant*) dans le *Fierabras* (Langlois), qui trahit la même préoccupation latinisante du trouvère que nous supposons présente dans le nom de *Tervagant*, et aussi la même liberté à l'égard des principes de la formation de mots classique (*Munificans*, non *Munificens*) — sans toutefois l'altération phonétique que je crois devoir admettre dans *Terrificans* > *Tervagant*. Les variantes *Trivigant*, *Tervigant*, etc., me semblent aussi caractéristiques de ce latin parlé flottant et mieux explicables à partir d'une forme demi-savante comme *Terrificans* qu'à partir d'un **Ter Vagans* : comment le radical de *vagans*, une fois qu'il avait pénétré **Ter Magnus*, pourrait-il être oblitéré ? Enfin, les acceptions modernes qu'on a signalées pour les survivances populaires de *Tervagant* s'accordent bien avec l'idée de ' terrible ' : prov. *tarvagan* ' homme sauvage, dans les Alpes ' et angl. *termagant* « turbulent, bruyant, grondeur ; mégère, femme méchante, emportée, dragon, gendarme » (synonyme de *Herod* dans le passage bien connu de *Hamlet*) : la forme exclusivement anglaise avec *-m-*, attestée depuis Chaucer, s'explique, à mon avis, non pas par l'influence de *Trismegistus* (Sainéan cite Florio [1698] : « *Termigisto*. A great boaster, quareller, killer, tamer or ruler of the universe [1] »), mais tout simplement par

Mahumet... E Tervagan e Apollin, nostre sire, Salvent le rei..., 3265 : *l'estendart Tervagant e Mahum E un' ymagene Apolin le felun* ; 3490 : *Li amiralz recleimet Apolin E Tervagan e Mahumet altresi : Mi damnedeu, jo vos ai mult servit ; ... Tutes tes ymagenes ferai d'or fin*, avec un échange curieux du pluriel *vos* au singulier *tes* — tellement ces dieux sont interchangeables. Le v. 2468 : *Paiens reclaiment un lor deu Tervagant* n'est qu'une variante du v. 2695. Des dieux sarrasins, c'est pourtant le personnage historique Mahomet qui a relativement le plus d'individualité.

1. L'étymologie *Trismegistus* a été, en somme, due au rapprochement avec la forme anglaise par Jacob Grimm, qui attribuait à cette dernière un caractère de primitivité auquel elle n'a pas droit. Quand les romanisants

l'influence assimilatrice de l'-*n*-, cf. prov. ital. esp. port. *trementina* < *terebinthina* et, parmi les noms propres de la *Chanson* : *Espervaris*, var. *Espervarins*, *Aprimereins*, *Aspremereins* (Langlois ; **espervarin* > **espermarin*).

Je me rends bien compte de tout ce que peut avoir d'osé ma nouvelle théorie, et il me semble inutile d'affirmer que je souhaiterai la bienvenue à toute suggestion plus convaincante.

Leo Spitzer.

M. Henri Grégoire, dans un article « Des dieux Cahu, Baraton, Tervagant et de maints autres dieux non moins extravagants » (*Ann. de l'Inst. de Phil. et d'Hist. orientales et slaves*, Bruxelles-New-York, VII, 452 sqq.), que l'auteur a eu l'amabilité de m'envoyer, part de la forme *Trivigant*, d'abord attestée dans le ms. V 4 de la *Chanson*, pour ensuite identifier le nom du dieu avec celui de *Trivia*, épithète de ' la déesse aux trois noms et aux trois formes ' (Luna, Diana, Proserpina, maîtresse du Ciel, de la Terre, de l'Enfer), attestée à l'accusatif (' *Triviam te* Luna, Diana, confiteor perstans heres Proserpina mundi ') au vers 184 de la « Médée » de Dracontius, et mentionnée par Prudence aussi bien que dans la *Altercatio... inter Simonem Judaeum et Theophilum Christianum* du v^e^ s. dans une citation biblique que quelques-uns attribuent à l'*Itala*. Cette idée est évidemment venue à M. Grégoire à la suite de la découverte dans le même Dracontius des mots *chaos* et *barathrum*, qui, selon lui, expliquent les noms anciens français de dieux païens *Cahu* et *Baraton* [1]. Mais la phonétique romane est traitée trop cavalièrement par l'illustre byzantiniste : « Le Trivigant des chansons de geste et de l'Arioste vient à coup sûr de l'accusatif Triviam [note : Rien n'est plus fréquent que

ont montré que la forme originaire française est *Tervagant*, la *vis inertiae* commune à nous tous a maintenu le rapprochement de Grimm, sous forme de l'hypothèse du croisement de *ter magnus* + *vagans* — tant une erreur a la vie dure ! Mais quel hasard énorme ce serait si un *ter magnus* (< *trismegistos*), qui pourrait à la rigueur servir à expliquer *Termagant*, donnait d'abord *Tervagant*, quitte ensuite à redevenir *Termagant* grâce à une nouvelle influence de *ter magnus* (< *trismegistos*) !

1. Mais cf. « l'ange de l'abîme » de l'Apocalyse (IX, 11) et les textes cités par M. Heisig, que je mentionne plus haut.

fugit pour *fuit*, et inversement, *iuria* pour *iurgia*], peut-être de *Triviam te* de Dracontius. Le *g* s'explique à merveille par une particularité des manuscrits médiévaux qui, en quantité d'endroits, intercalent des *g* irrationnels entre les voyelles. » On aimerait pourtant voir un cas exactement parallèle d'un *-g-* irrationnel interpolé dans un des nombreux noms propres d'origine latinisante de la *Chanson*. Et comment s'imaginer le clerc que l'auteur de la *Chanson* (ou, selon Grégoire, le remanieur de la *Chanson*, qui a ajouté les épisodes de Blancandrin et de Baligant) doit avoir été, transportant un *Triviam te* tel quel en français : **Triviant*, sans essayer de reconstruire le nominatif correct *Trivia* (qui aurait donné **Trive* en français) ? Le cas de *barathrum* > a. fr. *Barat(r)on* est différent, puisqu'il s'agit ici d'un mot neutre, amplement attesté en latin classique et ecclésiastique (pas seulement dans Dracontius, v. *ThLL*), que le clerc médiéval avait beaucoup d'intérêt à maintenir (cf. l'anc. prov. *baratró* ' enfer ' dans *Boeci*). Et finalement, le changement de la déesse Trivia en un dieu masculin **Triviant* est surprenant : le cas (allégué par Grégoire) de *Astarot*, dieu masculin dans la *Chanson de Guillaume*, est différent, vu le suffixe ' masculin ' *-ot*. On pourrait à la rigueur passer sur *une* de ces difficultés, mais comment accepter *trois* changements aussi invraisemblables ?

LE DIT DE L'ESPERVIER

(Cf. *Romania*, LXIX, pp. 528-533.)

Je m'aperçois après coup que trois strophes du *Dit de l'espervier* que j'ai publié ici même d'après le ms. B. N. fr. 24432 figurent dans un poème contre les femmes que M. Långfors a fait connaître, *Romania*, XLI (1912), pp. 228-230, et qu'il avait tiré du ms. B. N. fr. 24436, à savoir les strophes V, VI et VII. Dans le poème du ms. 24436, ces strophes sont engagées dans un autre contexte ; elles sont de plus séparées les unes des autres ou ne se suivent pas dans le même ordre : ce sont les nos IV, III et VII. Il ne vaut sans doute pas la peine de rechercher quelle a été l'intention originale de l'auteur.

Mais le texte du 24436 permet de rétablir le vers 68 qui manque à la leçon du 24432 :

En fame a peu de reconfort,

ainsi que les vers 76-78, qui faisaient pareillement défaut dans mon manuscrit :

Loyal amant sont en balance
Qui en leur parole ont fiance :
De loialté n'i a demie. [*impr.* de mie]

On notera que nos strophes VI et VII sont *capfinidas*, la strophe VI se terminant et la strophe VII commençant par le mot « *Tien* » : or le vers 73, initial de la strophe VII est trop court d'une syllabe. Dans la leçon du 24436, ce vers est, au contraire, complet :

Loyalment ? C'est folle vantance,

et la strophe où il figure et celle qui la précède (mais qui, elle, ne figure pas dans le *Dit de l'espervier*) sont également *capfinidas*, le jeu consistant ici à reprendre le mot *loyalment*. La leçon du 24436 ayant au moins le mérite d'être correcte en ce qui concerne la métrique, on peut penser qu'on a là la leçon originale, le texte du 24432 n'étant qu'une réfection postérieure en vue d'une utilisation différente. Cf. encore les variantes des vers 53 et 55. Toutefois la copie du 24436 ne date que du XV^e^ siècle (cf. Långfors, p. 208) ; celle du 24432 ne saurait guère descendre au-dessous du milieu du XIV^e^ siècle.

F. Lecoy.

COMPTES RENDUS

Mélanges dédiés à la mémoire de Félix GRAT, t. I, Paris, 1946, XXIV-423 pages ; t. II, Paris, 1949, IV-474 pages.

Félix Grat est mort au feu le 13 mai 1940 ; il était dans sa 42e année, et il avait déjà fait vaillamment son devoir en 1918. Soucieux de voir fonder l'étude des textes anciens sur une connaissance complète de leur tradition manuscrite, il réussit à obtenir des pouvoirs publics la création, en 1937, d'un Institut d'histoire des textes qui, sous son impulsion et sous la conduite de Mlle Jeanne Vielliard, rend d'éminents services par l'étendue et la précision des informations réunies sur nos trésors manuscrits et par la réunion d'un nombre considérable de clichés et épreuves photographiques et de microfilms. Les maîtres, les condisciples et les disciples de Félix Grat, auxquels se sont joints des fervents de ces études de textes, ont dédié au souvenir de cet esprit ardent et efficace des études scientifiques, dont un premier recueil a été publié en 1946, et dont le second vient d'être distribué.

Le premier volume nous donne un bon portrait de F. Grat et deux notices sur lui par M. R. Brun et Mlle J. Vielliard. Viennent ensuite 12 articles sur des sujets relatifs à l'antiquité, puis 16 articles relatifs au moyen âge. Parmi ceux-ci, nous citerons ceux qui touchent à nos études. P. 203-209. Ferdinand Lot, *La langue du commandement dans les armées romaines et le cri de guerre français au moyen âge.* Hypothèses sur l'origine romaine du *Dieus aïe.* — P. 245-278. M. Th. d'Alverny, *La Sagesse et ses sept filles ; recherches sur les allégories de la philosophie et des arts libéraux du IXe au XIIe siècle*, avec 2 planches. — P. 283-300. R. Grand, *Une curieuse appellation de certaines corvées au moyen âge : le bien, biain ou bien, son origine, sa nature.* Il s'agit d'une corvée répétée deux fois par an pour l'entretien, à l'origine, des fortifications ; le nom représenterait un bidannum. — P. 301-310. Ch. Samaran, *Titivillus, démon des copistes.* Il s'agit du démon qui recueille les lettres omises ou changées par les copistes et les porte aux enfers pour être mises dans la balance où l'on pèsera leurs péchés. Son nom apparaît au XIVe siècle ; il doit être plus ancien ; il peut avoir quelque lien avec titivillicium, qui est dans Plaute et signifie, d'après Fulgence, quelque chose comme « effilo-

chure de toile », c'est-à-dire « chose de valeur minime ». — P. 311-326. Jean Porcher, *Craton le philosophe*. C'est le « maître » du *De disciplina scholarium*, et M. P. montre que c'est un avatar de Cratès et il essaye de démêler l'origine de divers Craton en qui se retrouve un peu d'Ératosthène ; Craton est à l'occasion confondu avec Caton. Il y a dans cet article des aperçus fort curieux sur la complexité et la confusion des connaissances en histoire des idées et des sciences au moyen âge. — P. 345-366. Robert Bossuat, *Les sources du Quinte-Curce de Vasque de Lucene*. Quinte-Curce ne nous est parvenu qu'incomplet et, en particulier, amputé des deux premiers livres. Vasque de Lucene, en traduisant l'*Histoire d'Alexandre* pour le comte de Charolais, a comblé cette lacune en compilant habilement divers textes anciens, mais surtout en recourant à la *Vie d'Alexandre* de Plutarque, qu'il a connue sans doute par une copie manuscrite, antérieure à l'impression de 1470 ou environ, de la traduction latine de Guarino da Verona. — P. 367-382. Michel François, *Les rois de France et les traditions de l'abbaye de Saint-Denis à la fin du XV^e siècle*. L'histoire des rois de France et de leur dévotion à Saint-Denis que contient le ms. fr. 5706 a pour auteur Louis le Blanc, greffier et chef de la Chambre des comptes de Paris lorsqu'il composa son ouvrage, en 1495.

L'Islam est représenté dans ce volume par une étude de M. Louis Massignon sur les *Isnad*.

Le tome II nous offre cinq études sur des diplômes et chartes, puis 14 articles sur des manuscrits ou des bibliothèques dont nous signalerons particulièrement les suivants. P. 175-178. C. Brunel, *Mentions écrites de droite à gauche dans les manuscrits occidentaux du moyen âge*. Quelques exemples qui paraissent être des fantaisies de cryptographie élémentaire. — P. 222-250. Édith Brayer, *Notice du manuscrit Paris, Bibliothèque nationale, français 1109*. Manuscrit du début du XIV^e siècle, exécuté par six scribes, tous Picards. C'est un recueil qui contient, en particulier, le *Trésor* de Brunetto Latini, *Carité* et *Miserere* du Reclus de Molliens, le *Chevalier au Barisel*, etc., réunion qui se retrouve partiellement en d'autres manuscrits, p. ex., dans le 25462 du même fonds. — P. 251-275. A. Vernet, *Poésies latines des XII^e et XIII^e siècles (Auxerre 243)*. — P. 277-291. Mario Roques, *Histoire de texte : Le billet de Jean de Gisors à Aélis de Liste*. C'est le petit document, trouvé à Saint-Pierre de Montmartre, qui a occupé, en 1905, des érudits notoires et des journalistes : certaines inadvertances des premiers ont donné naissance à de fâcheuses fantaisies des seconds et jeté le discrédit sur ce billet, que sa date probable (début du XIII^e siècle) rendait cependant intéressant, mais qui paraissait fort obscur ; on s'est demandé si on avait affaire à un faux. J'ai pu examiner ce minuscule parchemin et l'étudier soigneusement ; j'en donne deux photographies, dont l'une, partielle, avec fort agrandissement sous rayons ultraviolets, et je conclus, pour des raisons paléographiques et grammaticales, qu'il est authentique et de sens très clair, si on prend la peine de le lire et de le traduire exactement.

M. R.

MARTI DE RIQUER, **Introducció al Tirant lo Blanc**. Extret (págs 13-207) de l'edició del *Tirant lo blanc* de la Biblioteca Perenne de l'Editorial Selecta ; Barcelona, 1947, in-8°.

Tirant le Blanc est l'un des ouvrages les plus importants de la littérature catalane classique et « le meilleur livre du monde », au jugement de Cervantes : seuls les romans de chevalerie *Amadis de Gaule*, *Palmerin d'Angleterre*, *Bélianis* et *Tirant le Blanc* ne sont pas livrés au feu par le curé et le barbier dans *Don Quichotte* (I, chap. 6). De ce roman le savant professeur à l'Université de Barcelone, M. Martí de Riquer [1], vient de donner une belle édition, très soignée. L'Introduction est, sous ce titre modeste, une véritable somme utilisant et enrichissant les données antérieures sur Joanot Martorell et son œuvre, parue à Valence en 1940. Voici le contenu de cette Introduction.

Joanot Martorell (p. 13-59). Dans la riche et brillante capitale du royaume valencien, à la population bigarrée, à l'aristocratie turbulente et querelleuse, est né, vers 1414, d'une famille de chevaliers et fonctionnaires royaux, Joan ou plus couramment Joanot Martorell, le second de six enfants (l'une de ses deux sœurs a épousé, en 1437, le grand poète Auzias March). Il fut lui-même reçu « chevalier ». Il séjourna quelque temps en Angleterre : il est à Londres de mars 1438 à février 1439. Un sien cousin, Joan de Monpalau, qui fréquentait librement chez les Martorell, courtisa la plus jeune des filles, Damiata, lui promit le mariage, mais, l'ayant « déshonorée », refusa de l'épouser. D'où une longue querelle entre Joanot Martorell et Monpalau. On a retrouvé récemment les longues et curieuses « Lettres de Requête de Bataille à outrance » envoyées par l'entremise d'un « porsavant » (poursuivant, héraut d'armes) à l'offenseur pour qu'il vînt rendre raison, en champ clos, devant un « Juge du combat » ; 8 lettres sont datées de Valence, la 9e est datée de Londres ; le combat n'eut jamais lieu, ni avec Monpalau — dont nous avons 8 réponses — ni avec son procureur, envoyé à Londres et provoqué lui-même par une 10e lettre. Ces documents de chevalerie vécue sont publiés ici pour la première fois intégralement (p. 26-53), ainsi que neuf autres analogues — mais plus brefs — échangés entre Martorell et deux autres personnages (p. 53-59).

Argument de Tirant (p. 60-84). Après quelques intéressantes explications sur la chevalerie et la « matière de Bretagne », « assimilée » d'abord en Portugal, « non seulement dans les livres, mais aussi dans la vie sociale et intime », puis en Catalogne, M. de Riquer donne en 20 pages une analyse précise et vivante des 487 chapitres du roman ; la voici très réduite dans sa complication, avec une inévitable sécheresse. Le début se passe en Angle-

1. La *Romania*, LX, 1934, a publié de lui « Les Lettres de Bernat Metge à Isabel de Guimera ».

terre : c'est d'abord — après la dédicace, le prologue et un chapitre sur l'excellence de la chevalerie — la narration des aventures du comte Guillem de Vàroic (Warwick). Brillant chevalier, à 55 ans il renonce à ses biens, devient pèlerin à Jérusalem et, à son retour, mendiant et ermite non reconnu sur ses propres terres, libérateur de l'Angleterre envahie par les Mores de la « Gran Canària », roi d'Angleterre lui-même quelque temps, abdiquant en faveur du jeune roi précédent et, de nouveau, malgré les prières de la comtesse, définitivement ermite (ch. 1-27). Ici commence l'histoire de Tirant le Blanc, jeune gentilhomme breton, venu avec beaucoup d'autres en Angleterre pour assister aux fêtes du mariage du roi ; il s'égare, seul ; il est reçu par l'ermite inconnu qui lui parle chevalerie et lui fait présent du livre « Arbre de batailles » ; après les fêtes il revient à l'ermitage avec ses compagnons. C'est l'un d'eux, Diafebus, qui raconte les prouesses du trop modeste Tirant, armé chevalier par le roi et reconnu le meilleur aux combats singuliers qui l'ont mené jusqu'en Écosse. Quittant définitivement l'Angleterre (ch. 97), Tirant et les siens vont à Nantes ; accompagnés de Philippe, « 5e fils du roi de France », ils passent à Lisbonne, à Gibraltar, en Sicile et à l'île de Rhodes où ils délivrent les chevaliers de Saint-Jean, assiégés par le soudan du Caire et les Génois. Randonnée à Jérusalem, rachat de captifs, retour à Palerme, mariage de Philippe avec la fille du roi de Sicile ; participation de ce roi et de Tirant à l'expédition du roi de France contre les Mores, en Tripolitaine puis à Tunis assiégée et prise, retour commun à Palerme. Tirant part avec le roi français pour Gibraltar, la côte d'Espagne, Marseille ; il rend visite à ses parents en Bretagne et revient à Palerme à la prière du roi de Sicile (ch. 98-114). Huit jours après il est appelé dans l'Empire grec au secours de l'empereur attaqué par le Soudan et le Grand Turc. Nommé capitaine général et grand justicier, il accomplit de magnifiques exploits. Il ramène prisonniers deux alliés du Soudan, le grand « Caramany » et le « roi de l'Inde souveraine » ; négociations : l'empereur refuse au Soudan la main de sa fille Carmesina. Dès son arrivée Tirant en a été amoureux et il est tombé dans une profonde mélancolie après de dures paroles de la princesse. Mais elle est venue elle-même le consoler et lui a fait un cadeau galant (« sa chemise ») avant son départ pour les combats. Leur intrigue se développe à l'insu de l'empereur et de l'impératrice, favorisée par une adroite suivante « Plaerdemavida ». Celle-ci facilite un jour à Tirant l'accès de la chambre de la princesse ; un tapage subit l'oblige à s'échapper précipitamment par la fenêtre et il se casse la jambe ! Soigné par les médecins du roi, pour une chute de cheval, il peut échanger des lettres d'amour avec Carmesina. Cependant l'ancienne nourrice de celle-ci, la « Viuda Reposada », devenue amoureuse de Tirant et odieusement jalouse, fait croire à Carmesina que Tirant se joue d'elle et en médit, et à Tirant (grâce à un jeu de miroirs reflétant un masque) que Carmesina le trompe et a des amours cachées avec le jardinier nègre du

palais ! Tirant tue ce prétendu rival. Il veut rompre avec Carmesina et décide de s'embarquer pour rejoindre le champ de bataille. Envoyée au bateau, Plaerdemavida réussit à convaincre Tirant qu'il y a eu méprise et que la princesse est parfaitement innocente (ch. 115-296).

Durant cet entretien la mer s'est courroucée et a brusquement arraché du port les galères ; une tempête les jette à la côte d'Afrique où Tirant et Plaerdemavida, naufragés, sont recueillis séparément. En cette « Berbérie », Tirant court mainte aventure, de Tunis à Tlemcen, du castel de « Tufer » à la cité de « Montagata » : il guerroie, convertit le roi noir de la « Grande Éthiopie » et son peuple, le marie à la princesse de Tlemcen — reste lui-même fidèle à celle de Constantinople — fait, d'un chevalier ami retrouvé, le roi « de Fez et de Bougie », et lui donne pour épouse Plaerdemavida, retrouvée aussi, enfin poursuit victoires et évangélisations avec l'aide d'un frère de la Merci. Rappelé par l'empereur grec qui l'avait cru mort (et par sa fille), il revient au secours de la capitale assiégée avec deux armées : la sienne et celle du nouveau roi de Sicile, Philippe de France, rallié au passage. Victoires et triomphe de Tirant ; il devient César, associé, héritier et gendre de l'empereur. Aidé du roi d'Éthiopie, survenu avec ses troupes, il achève la libération du territoire de l'empire ; il tombe malade à Andrinople et meurt sur le chemin du retour (ch. 297-471).

Exposition de sa dépouille à Sainte-Sophie. Profonde douleur et mort de Carmesina, puis de l'empereur dont le successeur, le jeune chevalier grec Hippolyte, épouse d'abord sa veuve (qui a été sa maîtresse âgée) et ensuite une fille du roi d'Angleterre. Tirant et Carmesina sont, selon leur volonté, ramenés et enterrés en Bretagne. Hippolyte, veuf après trois ans, épouse une fille du roi d'Angleterre ; son fils aîné, appelé aussi Hippolyte, lui succède : c'est un chevalier remarquable. Il meurt le même jour que la nouvelle impératrice (ch. 472-487).

Tirant et les autres livres de chevalerie (p. 85-94). Le début, en Angleterre, n'a pas le ton « humoristique et sensuel » du reste. Cet ouvrage se distingue d'abord par la vraisemblance : aucune accumulation ni de faits surnaturels (à l'exception de l'épisode du Dragon, v. plus loin) ni d'exploits prodigieux. Le chevalier Tirant est bien à la mesure humaine et ses victoires s'expliquent normalement ; par un accident vulgaire, il se casse la jambe, et il meurt de maladie. La géographie du roman est en partie réelle et la narration fictive emprunte à l'histoire un certain nombre de noms de personnages et de détails typiques. Un des amis de Martorell, Jacme de Vilaragut, qui fut captif à Alexandrie, a dû le renseigner sur l'Orient. La cour de Constantinople est peinte dans son immoralité raffinée ; il s'y mêle à l'occasion, même quand il s'agit de l'empereur et de l'impératrice, un réalisme bourgeois et familier vraiment comique. L'amour n'est plus idéalisé, mais sensuel et même parfois bassement luxurieux, chez la « Viuda Reposada » et chez la vieille impératrice. Toutefois le goût du plaisir n'empêche

pas Tirant de rester fidèle à Carmesina. Et si la demoiselle Plaerdemavida est très libre en ses propos et dans le récit de ses rêves, sa conduite demeure honnête. — *Le poème de Guy de Warwick* (p. 94-110). Des ressemblances étroites ont déjà été notées en 1905 par Menendez y Pelayo entre le commencement de *Tirant le Blanc* et *Guy de Warwick* : de ce poème en français anglo-normand du XIIIe siècle (édité en 1933 par A. Ewert, Class. fr. du moyen âge, nos 74-75), il y a eu, aux XIVe et XVe siècles, plusieurs traductions anglaises en prose ou en vers. Les Danois de *Guy* sont devenus les Mores de *Tirant*. Il y a aussi des ressemblances entre ce début de *Tirant* et le « traité » (plutôt récit) de chevalerie catalan *Guillem de Vàroic* (édition Pere Bohigas, Els nostres classics, vol. 57, Barcelona, 1947). *Tirant* et *Guillem* utilisent l'un et l'autre le *Llibre de l'Orde de Cavalleria* de Ramon Llull. P. Bohigas a montré que les morceaux lulliens de *Tirant* dérivent généralement de *Guillem* : toutefois une confrontation de textes (p. 100-102) permet à M. de Riquer d'ajouter que parfois *Tirant* emprunte directement au *Llibre*. Une autre confrontation (p. 104-105 : Songe du roi anglais Adelstan. Détails du combat contre le géant Colebrant) montre que *Tirant*, tout en amplifiant généralement *Guillem*, qui lui-même suit *Guy de Warwick*, se réfère parfois directement au texte anglo-normand. Aussi M. de R. adopte-t-il sans hésiter l'hypothèse proposée par P. Bohigas : *Guillem de Vàroic* et *Tirant le B.* sont l'œuvre du même auteur, Joanot Martorell ; le premier récit est une sorte d'essai ou d'ébauche qui est devenu plus tard le début d'un grand roman. A 25 ans (1439), en Angleterre, Martorell put admirer la noble figure de Robert de Beauchamp, comte de Warwick, qui rendait un culte à son légendaire devancier ; il put lire quelqu'une des versions anglaises du roman en vers consacré à celui-ci ; rentré à Valence il combina ses souvenirs et ses notes avec des passages du *Llibre* de R. Llull et écrivit *Guillem de Vàroic*. Vers 1450 il reprit, amplifia cette œuvre de jeunesse et en fit le début de *Tirant*. Aux pages 110-122 de cette *Introducció* M. de R. donne, d'après l'édition Bohigas, le texte intégral du *Guillem de Vàroic* catalan, avec la référence aux passages correspondants de *Tirant*.

L'Ordre de la Jarretière (p. 122-126). La première mention de l'Ordre se trouve non pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, dans les quelques lignes latines de l'Italien Polidor Vergili (*Anglicae historiae*, 1504), mais dans la narration détaillée que nous fait, de la fondation de l'Ordre, Martorell, aux ch. 85-97 de *Tirant* : noter « Puni soit » au lieu de « Honni soit » dans la Devise qu'il signale.

Le Dragon de Lango et le chevalier Espercius (p. 126-130). Le seul épisode merveilleux de *Tirant* (ch. 310-313) est celui du *drac* de l'île de Lango (Cos) : la fille ainsi métamorphosée du célèbre médecin Hippocrate est enfin délivrée par le chevalier Espercius. Cette histoire provient ici des fameux « *Voyages* de sir John Mandeville » (Jean d'Outremeuse, de Liége), écrits en français au milieu du XIVe siècle, puis traduits en latin et en anglais,

comme il résulte de la confrontation des deux textes (*Tirant* et la version anglaise des *Travels* de 1568, la seule dont dispose M. de R.).

Le siège de Rhodes (p. 130-132). La narration du siège de Rhodes (*Tirant*, ch. 98-106) par les Sarrasins aidés par des traîtres génois, utilise et juxtapose deux faits historiques : l'attaque de Chypre par les Génois en 1373 et le siège de Rhodes par le soudan d'Égypte en 1444, événement raconté par un témoin, Francesc Ferrer de Valence, que dut connaître Martorell, en un poème catalan de 241 vers. — *Roger de Flor et Tirant* (p. 132-136). L'expédition de Roger de Flor et de sa compagnie catalane dans l'empire grec (1302), racontée par Ramon Montaner dans sa *Crónica*, a influencé certains aspects des aventures romanesques de Tirant, malgré la différence des deux héros.

Sources imitées dans quelques détails ; catalanes (p. 136-138) : les *Proverbes* du troubadour Guillem de Cervera, un *Vers* du troubadour Cerveri de Girona, le *Somni* du Barcelonais Bernat Metge, la *Doctrina moral* du Majorquin En Pax, un *Debat Epistolar* du Valencien Roiç de Corella et l'épitaphe finale de *Leander i Hero* par le même (transcrite au ch. 485) ; *castillanes* (p. 138) : un passage d'une lettre d'amour du *Bursario*, traduction en prose des *Héroïdes*, transposée ici en catalan ; *italiennes* (p. 139-141) : un début de sonnet de la *Vita Nuova* de Dante, une lettre latine de Pétrarque, insérée d'après une traduction catalane antérieure. Enfin, Martorell a souvent imité la *Fiammetta* de Boccace dans les plaintes amoureuses de ses personnages et il a utilisé deux nouvelles du *Décaméron*.

Marti Joan de Galba achève *Tirant le Blanc* (p. 142-151). Une rubrique finale nous avertit que le roman « fut traduit d'anglais en langue portugaise et ensuite en langue vulgaire valencienne par Mossen Joanot Martorell[1] » et que « à cause de sa mort il ne put achever de traduire que trois parties. La quatrième partie, qui est à la fin du livre, a été traduite... par... Mossen Marti Joan de Galba ». Comme le livre, à l'impression de 1490 et à celle de 1497, n'offre aucune division en parties, mais seulement une suite de chapitres, il est difficile de savoir ce qui revient exactement au collaborateur valencien, mort le 28 mars 1490 avant la fin de l'impression, qui eut lieu le 20 novembre. Certains critiques pensent qu'il se borna à la révision du texte en vue de l'impression : d'autres lui attribuent tel ou tel chapitre et même la rédaction depuis le ch. 321. Après une étude minutieuse de la question, M. de R. conclut que M. J. de Galba s'est occupé de revoir l'original à partir du ch. 349, que de là au ch. 416 il a introduit des « conceptions propres » et parfois un chapitre entier, qu'enfin — sauf utilisation de

1. Martorell ne savait pas le portugais, dit M. de R. ; sans doute il traduisit d'abord en valencien, puis il pria un des nombreux Portugais de Valence de traduire en portugais ; c'est cette traduction portugaise — non en réalité de tout le roman mais seulement de *Guillem de Varoic* — qui fut présentée à l'infant Fernand de Portugal : v. plus loin *Dédicace*.

passages laissés par Martorell, notamment ch. 431 à 439, — il est responsable de la dernière partie (ch. 416-430, 440-487).

Date et Dédicace (p. 142-157). *Tirant* est dédié à l'illustre prince et seigneur « Rei expectant don Ferrando de Portugal » et cette dédicace porte que l'œuvre fut commencée le 2 janvier 1460 ; selon W. J. Entwistle il y a une erreur d'impression, *x* final au lieu de *v* : lire 1455. Fernand, frère du roi Alphonse V (1438-1451) ne fut considéré comme héritier de la couronne portugaise que jusqu'à la naissance du fils d'Alphonse, le futur Jean II, en 1455. Il semble évident à M. de R. que « *Tirant* commença à être écrit entre 1450 et 1455 », à moins de supposer que l'« expectative » de royauté de Fernand ne se rapporte à ses prétentions à d'autres couronnes, de Naples ou même d'Aragon.

La langue et le style (p. 158-174). De l'étude spéciale détaillée que mériteraient la langue et le style de *Tirant*, M. de R. donne un très intéressant aperçu. Martorell déclare, dans la dédicace, écrire « en langue vulgaire valencienne ». En 1395 un autre Valencien, Antoni Canals, avait fait la même déclaration pour sa traduction de Valère Maxime, et vers 1450 Ferran Valenti traduira les *Paradoxes* de Cicéron en son « vulgaire maternel majorquin ». Or il est difficile de déceler en quoi leur prose diffère de la prose catalane en quelque sorte officielle et unitaire de la chancellerie d'Aragon ; les textes catalans des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles offrent une grande uniformité. Pourtant on peut distinguer : 1° dans la langue de *Tirant*, quelques éléments particuliers : des formes modernisées, parfois propres à Valence, nombre de mots d'origine arabe représentant un substrat du mozarabe castillanisé parlé à Valence avant la reconquête par Jaime I, quelques termes ou expressions de chevalerie venant du français, des transcriptions de noms propres anglais d'une grande exactitude phonétique ; 2° dans le style, un double courant : un ton cultivé, cicéronien et pompeux, avec abus de citations pédantes, à la mode renaissante italienne, imitée d'abord par le Barcelonais Bernat Metge, adoptée par l'aristocratie valencienne du XV^e^ siècle et pratiquée — souvent avec lourdeur, mais parfois non sans élégante aisance — par Joanot Martorell ; un autre ton, simple et familier, particulièrement dans de brefs et délicieux dialogues nourris de vivants proverbes ; dans l'entre-deux il y a des passages de prose parfaite, lucide, bien ordonnée, modelant l'idiome selon le meilleur classicisme, par ex. les conversations entre Tirant et Maragdine (ch. 322-336). Les dames en particulier parlent d'une façon charmante, à la fois familière et élégante ; à la cour de Constantinople le ton est souvent totalement éloigné de l'hiératisme et de la majesté de « Byzance ». Par ailleurs la courtoisie raffinée de Tirant et de Carmesina leur inspire de subtiles et heureuses trouvailles d'expression (ex. à la p. 169). Ce chapitre se termine par trois développements particuliers. Décrivant la « beauté féminine » (de Carmesina), Martorell s'est conformé sciemment à un lieu commun littéraire. Par contre son continuateur Galba

fait preuve d'une réelle originalité dans la peinture réaliste de la douleur poignante et des attitudes de Carmesina pleurant sur le cadavre de Tirant — et dans le *plany* de l'empereur sur son gendre, en prose rythmée décasyllabique.

Tirant le Blanc et la postérité (p. 175-179). *Traductions* : *castillane*, en 1511, Valladolid, sur la 2e édition catalane de 1497 ; *italienne* : 1° en 1501, de Nicolo de Corregio, à la prière d'Isabelle d'Este (perdue) ; 2° en 1531, de Manfredi, imprimée à Venise à 1538, faite probablement aussi pour Isabelle sur l'édition catalane princeps de 1490 ; *française* : en 1737, en 2 vol., trad. et avertissement anonymes ; lieu d'impression indiqué, soit « à Londres », soit « à Amsterdam », réimpression en 3 vol., « à Londres, aux frais de la Compagnie », 1775. On a identifié le traducteur : Claude Philippe de Tubières, comte de Caylus, et l'auteur de la préface : l'historien Nicolas Fréret ; cette traduction, souvent résumée, est faite sur l'italienne de Manfredi. M. de R. reproduit le dernier chapitre dans les trois traductions (castillane, Manfredi, Caylus, p. 177-179).

Influence littéraire de Tirant (p. 179-186). Cette influence s'exerce sur les nombreux ouvrages du genre chevaleresque en prose et en vers, dont il y eut une étonnante floraison en castillan au XVIe siècle ; notamment sur *Don Claribalte*, Valence, 1519, *Don Florindo*, Saragosse, 1530, la *Caballeria celestial*, Valence, 1554. En Italie, s'il n'est pas vrai, que traitant la légende du dragon de Cos (chants 25 et 26 d'*Orlando innamorato*) Boiardo se soit inspiré de *Tirant* (contrairement à l'opinion de Menendez y Pelayo) il est à peu près certain que les machinations de la « Viuda reposada » contre Carmesina ont inspiré Arioste dans un épisode analogue d'*Orlando furioso*, 1516 (chant V, histoire de Dalinda). C'est sans doute Isabelle d'Este qui, dès 1507, fit connaître à Arioste la traduction italienne de *Tirant*. — De l'*Orlando* d'Arioste cette intrigue est passée, sous une autre forme, à la nouvelle XXII de la 1re partie des *Novelle* de Matteo Bandello (Lucques, 1554). En 1580 François de Belleforest a traduit les *Novelle* dans ses *Histoires tragiques* et l'« histoire de Timbrée de Cardone » est — avec certaines imitations anglaises d'Arioste — une des sources de la comédie de Shakespeare, *Beaucoup de bruit pour rien* (1599). Mais Arioste est le seul à avoir emprunté directement au roman de Martorell.

Tirant et Cervantes (p. 186-194). C'est sans conteste Cervantes qui a rendu célèbre *Tirant*. Il le connaissait d'après la traduction castillane de 1511 et il en devint enthousiaste. Le curé de *Don Quichotte* trouve en lui « un trésor de contentement et une mine de divertissements ». Et quelle précieuse vraisemblance, à côté des extravagances des autres livres ! « Là les chevaliers mangent, ils dorment, ils meurent dans leur lit et ils font leur testament avant de mourir, etc... » M. de R. analyse minutieusement tous les termes de cet éloge ; il cite in extenso le long discours de Don Quichotte à Sancho, sur une carrière-type de chevalier errant (IIe partie, ch. 21), qui lui semble rappeler *Tirant* dans ses lignes générales.

Tirant et la critique (p. 194-200). M. de R. donne d'abord une page très intéressante de l'*Avertissement* de Nicolas Fréret, judicieux et spirituel (« style très simple et très naturel ». Tirant « ne fait rien qui ne soit possible aux hommes » ; l'auteur « ne connaissait pas encore cet amour métaphysique qui fait la base de nos grands romans modernes... il « était d'un païs où l'on croit que quand un homme et une femme qui s'aiment se trouvent seuls, ce serait sottise que de perdre le temps en paroles »). Sont cités ensuite les jugements ou ouvrages de José Amador de los Ríos (1865), Menendez y Pelayo (1905), Antoni Rubió i Lluch (1907), Joan Givanel i Mas (1911), Joseph A. Vaeth (New-York, 1918), William J. Entwistle (Barcelone, 1927), P. Ivars (assassiné depuis, découvre en 1929, dans le ms. 7811 de la B. Nle de Madrid, les lettres de bataille de Martorell et le *Guillem de Vàroic* catalan), Pere Bohigas (édition commentée de *Guillem de V.*, 1947).

Éditions (p. 201-205). Princeps, 1490, Valence (aujourd'hui 3 ex., à Valence, à Londres, à New-York). 2e, 1497, Barcelone (reproduit la 1re ; un ex. à New-York ; fragments d'un autre à Barcelone). 3e, par Marian Aguiló, 1873-1874, 4 vol. (Biblioteca Catalana), texte amélioré, mais avec des corrections arbitraires. 4e, 1904, Hispanic Society, New-York (fac-similé de l'ex. de la Princeps). 5e, par Joan Givanel i Mas, Sant Feliu de Guixols, 1920, 2 vol,, éd. de bibliophile, reproduit la princeps, avec les var. d'Aguilo 6e, par Joseph Maria Capdevila i de Balanzo, 5 vol., 1924-1929 (Els nostres classics), texte de M. Aguilo abrégé, mais avec une ponctuation nouvelle excellente et d'abondantes notes. 7e, par Martí de Riquer, 1947 ; texte d'après le fac-similé de 1904 de la princeps ; toutes les corrections sont signalées ; l'orthographe est modernisée ; avec toutes notes utiles, un index des personnages et des noms propres et un petit glossaire.

Bibliographie (p. 206-207).

En terminant, ne convient-il pas que je m'excuse de quelque longueur ? Du moins je pense avoir donné une idée exacte de l'importance et de la richesse de cette Introduction à une œuvre maitresse.

René Lavaud.

PÉRIODIQUES

CULTURA NEOLATINA, IV-V (1944-45). — P. 5-20. A. Monteverdi, *Due cronisti milanesi dei tempi viscontei : Bonvesin de la Riva e Galvano de la Fiamma.* — P. 21-36. Silvio Pellegrini, *Intorno al vassallaggio d'amore nei primi trovatori.* Née d'une image poétique due à Guillaume IX, cette idée n'est pas très développée encore chez les troubadours les plus anciens ; elle ne devient un lieu commun qu'avec Bernard de Ventadour et Peire Vidal. — P. 37-60. Aldo Cerlini, *Scrittura e punteggiatura negli autografi dell'Ariosto* (avec 3 planches). — P. 61-92. Gianbattista Salinari, *Una polemica linguistica a Milano nel sec. XVIII.* — P. 93-112. Giovanna Aita, *Il portoghese del Brasile.* Particularités phonétiques, morphologiques, syntactiques. — P. 113-122. Paul Aebischer, Vetus *et* vetulus *dans le latin des chartes médiévales d'Italie ; essai de stratigraphie linguistique.* L'adoption du type vetulus > *vecchio* en Italie serait une innovation de la Toscane et aurait de là gagné le nord et le sud, mais non sans une longue résistance du type veterè. — P. 122-132. N. Cartojan, *Nuovi contributi di ricerche sul poema cretese Erotokritos e sulle sue fonti italiane.* On sait que M. C. avait établi dès 1925 que le roman crétois provenait du roman français de *Paris et Vienne,* écrit en 1432, connu par une traduction italienne de la seconde moitié du XV^e^ siècle. Des influences de l'Arioste sont sensibles dans le poème grec. — P. 132-150. Giuseppa Carlo Rossi, *L'*Orlando furioso *in Portogallo.* — P. 157-162. Giovanni Bruno, *Dell'interpretazione linguistica di alcune opere litterarie (Spitzer) : note.* Discussions sur l'étude stylistique d'œuvres modernes. — P. 163-165. R. M. Ruggieri, *A proposito dell'ira di Gano.* — P. 166-170. S. Pellegrini, C. R. de Ruth Wigand, *Zur Bedeutungsgeschichte von « prud'homme »* (Strasbourg, 1939).

VI-VII (1946-1947). — A partir de ce volume la *Cultura neolatina* réduira la place réservée aux articles pour accroître les discussions, comptes-rendus et informations bibliographiques. Sur ce dernier point nous ne pouvons que souhaiter la réalisation des projets envisagés : l'information bibliographique est devenue très difficile, sans doute à cause de la difficulté d'envoi de livres et périodiques, mais aussi parce que les éditeurs et les auteurs paraissent ne plus se rendre compte que cette information, nécessaire pour tous, ne peut se

réaliser que comme une entreprise, ou une série d'entreprises, de caractère coopératif, et que cette coopération est un véritable devoir scientifique. — P. 7-21. Angelo Monteverdi, *Lingue volgari e impulsi religiosi.* Quelques indications sur le rôle de la propagande religieuse dans le développement des langues romanes écrites, avec une particulière insistance sur les anciennes impressions roumaines. *La Palia d'Orăştie* méritait d'être mentionnée. — P. 23-31. Paul Aebischer, *Le grec* εὔριπος *et ses aboutissants latins : lat. cl.* euripus *et lat. médiéval napolitain* egripus. — P. 33-38. István Frank, *La plus ancienne allusion à l'Italie dans la poésie des troubadours.* Elle se trouverait dans les v. 53-56 de la pièce *Bel m'es quan la rana canta* de Marcabru et elle s'appliquerait à des difficultés communales de Pise au printemps de 1145. — P. 39-79. Emilio P. Vuolo, *Sul Ritmo Cassinese*, Exposé de l'état présent des questions posées par ce texte.

Discussions. — P. 81-91. Mario Lucidi, *La lingua è...* A la fin de la discussion, la question reste ouverte. — P. 92-122. Aurelio Roncaglia, *Gli studi del Grégoire e l'ambiente storico della « Chanson de Roland ».* — P. 123-135. Bruno Nardi, *Di un nuovo commento alla canzone del Cavalcanti sull'amore.* A propos d'un article de M. Mario Casella dans les *Studi di filologia italiana*, VII (1944). — P. 136-140. Carlo Salinari, *In margine al testo di « Donna mi prega ».* A propos des travaux de M. Casella sur la canzone de Cavalcanti. — P. 141-163. D. Gazdaru, *Romeni Occidentali stanziati in Italia nel medio evo.* Il s'agit dans cette importante note non seulement des Istro-Roumains et des Morlaques de Dalmatie, mais surtout de l'extension de Roumains jusque dans la plaine frioulane, telle qu'on peut la deviner d'après un document du XIIe siècle, l'inventaire des biens du monastère de Sa. Maria d'Aquilea dressé vers 1181. Ce document contient en effet des anthroponymes certainement roumains : *Murunt* (roum. *mărunt*) et *Singurel* (de *singur*), et aussi *Radul* (encore qu'on puisse hésiter sur son caractère ethnique) et peut-être *Bun*, *Furiul*, *Pizul* et aussi deux ou trois autres plus douteux. Mais faut-il voir là des traces d'une population roumaine ou seulement de l'infiltration de petits groupes isolés appelés comme travailleurs agricoles et provenant des Roumains d'Istrie ou des Morlaques de Dalmatie ? — P. 165-177. R. M. Ruggieri, *Una grave perdita della linguistica italiane, Matteo G. Bartoli,* et Giuseppe Vidossi, *Per il complimento dell'Atlante linguistico italiano.* Je ne saurais lire sans émotion et tristesse ce souvenir de mon vieux camarade d'études auprès de Gaston Paris et de son œuvre interrompue.

Comptes rendus. — P. 179-185. A. Monteverdi, *Saggi neolatini* (R. M. Ruggieri). — P. 186-191. Dante Alighieri, *Monarchia*, trad. A. C. Volpe (Br. Nardi). — P. 191-194. Galileo Gentile, *Antichi testi provenzali* (A. Roncaglia). — P. 194-196. Jaufré Rudel, *Liriche*, éd. M. Casalla (R. M. Ruggieri). — P. 197-198. E. Maclagan, *The Bayeux Tapestry* (A. Roncaglia). — P. 198-203. M. Cressot, *Vocabulaire des « Quinze joyes de Mariage »* (E. P. Vuolo). — P. 203-209. Jolande Miraglia, *La vita e le rime di Niccolo Soldanieri*

(A. Roncaglia). — P. 212-214. Br. Migliorini, *Linguistica*, et Br. Levagnini, *Avviamento alla glottologia* (A. Roncaglia). — Dans les notices (p. 215-227) qui suivent, la *Cultura neolatina* a bien voulu signaler le recueil d'*Études romanes* qui m'a été offert en 1946 en y ajoutant des paroles amicales auxquelles je suis très sensible. On y trouvera aussi des indications précises sur la situation en 1946-1947 des romanistes italiens dans leurs diverses Universités ; j'en extrais les renseignements sommaires que voici sur les chaires de philologie romane, de langue et littérature françaises et de linguistique, et sur quelques autres dont les titulaires sont particulièrement connus de nos lecteurs. A. Bari, enseignent : MM. Mario Sansoni et S. Gentile ; à Bologne : Amos Parducci, V. Lugli et Gino Bottiglioni ; à Cagliari : Litorio Azzolina et Giandomenico Serra ; à Catane : Salvatore Santangelo, Gino Rava et G. Piccitto ; à Florence : Mario Casella, Bruno Migliorini, L. F. Benedetto, Carlo Pellegrini, Carlo Battisti et Giacomo Devoto ; à Gênes : Camillo Guerrieri-Crocetti, Fr. Picco et Qu. Cataudella ; à Messine : Carmelo Previtera, Michele Catalano, E. M. Camagne, S. Fulci et A. di Prima ; à Milan : A. Viscardi, Carlo Cordié et Vittorio Pisani, et à l'Université catholique « Sacro Cuore » : Luigi Sorrento et Luigi Ghedini ; à Naples : Salvatore Battaglia, Giacomo Cavalucci et Vittorio Bertoldi ; à Padoue : Ramiro Ortiz (mort depuis), Diego Valeri et Carlo Tagliavini ; à Palerme : Ettore Li Gotti, Italo Maione et Francesco Ribezzo ; à Pavie : Aristide Marigo, L. Maranini et L. Suali ; à Pise : Silvio Pellegrini, Clemente Merlo, et Giovanni Macchia ; à Rome : Angelo Monteverdi, R. M. Ruggieri, Alfredo Schiaffini, P. P. Trompeo, Amilda Bounous Pons et Antonino Pagliaro ; à Turin : Santore Debenedetti, Francesco A. Ugolini, Ferdinando Neri et Benvenuto A. Terracini ; à Urbino : Giuseppe Paioni et Carlo Bo ; à Venise : Alfredo Cavalieri et Italo Siciliano.

Bibliographie. — P. 229-254. *Bibliografia de estudios lingüisticos publicados en España (1939-1946)* par A. Tovar et M. García Blanco.

VIII (1948). — P. 5-46. Amelio Roncaglia, *Il « Canto delle scolte modenesi »*. Très intéressante étude qui rejoint ce chant de veille du IXe siècle, par l' « alba-bilingue », aux *aubes* des troubadours. — P. 47-64. Giuseppa Petronio, *Introduzione al « Fiore »*. — P. 65-72. Clemente Merlo, *Appunti sul dialetto di Lerici (La Spezia) con un appendice lessicale.* — P. 73-76. Angelo Monteverdi, *Intorno alla cobbola plurilingua di Cerveri da Girona.* — P. 77-82. Silvio Pellegrini, *Amora l'iscrizione di S. Clemente.* — P. 83-87. Giuseppe Cusimano, *Due Laude iacoponiche in siciliano antico.* — P. 91-94. Angelo Monteverdi, *Ricordo di Ugo Sesini.*

Comptes rendus. — P. 106-110. Vittorio Bertoldi, *La parola quale mezzo d'espressione* (R. M. Ruggieri). — P. 110-118. Giovanni Alessio, *Le origini del francese* (E. P. Vuolo : réserves sur l'importance donnée au substrat prégaulois (ibéro-ligure) par rapport au celtique). — P. 119-126. Reto R. Bezzola, *Les origines et la formation de la littérature courtoise en Occident, 500-*

1200 (Giuseppe Chiri). — P. 126-128. Guido Errante, *Sulla lirica romanza delle origini* (Silvio Pellegrini). — P. 128-139. *La Chanson de Roland*, édition Aurelio Roncaglia (Renzo Lo Cascio). — P. 139-141. *I Lai di Maria di Francia*, trad. di Ferdinando Neri (R. M. Ruggieri). — P. 141-146. *Laude di Jacopone da Todi*, éd. Francesco A. Ugolini (Franca Agesso).

Chronique, p. 147-160, notamment p. 150-152, *Studi Rolandiani*.

Bibliographie. — P. 161-170. *Lingüistica e filologia romanza in Portogallo del 1940 al 1946* par A. Tovar et M. García Blanco.

M. R.

Revue belge de Philologie et d'Histoire, XXI (1942). — P. 25-51. Ch. François, *Le « Roman de Blanchandin » et le « Graal » de Chrétien*. L'auteur de *Blanchandin* a lu le *Graal* ; rapprochements de thèmes et d'incidents. — P. 155-169. G. de Poerck, Ascot, escot, anascote, anacoste. *A propos de l'étymologie* anacoste « *sorte de serge* » < Hondschoote. Confirme l'étymologie Hondschoote (contre Aerschot) ; histoire attentive du mot et de l'espèce de saie qu'il désigne. — *Comptes rendus*. — P. 214-221. E.-R. Labande, *Étude sur Baudouin de Sebourc, chanson de geste*, Paris, 1940 (J. Remiche : long résumé, remarques d'ordre linguistique). — P. 221-225. *Mélanges de linguistique romane offerts à M. J. Haust* (G. de Poerck). — P. 226-229. G. Doutrepont, *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle* (G. de Poerck : éloges). — P. 229-232. A. Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435* (F. Desonay : valeur documentaire, manque de synthèse). — P. 251-260. A. Carnoy, *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique* (J. Vannérus : éloges ; corrections, notamment à propos de noms du Luxembourg). — P. 335-341. Et. Gilson, *Héloïse et Abélard, Études sur le moyen âge et l'Humanisme* (A. Van de Vyver). — *Bibliographie*. — P. 380-403. Ant. Grégoire, *Quatre livres récents en linguistique* (exposé critique de : J. Van Ginneken, *La reconstruction typologique des langues archaïques de l'humanité* ; R. Jacobson, *Kindersprache, Aphasie und allgemeine Lautgesetze* ; G. Van Langenhove, *Linguistiche Studien, Essais de linguistique indo-européenne* ; A. Sechehaye, *Les trois linguistiques saussuriennes*. — *Notes de chronique*. — P. 539. *Mélanges A. Duraffour*. — P. 544. Société genevoise de linguistique. — P. 564. *Le théâtre français au moyen âge*. — *Ibid.*, Froissart. — P. 575. Le IIe volume de la collection « Nos Dialectes » (Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage). — P. 576. Glossaire des *Régestes de la Cité de Liège*. — P. 590-595. *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, t. XII-XV. — P. 596. Étude toponymique sur Lowaige. — P. 633. Le sens d'*armatura*. — P. 642. La vie au XIIIe siècle en France (à propos du livre d'E. Faral). — P. 692-701. Maurice Wilmotte (notice nécrologique par G. Charlier).

XXII (1943). — P. 5-33. A. Boutemy, *Notes additionnelles à la notice de Ch. Fierville sur le manuscrit 115 de Saint-Omer* (Recueil de poésies latines

médiévales). — P. 35-58. H. Glaesener, *D'Antioche à Tortose (Histoire et légende)*. Article historique ; quelques détails à propos de la *Chanson d'Antioche*. — P. 97-108. P. de Vroede et R. Wangermee, *L'expression « moneta communiter in bursa currens » dans les textes brabançons du moyen âge* (interprètent, avec H. Van Werveke, « monnaie qui a effectivement cours au moment de l'échéance). — *Comptes rendus*. — P. 228. C. Battisti, *Fonetica generale* (G. de Poerck). — P. 250-253. W. Mörgeli, *Die Terminologie des Joches und seiner Teile* (E. Legros : beau livre). — P. 253-255. *Croniques et Conquestes de Charlemaine*, p. p. R. Guiette, t. I (L. Michel : remarques à propos de la ponctuation). — P. 255-257. *The Romance of Tristran by Beroul*, ed. by A. Ewert (A. Henry). — P. 257-259. Al. Micha, *Prolégomènes à une édition de Cligès* et *La Tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes* (G. de Poerck). — P. 265-271. J. Warland, *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys* (E. Legros : critiques d'ordre général, corrections de détail). — P. 282-286. W. von Wartburg, *Die Entstehung der romanischen Völker* et *Les origines des peuples romans*, trad. par C. Cuénot de Maupassant (F. L. Ganshof : éloges). — *Notes de chronique*. — P. 544. Une critique récente des doctrines saussuriennes. — P. 552. Les bibliothèques et scriptoria de Lotharingie et de Flandre. — P. 556. *Bulletin du Dictionnaire wallon*. — P. 557. Le premier acte authentique en langue romane connu en Belgique [chirographe de Tournai, 1206-1207]. — P. 558. Une nouvelle traduction de Robert de Clari. — P. 568. *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, t. XVI. — P. 570. A propos du nom de Marseille. — *Ibid.*, Les Laeti Lagienses et Lowaige. — P. 571. Toponymie de la haute vallée de la Magra (Italie). — P. 579. La colonisation germanique dans le nord de la Gaule. — P. 621. A propos de plantes tinctoriales employées dans l'industrie drapière. — P. 633. La bibliothèque de Philippe le Bon. — P. 648-651. Albert Pierret (article nécrologique par F. Rousseau ; A. P. s'est occupé, notamment, des rapports entre l'Ardenne et les légendes épiques).

Albert Henry.

Studia neophilologica, XIX (1946-47), 1-2. — P. 167-168, Bertil Maler, *Port.* morrer. — P. 168 183. Gunnar Tilander, *Maître Aliboron*. Dans tous les exemples antérieurs à La Fontaine, cette expression s'applique à un homme « qui veut se mesler de tout, qui fait le connaisseur de tout » (*Dict. de l'Acad. fr.*, 1694), et, en fait, ne sait rien. Tout le monde est d'accord pour rattacher l'expression au mot helleborum « ellébore » ; mais comment expliquer la transition de sens ? Antoine Thomas avait cru trouver la solution dans un passage des *Noces de Mercure et de Philologie* de Martianus Capella,

Carneadesque parem vim gerat elleboro

« Carnéade, aussi fort que Chrysippe, grâce à l'ellébore », passage mal interprété par Jean Scot Erigène : « Elléboron était un philosophe grec de la même

secte (parem vim) que Carnéade. » Ce contresens avait été repris au siècle suivant par Remi d'Auxerre. Déjà M. Mario Roques (*Romania*, XLVI, p. 159-160) avait fait des réserves : pourquoi Elléboron, philosophe, serait-il devenu le type de l'homme soi-disant universel ? M. G. T. reprend le problème, montre que l'ellébore jouait dans la pharmacopée médiévale le rôle d'une panacée, qui guérit tout et rien, et propose que son nom ait servi à désigner les charlatans qui prétendent tout guérir, tout savoir, et en fait ne savent rien. M. G. T. appuie sa thèse, d'une part sur le fait que dans les plus anciens exemples, *Maître Aliboron* désigne un pharmacien ou un mauvais médecin, d'autre part sur cet autre fait qu'en Suède, en Allemagne et en Espagne, l'*onguent blanc* désigne aussi d'abord une panacée, puis est employé métaphoriquement au sens d' « homme qui sait tout et ne sait rien ». — P. 190-191. C. r. par Carin Fahlin de Yakov Malkiel, *Development of the latin suffixes* -antia *and* -entia *in the romance language, with special regard to ibero-romance.* — P. 191-193. C. r. par J. Melander de Julia Bastin et Edmond Faral, *Onze poèmes de Rutebeuf concernant la croisade* (quelques menues corrections proposées).

3. — P. 272-292. Carin Fahlin, *Observations sur l'infinitif de narration en port. et sur la construction du verbe « commencer »*. L'inf. narr. peut-il s'expliquer par l'ellipse d'un verbe tel que *commencer* ? Mlle C. F. se range parmi les adversaires d'une telle ellipse : elle fait observer que la construction *commencer à* est beaucoup plus fréquente en fr. (et dans ce cas l'inf. narr. peut être considéré comme une proposition nominale) que la construction *commencer de* (qui peut s'expliquer par la vogue de la tournure *or del faire*). D'autre part, en port., elle a relevé un certain nombre d'exemples au XVIe siècle de l'inf. narr. sans préposition ; puis elle étudie les exemples, nombreux au XVIe siècle, d'inf. narr. précédés de *a*. Elle montre que l'inf. gérondial, extrêmement répandu en port. moderne (*estar a lêr*) où il remplace le gérondif, seul employé en esp. (*estar leyendo*), ne peut pas être à l'origine de l'inf. narr. (par ellipse de *estar*), puisque les exemples du XVIe siècle de cette construction (*estar a* + inf.) sont infiniment rares. Enfin elle fait remarquer que le verbe *começar* se construit, dès le XVe siècle, beaucoup plus souvent avec *de* qu'avec *a* : si l'inf. narr. était une ellipse de *começar*, on devrait le trouver quelquefois précédé de *de*, ce qui n'est pas. Pour terminer, Mlle F. étudie la construction du verbe *commencer* ; elle explique le passage de *commencer à* à *commencer de* par la prépondérance générale, en anç. fr., de *de* comme introducteur d'un inf. — P. 292-309. Gunnar Tilander, *Étymologies romanes*. 1. Fr. *couple* « mesure de blé et de fruit ». L'origine n'est pas copula « lien », mais cuppula, diminutif de cuppa > fr. *coupe*, dont l'emploi comme mesure est fréquent en anç. fr. (cf. les dérivés *coupee*, *coupelle*, *coupillon*, etc.). 2. Prov. *eis* « même », cat. *eix*, arag. *exe*, *eixe* « ce... là ». La forme ipsiu, dont M. Brunel (*Romania*, XLVI, p. 115) a relevé trois exemples, convient parfaitement comme base. M. G. T. propose d'expliquer ipsiu par des

formes ipseum, ipsea, sur le modèle de *ecceum, *eccea, dans les mêmes régions du sud de la France. 3. Fr. *eschepir, esquepir, eschapir, esquapir* « éclore ». Ces mots se rattachent au néerl. *kippen* « couver, faire éclore » et « battre, frapper » (cf. dans le fr. *bêcher* « percer la coquille avec le *bec* », la même évolution de sens). 4. Fr. *escordement* « de cœur et d'âme ». M. G. T. l'explique par la formation ex corde et mente. 5. Fr. *escortement*, synonyme de *escordement*. Ce serait un mot emprunté pendant la Renaissance à l'it. *scortamente*. 6. Fr. *godemiché*. C'est (on l'a déjà reconnu) l'esp. *guadameci*, mot d'origine arabe, qui désignait un cuir très fin, fabriqué par les habitants de la ville de Ghadâmes (État de Tripoli). 7. Fr. *lâcher*, prov. *lascar*, it. *lascare*. Il faut partir de *lassicare, synonyme de lassare « fatiguer ». 8. Latin laqueus > *laceus (fr. *lacs*). 9. Arag. *luent* « loin », *lonteza* « distance ». La base serait longiter et longitudo. — P. 314-318. C. r. par Albert Henry de *Adenet le Roi's* Berte aus grans piés, éd. par Urban T. Holmes Jr. — P. 318-321. C. r. par Bengt Hasselrot de Konrad Lobeck, *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône.*

P. C.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

La Librairie Blackwell, à Oxford, a entrepris la publication d'une collection de textes français sous la direction de M. Alfred Ewert ; nous en avons reçu jusqu'ici les numéros suivants, de format in-16 :

Marie de France, Lais, edited by A. Ewert ; 1944, xxxi-220 pages ; l'introduction est importante, le texte est établi d'après le ms. *H* (British Museum, Harley 978), dont les particularités de forme sont étudiées dans l'introduction ; il est suivi de brèves indications sur les thèmes des lais, de quelques notes critiques et enfin d'un glossaire français-anglais ;

La vie de saint Alexis, edited by C. Storey ; 1946, xvii-38 pages ; cette édition reproduit en principe le ms. *L* (ms. de l'abbaye de Lambspringen, actuellement à Hildesheim, Hanovre) ; le texte est suivi de notes et d'un glossaire.

— Une collection de textes allemands publiée par la librairie Blackwell, à Oxford, sous la direction de M. James Boyd, s'est ouverte en 1947, par la réimpression de :

Tristan und Isolt, a poem by Gottfried von Strassburg, edited with introduction, notes, glossary and a facsimile by August Closs.

Comptes rendus sommaires.

Nous sommes fort en retard pour présenter à nos lecteurs un certain nombre de thèses de doctorat ès lettres de Paris, dont la soutenance a eu lieu pendant les années de guerre ou a été parfois longuement différée ; nous avons attendu nous-même pour les annoncer, dans l'espoir que, à travers ou après toutes les préoccupations, les difficultés et les misères de ces lourdes années, nous pourrions leur consacrer le compte rendu auquel elles avaient certainement droit ; voilà que les années ont passé : nous demandons à nos lecteurs comme aux auteurs de ces ouvrages de nous excuser si nous nous résignons à ne leur accorder que quelques lignes, qui du moins interrompront la prescription.

Edmond-René Labande, *Étude sur « Baudoin de Sebourc » chanson de geste ; légende poétique de Baudoin I du Bourg, roi de Jérusalem* ; Paris, Droz, 1940 ; in-8, 215 pages. — *Baudoin de Sebourc*, longue chanson rattachée, quelque peu artificiellement, au cycle de la Croisade, est certainement postérieure à 1314, mais antérieure à 1350 ; composée dans la région de Valenciennes, elle est l'œuvre de deux auteurs dont le premier a plus de verve, de fantaisie et de sens du comique, le second plus de sérieux, d'esprit guerrier et aussi de monotonie. Il y a dans le poème quelques reflets d'événements historiques, et Baudoin de Sebourc n'est pas sans rapports avec Baudoin du Bourg, troisième roi de Jérusalem. L'œuvre est dans son ensemble d'esprit très bourgeois, railleur, frondeur, assez peu religieux, et plus batailleur que chevaleresque. On retrouve la même veine dans le *Bâtard de Bouillon*, suite naturelle de *Baudoin de Sebourc*, et que M. L. est assez disposé à attribuer au second auteur de *Baudoin de Sebourc*. L'étude de M. L. se termine par un glossaire du poème.

Robert-Léon Wagner, *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle* ; Paris, Droz, 1939 ; in-8, 547 pages. — Étude minutieuse fondée sur une masse considérable d'exemples bien analysés. M. W. a formulé en ces termes le problème qu'il se posait, après un examen des textes qui l'a amené à modifier la vue traditionnelle des faits : « S'il est vrai que seul le type de phrase *si* + *imparfait de l'indicatif... forme en -rais* ait été productif et d'un usage normal en anc. français, quel rapports entretenait avec lui le système centré autour de deux subjonctifs imparfaits ? » Et il cherche la solution dans une variation de la valeur de la conjonction *si*, qui tend à porter en elle toute la valeur hypothétique, ce qui rend peu à peu inutile l'emploi du subjonctif, jadis détenteur de cette valeur.

R. L. Wagner, *« Sorcier et magicien », contribution à l'histoire du vocabulaire de la magie* ; Paris, Droz, 1939 ; in-8, 292 pages. — Cette étude est un débris d'un travail beaucoup plus considérable sur le vocabulaire de la magie, que M. W. n'a pas pu poursuivre et dont il a tiré du moins cette thèse complémentaire. Il en est résulté un certain déséquilibre entre les considérations historiques et l'histoire des mots, laquelle a été un peu sacrifiée : on trouve par ex. peu de chose sur *sorcier* au sens de « jeteur de sorts » ou sur la « magie blanche » et, d'une façon générale, les exemples des mots signalés comme désignant le pratiquant d'une opération de magie ou de sorcellerie ne sont pas donnés de façon assez étendue et précise pour que le sens s'en dégage nettement.

Le « Manuel des péchés » ; étude de littérature religieuse anglo-normande (XIII^e siècle)... par E. J. Arnould ; Paris, Droz, 1940 ; in-8, IX-451 pages.

Le Manuel des péchés prend place dans une littérature religieuse très abondante, entièrement liée à l'histoire religieuse de l'Angleterre et il a eu un succès considérable. Composé sans doute vers 1260, dans l'est de l'Angleterre (Lincoln ou York), il a été attribué sans preuve certaine à un William de Waddington dont nous ne savons rien, et à Robert Grossetête, évêque de Lincoln de 1235 à 1253 ; il reste en fait anonyme. La versification en est nécessairement quelque peu incertaine et la langue témoigne assez des altérations du français en Angleterre à cette époque. Un des intérêts de l'œuvre est dans les nombreux *exempla* (environ 70) qu'il contient et dont M. A. a donné l'analyse et recherché les sources, un autre dans la peinture des mœurs du temps. On sait que le *Le Manuel des Péchés* a été traduit en vers, par un moine du comté de Lincoln, nommé Robert Hannyng, sous le titre exactement translaté de *Handlyng Synne*. En appendice à son étude M. A. donne la liste et la notice de 24 manuscrits du *Manuel* et plusieurs spécimens de textes critiques, avec les parties correspondantes d'une traduction en prose anglaise, composée probablement au XIVe siècle et dans la région de Londres et qui est contenue dans le ms. 197 de la bibliothèque de St. John's College à Cambridge.

M. Fraser Mackenzie, *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire : I. Les infiltrations de la langue et de l'esprit anglais ; anglicismes français ; II. Les infiltrations de la langue et de l'esprit français en Angleterre ; gallicismes anglais* ; Paris, Droz, 1939 ; in-8, I = 334 pages, II = 351 pages. — L'étude à double direction de M. Mck. porte sur toute l'histoire des vocabulaires français et anglais du moyen âge à la fin du XIXe siècle et même, pour la France, du XXe. Il n'est pas douteux que c'était vouloir trop embrasser et que l'information, très large, de l'auteur, ne pouvait être ni complète dans l'ensemble, ni égale en toutes les parties, et que le travail apparaît non comme une recherche de première main, avec étude historique des termes, mais, surtout pour les périodes anciennes, comme une utilisation diligente de travaux lexicologiques antérieurs.

M. R.

Fernand Benoit, *Histoire de l'outillage rural et artisanal* ; Paris, Didier, 1947 ; in-16, 171 pages avec 8 planches au trait et 4 planches photographiques (Collection *Connais ton pays*). — Cette étude porte spécialement sur l'outillage du midi de la France ; elle n'en est pas moins d'un intérêt assez général pour la connaissance des techniques et de leur vocabulaire. Les techniques rurales y ont la plus grande place et certains chapitres se présentent comme des éclaircissements indispensables de cartes de l'*Atlas linguistique de la France*, mais les métiers artisanaux ne sont pas oubliés et l'on consultera utilement un appendice comme le *Tableau des patrons de confréries*. — M. R.

Paul Bénichou, *Romances judeo-españoles de Marruecos* ; Buenos Aires, Instituto de filologia, 1946 ; in-8, 222 pages (Extrait de la *Revista de filologia hispánica*, VI et VII, 1944 et 1945). — Les Juifs chassés d'Espagne en 1492 se sont en partie réfugiés au Maroc et ils y ont conservé, mieux que ne l'ont fait leurs coreligionnaires réfugiés en Turquie, leur parler espagnol. Mais ils ont conservé aussi un répertoire de *romances* plus considérable et surtout moins altéré que celui qui a persisté dans les groupes sephardim d'Orient. M. Bénichou a pu recueillir un certain nombre de ces *romances* non pas directement au Maroc, mais en partie à Oran, où sont venues s'installer dans les dernières décades du XIXe siècle des familles judéo-espagnoles de Tetuan, qui se sont montrées assez conservatrices ; c'est à quelques personnes âgées de ce groupe que M. B. a dû d'abord une vingtaine de *romances*. Il a eu ensuite la bonne fortune d'entrer en relation à Buenos Ayres, où il enseigne, avec des familles judéo-espagnoles venues du Maroc depuis le début du XXe siècle, qui lui ont fourni soit une nouvelle forme (peu différente) des *romances* recueillis à Oran, soit des *romances* nouveaux. C'est ainsi qu'il n'a pas réuni moins de 68 de ces chants, dont certains ne se sont pas rencontrés jusqu'ici en Orient ou en Espagne même. Il les publie avec un commentaire comparatif soigneux, que complètent des appendices sur les particularités de langue et sur la mélodie avec laquelle sont chantées ces compositions, et des conclusions sur ce romancero marocain. Il est important de noter que, si l'origine et le langage en sont en principe antérieurs à 1492, la circulation de *romances* entre Espagne et Maroc a pu continuer à la fin du XVIe et au début du XVIIe ; elle a dû se ralentir aux XVIIe et XVIIIe siècles, mais au XIXe les communications reprises avec le Maroc ont pu apporter d'Espagne des versions traditionnelles de la Péninsule et en particulier des versions imprimées. Les versions judéo-espagnoles ont quelques traits particuliers ; notamment les éléments chrétiens ont tendu à disparaître. La publication de M. Bénichou apporte une contribution importante à la connaissance du romancero espagnol et de la tradition judéo-espagnole, et mérite notre reconnaissance. Je signale que nos lecteurs y trouveront (p. 18-21) des compléments fort utiles au compte rendu sommaire que nous avons fait ci-dessus, p. 255, de l'étude de M. Ménendez Pidal sur une chanson de Sabbatai Cevi, et une réponse partielle à la question que nous posions à propos de Melisendre. — M. R.

Lexique du parler de Poncins recueilli par Marguerite Gonon ; Paris, Klincksieck, 1947 ; in-4, XII-339 pages avec carte et 131 figures. — Poncins est une paroisse agricole dans l'ouest de la plaine du Forez, à 6 kilomètres de Feurs, sur le Lignon ; le patois y est encore très vivant et Mlle Gonon a pu le recueillir dans sa famille et de témoins nombreux de 1935 à 1943. Son lexique est établi sur le type indiqué par M. Duraffour et avec un soin

digne de son modèle. C'est l'Association des Chartes du Forez qui a fait imprimer ce travail d'une de ses meilleures collaboratrices : elle a encore accru par là la reconnaissance que nous lui devons pour ses importantes et généreuses publications. — M. R.

Andreas Blinkenberg, *Le patois de Beuil, documents et notes, avec un appendice sur le parler de Péone* ; Copenhague, Munksgaard, 1948 ; in-4, 144 pages (*Acta jutlandica*, XX, 3 (H 34)). — Cette étude est une nouvelle partie de l'enquête sur le provençal oriental que M. Bl. a entreprise, et elle doit prendre place à côté de l'étude précédente du même auteur sur le parler d'Entraunes. Les deux localités sont d'ailleurs peu éloignées l'une de l'autre dans la haute vallée du Var. On retrouvera dans cette seconde publication les mêmes qualités de précision, de clarté, de finesse, que dans la première. On pourra y noter dans la Préface des remarques fort utiles sur la nécessité de distinguer entre les calques du questionnaire que peut produire une enquête trop automatique et les calques du français que les témoins fournissent spontanément, parce que leur parler est en train de s'agréger des mots de la langue commune : ces derniers calques prennent légitimement place dans sa vie présente et M. Bl. fait justement remarquer que l'enquête dialectologique n'est pas une exploration d'archéologie linguistique : elle vaut en tant qu'elle fournit des observations de linguistique vivante, et le mot français accueilli dans un patois depuis six mois a le même intérêt et peut fournir par la comparaison les mêmes informations que le mot français général ou régional incorporé à ce patois depuis des dizaines d'années ou davantage. — M. R.

A critical Bibliography of French Literature, D. C. Cabeen, General editor ; I. *The mediaeval period*, ed. by Urban T. Holmes, Jr, Syracuse University Press, 1947 ; in-8, xxvi-256 pages. — Il faut être reconnaissant aux éditeurs et aux collaborateurs de cette Bibliographie de ne pas s'être laissé décourager par la difficulté de connaître en Amérique les publications européennes depuis 1939 (nous ressentons cruellement la même difficulté au sens inverse ; la présente Bibliographie nous permet au moins de nous rendre compte des principales lacunes de notre information). Il ne s'agit pas ici d'une bibliographie exhaustive ; le choix fait parmi les innombrables dissertations et les articles de périodiques cités pourra paraître à certains insuffisant et comporte une part certaine d'arbitraire ; il est d'ailleurs très différent suivant les diverses sections de l'ouvrage ; mais les textes et les ouvrages fondamentaux sont signalés. Les indications analytiques ou critiques ajoutées à chaque numéro de ce répertoire sont d'une importance et d'une précision variable suivant les collaborateurs, mais elles ajoutent beaucoup à l'utilité de cette Bibliographie : les indications purement signalétiques lui enlèveraient de son caractère pratique. Il est à coup

sûr commode de trouver l'indication des comptes rendus qui ont été faits des ouvrages signalés, si du moins ces comptes rendus ont une réelle valeur critique et apportent des compléments ou rectifications, ce qui n'est pas toujours le cas ; mais il serait utile que le lecteur pût trouver une indication sur le sens ou la portée de ces comptes rendus critiques : certains collaborateurs ont prêté attention à cette nécessité, mais d'autres ne s'y sont pas arrêtés et cela rend un peu vain le soin qu'ils ont pris de relever parfois plusieurs comptes rendus d'un même ouvrage ; il serait indispensable qu'un compte rendu comme celui de Gaston Paris du livre de Sudre sur le *Renart* fût signalé au même titre que le livre lui-même, que le compte rendu surpasse de beaucoup (il est d'ailleurs peu commode pour le lecteur d'être invité à aller chercher ce compte rendu dans trois numéros du *Journal des Savants*, alors qu'il est réimprimé dans les *Mélanges de littérature*). Il serait trop facile de dresser une liste de compléments souhaitables à la *Bibliographie*, mais l'on a peine à comprendre l'absence de certains articles, p. ex., puisque nous parlons de *Renart*, des *Remarques* et surtout du *Lexique* de M. Gunnar Tilander. Il y a d'ailleurs dans cette section un ordre assez difficile à comprendre, car *Renart le Contrefait* et *Renart* s'y trouvent mêlés et les éditions de textes sont rejetées après les études. La section provençale paraît avoir été un peu sacrifiée : je n'y trouve ni *Aigar et Maurin*, ni le *Roman d'Arles*, ni Bertran Boysset, ni Raimon Feraut. — La disposition matérielle est pratique : chaque article est muni d'un numéro, ce qui facilite les renvois ; la matière est divisée par genres en sections et sous-sections confiées à des collaborateurs divers. — M. R.

Maurice Wilmotte, *Mes Mémoires* ; Bruxelles, Renaissance du Livre ; 1948 ; pet. in-8, 231 pages. — Très simples, très objectifs, ces courts mémoires donnent de Wilmotte une image vraie et qui rendra pour beaucoup son souvenir sympathique ; on y trouvera sur notre pays, sur les amitiés que Wilmotte y noua, sur ses admirations ou ses critiques clairvoyantes, des traits qu'il y a lieu de retenir. — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Mai 1949.
Dépôt légal 2e trimestre 1949.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6317. — N° d'ordre chez l'éditeur : 279.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1948 et 1949 en un tome, t. LXX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements et les ventes en 1949 et 1950 seront indiquées sur demande.

Les payements peuvent toujours être effectués :

1° Directement, **et nous recommandons ce mode de payement,** par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré, **payable à Paris et en monnaie française,** à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX
(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France... 700 fr. ; Étranger..... 740 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 450 fr. ; Étranger.. 480 fr.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
13, QUAI ANATOLE-FRANCE, PARIS (VII[e]).

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Volumes in-4° paraissant annuellement en 2 fascicules avec de nombreuses illustrations.

Tome I, 1943, 237 pages	*Épuisé*
— II, 1943, 298 pages	200 fr.
— III, 1944, 298 pages	500 fr.
— IV, 1946, 377 pages	600 fr.
— V, 1, 1947, 234 pages	1200 fr.
— V, 2, 1947, 254 pages	1200 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DES CROISADES

I, (1946). ONZE POÈMES DE RUTEBEUF concernant la croisade publiés par Julia BASTIN et EDMOND FARAL

Un vol. gr. in-8 de 145 pages..... 600 fr.

II, (1948). HENRI DE VALENCIENNES, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, publiée par Jean LONGNON ;

Un vol. gr. in-8 de 135 pages, carte..... 1000 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VI[e])

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 12*** (1947) BÉROUL

LE ROMAN DE TRISTAN

édité par Ernest MURET.
Quatrième édition revue par L. M. DEFOURQUES.

Un volume in-16 de XVI-173 pages..... 150 fr.

N° 78 (1948)

LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXVI-188 pages..... 250 fr.